

# ARCHOS

Rapport  
financier

2014

---

Société Anonyme au capital de 14.151.587 Euros  
Siège Social : 12, rue Ampère ZI 91430 IGNY  
343 902 821 RCS EVRY

## Sommaire

Déclaration de la personne responsable	3
Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014	4
Annexes au rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014	33
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales	39
Rapport spécial du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les opérations d'attribution d'options de souscription d'actions réalisées au cours de l'exercice 2014	42
Rapport spécial du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la Société au cours de l'exercice 2014	44
Rapport du Président prévu à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce	45
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président prévu à l'article L.225-37 alinea 6	52
COMPTES CONSOLIDES exercice clos le 31 décembre 2014	54
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	98
COMPTES SOCIAUX exercice clos le 31 décembre 2014	100
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	133

## DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'EMISSION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL RELATIF A L'EXERCICE 2014

J'atteste, qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le présent rapport financier annuel au 31 décembre 2014, ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Igny, le 27 Mars 2015

Henri CROHAS

Président du Conseil d'Administration

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

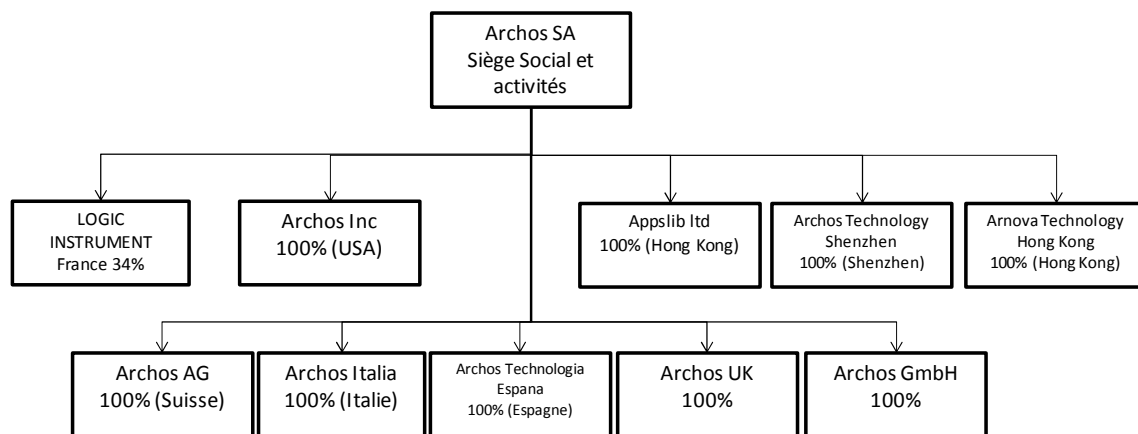
### Activité du Groupe

#### Organigramme juridique et évolutions du périmètre

ARCHOS SA est la société mère du Groupe dont le siège se trouve à Igny en banlieue parisienne. ARCHOS SA assure la conception et le développement des produits, le marketing central, les achats et la sous-traitance de la production, la finance, ainsi que la distribution et le marketing local pour la France et l'Europe.

ARCHOS SA détient à 100% neuf filiales localisées aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, à Hong Kong, en Chine, en Suisse, en Italie et en Espagne. Les filiales du Royaume-Uni et des Etats Unis sont en cours de fermeture pour l'année 2015.

Le 23 janvier 2014, ARCHOS a souscrit à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT, société spécialisée dans la commercialisation de tablettes durcies pour les professionnels. Comme indiqué dans le paragraphe portant sur « les autres faits marquants de la période » ci après, cette participation lui confère un contrôle exclusif, lui permettant d'intégrer globalement la société LOGIC INSTRUMENT dans ses comptes consolidés.



## Le chiffre d'affaires

### Chiffre d'affaires annuel 2014 par rapport à 2013

Chiffre d'affaires en M€	2014	2013	Var en M€	Var en %
Europe et Amérique du Nord	107,0	111,2	-4,2	-4%
Asie et Autres	25,1	32,5	-7,4	-23%
<b>TOTAL</b>	<b>132,1</b>	<b>143,7</b>	<b>-11,6</b>	<b>-8%</b>

Le chiffre d'affaires de l'année 2014 s'établit à 132,1 M€, en baisse de 8% par rapport à 2013. Pour rappel, la société consolide les activités de LOGIC INSTRUMENT à compter du 23 janvier 2014, date de la prise de participation par ARCHOS. A périmètre constant, ARCHOS enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 13 %. Cette baisse provient essentiellement du désengagement de l'enseigne Toy's R Us en 2014 de l'achat, sous sa marque, des tablettes pour enfants TABEO® alors qu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, ARCHOS avait facturé pour 11,3 M€ de tablettes TABEO®.

Néanmoins, la société constate une activité en croissance en volume sur l'année 2014.

## Résultats

Compte de Résultat Synthétique (en M€)	Du 1er janvier au 31 décembre 2014	Du 1er janvier au 31 décembre 2013	Var° M€	Var %
Chiffre d'affaires	132,1	143,7	-11,6	-8%
Marge brute	22,9	20,3	2,6	13%
<i>Marge brute en % du CA</i>	<i>17,4%</i>	<i>14,1%</i>		
Charges d'exploitation	28,6	20,1	8,5	42%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-5,7</b>	<b>0,2</b>	<b>-5,9</b>	<b>N/A</b>
Autres charges opérationnelles	-7,3	-0,1	-7,1	N/A
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-13,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-13,1</b>	<b>N/A</b>
Résultat financier	0,2	-1,2	1,4	N/A
Impôts sur les résultats	-0,2	-0,3	0,1	-28%
<b>Résultat net</b>	<b>-13,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>-11,6</b>	<b>N/A</b>

*Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015. Les procédures d'audit ont été substantiellement effectuées. Le rapport des commissaires aux comptes relatif à la certification des comptes est en cours d'émission.*

## Résultats

La **marge brute** du Groupe s'élève à 22,9 M€ sur 2014 contre 20,3 M€ en 2013. Le taux de marge brute ressort à 17,4% du chiffre d'affaires soit une progression de 3,3 points par rapport à 2013. Cette progression provient essentiellement de :

- l'intégration de LOGIC INSTRUMENT pour un tiers de la progression,
- la comptabilisation d'opérations non récurrentes comprenant notamment des reprises de provisions et de dettes devenues sans objet, et la comptabilisation du revenu associé à la réalisation de la première phase de notre relation avec la Fédération Française de Football.

Il est à noter enfin qu'ARCHOS a su maintenir un taux de marge stable malgré la dégradation de l'euro par rapport au dollar constatée tout au long de l'année 2014.

**Les charges d'exploitation** s'établissent à 28,6 M€ contre 20,1 M€ en 2013.

L'intégration de LOGIC INSTRUMENT sur l'exercice 2014 vient mécaniquement incrémenter les charges opérationnelles pour un montant de 3,8 M€ ventilées de la manière suivante : 2 M€ de frais administratifs et généraux, 1,3 M€ de frais commerciaux et 0,5 M€ de frais de recherche et développement.

**Les dépenses de recherche et développement** sont de 2,4 M€ en 2014 contre - 0,4 M€ en 2013. Ces dernières intégraient pour 1,9 M€ de produits de subventions et avances remboursables comptabilisés en moins des charges de l'exercice 2013. Ainsi à périmètre comparable, hors impact des produits sus mentionnés et des effets des activations et amortissements, les charges de recherche et développement sont stables.

**Les frais commerciaux (Ventes et Marketing)** s'élèvent à 11,7 M€ en 2014 contre 8 M€ en 2013. Hors impact de LOGIC INSTRUMENT, les dépenses marketing ont fortement augmenté sur l'exercice, enregistrant une progression de 2,4 M€. En effet, en 2014 le Groupe a fortement investi afin d'augmenter la visibilité de sa marque, ce qui se matérialise par : la réalisation et diffusion de spots TV sur le mois de septembre et la signature d'un partenariat avec la Fédération Française de Football conférant un droit d'utilisation de la marque FFF.

**Les dépenses administratives et générales** d'un montant de 12,8 M€, hors LOGIC INSTRUMENT, sont stables par rapport à l'année précédente. Le Groupe maintient ses efforts en terme de service après-vente et qualité afin d'offrir une plus grande satisfaction client.

**Le résultat opérationnel courant** est une perte de -5,7 M€, LOGIC INSTRUMENT y contribuant à hauteur de -1,8 M€, contre un profit de 0,2 M€ enregistré sur 2013.

**Les autres charges opérationnelles** s'élèvent à -7,3 M€ contre -0,1 M€ en 2013. ARCHOS a assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. Bien que la société estime que le litige trouvera une résolution favorable pour ARCHOS, mais étant plus à même d'apprécier les risques après quelques mois de procédure, ARCHOS a provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 5,2 M€ ainsi que les frais d'avocats encourus et à venir pour respectivement 0,2 M€ et 0,4 M€.

Par ailleurs, un des autres sous-traitants d'ARCHOS (EKEN) en grande difficulté financière, ne répond pas aux relances faites par les avocats. Le groupe estime que les chances de récupérer le stock sont très faibles, ainsi la valeur résiduelle du stock a été provisionnée pour un montant de 1,5 M€.

**Le résultat opérationnel** est une perte de -13 M€ contre un profit de 0,1 M€ en 2013.

**Le résultat financier consolidé** présente un solde positif de 0,2 M€ contre une perte de -1,2 M€ en 2013. L'essentiel du gain enregistré sur la période provient de l'impact des variations des provisions pour risques de changes. Les autres charges financières de la période correspondent aux charges d'intérêts sur les créances remises aux factors et sur les autres financements obtenus. Elles progressent conformément à l'évolution de ces derniers.

**Les impôts courants et différés** représentent une charge nette de -0,2 M€ contre -0,3 M€ en 2013.

Après prise en considération du résultat financier et de l'impôt, le Groupe enregistre un résultat net négatif de -13 M€ impactés par des « autres charges opérationnelles » d'un montant de -7,3 M€.

## Principaux éléments bilanciaux

ACTIF en millions d'euros	ARCHOS 31-déc-2014 *	ARCHOS 30 jun 2014 *	ARCHOS 31-déc-2013
Actifs non courants	8,3	8,1	5,5
Stocks	28,5	30,4	29,6
Clients	35,4	21,8	31,3
Autres créances courantes	15,9	11,8	13,0
Disponibilités	10,7	16,7	13,7
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>98,8</b>	<b>88,8</b>	<b>93,1</b>

PASSIF en millions d'euros	ARCHOS 31-déc-2014 *	ARCHOS 30-juin-2014 *	ARCHOS 31-déc-2013
Capitaux propres part du groupe	32,4	43,1	45,4
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	
Dettes financières non courantes	4,5	3,6	1,9
Dettes financières courantes - factor	16,7	7,2	11,5
Autres dettes financières courantes	6,4	2,9	2,6
Fournisseurs	19,1	14,4	16,4
Autres dettes et autres provisions	16,2	14,1	15,3
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>98,8</b>	<b>88,8</b>	<b>93,1</b>

\* Comptes intégrant LOGIC INSTRUMENT depuis le 23 janvier 2014

Au 31 décembre 2014, la progression des créances clients pour un montant de 4,1 M€ est due à l'évolution des délais de paiements des clients.

Le stock net du groupe est en baisse de 1,1 M€ par rapport au 31 décembre 2013. Hors LOGIC INSTRUMENT la baisse constatée est de 3,3 M€. Une dépréciation exceptionnelle de 6,7 M€ a été constatée sur les stocks des fournisseurs PCP et EKEN<sup>1</sup>.

Les dettes financières non courantes progressent de 2,6 M€ au 31 décembre 2014. L'année précédente, ce compte regroupait essentiellement le financement du crédit d'impôt recherche (CIR) 2012 pour 1,6 M€ par la BPI. En 2014, ARCHOS a obtenu le financement du CIR 2013 pour 1,1 M€ ainsi qu'un prêt à taux zéro de la BPI d'un montant de 1,1 M€ pour financer des projets innovation.

Les dettes fournisseurs augmentent de 2,7 M€ impactées par l'intégration de LOGIC INSTRUMENT pour 1,7 M€ et par l'amélioration des délais de paiement de certains fournisseurs chinois pour 1 M€.

<sup>1</sup> Cf § Autres charges opérationnelles

## Endettement financier

En millions d'euros

Encours	31-déc.-14	31-déc.-13
	IFRS	IFRS
<b>Dettes financières non courantes</b>		
Autres dettes bancaires non courantes (1)	4,5	1,9
Emprunt obligataire		
<b>Total dettes financières non courantes</b>	<b>4,5</b>	<b>1,9</b>
<b>Dettes financières courantes</b>		
Autres dettes courantes (2)	6,4	2,6
Dettes courantes (Factor)	16,7	11,5
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	0,0	0,0
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>23,1</b>	<b>14,1</b>
<b>Total dettes financières brutes</b>	<b>27,6</b>	<b>16,0</b>
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	-10,7	-13,7
<b>(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors</b>	<b>16,9</b>	<b>2,2</b>

(1) Dont Crédits d'impôt recherche 2012 - 2013 refinancés par Oséo-BPI pour respectivement 1,6 M€ et 1,1 M€ et avances remboursables / prêts à taux zéro Oséo-BPI à échéance > 1 an pour 1,4 M€

(2) Dont 0,3 M€ d'avances remboursables Oséo-BPI, 2,1 M€ de financement des CIR 2010 et 2011 par Oséo-BPI et 2,7 M€ de financements obtenus d'industriels chinois

Sur l'année 2014, l'affacturage est en progression de 5,2 M€ et les remises à l'escompte de lettre de crédit de 1 M€. Le groupe a obtenu pour 2,7 M€ de financement d'avances fournisseurs de la part de gros groupes industriels chinois.

Le Groupe bénéficie du financement du crédit d'impôt recherche par la BPI. Ainsi, au 31 décembre 2014, les crédits d'impôt recherche de 2010 à 2013 représentent un financement de 4,8 M€. ARCHOS a obtenu un prêt à taux zéro de la BPI pour 1,1 M€ pour le financement de projets d'innovation.

Sur l'exercice, la trésorerie nette<sup>2</sup> baisse de -3 M€. Les éléments ci-dessous expliquent les principales variations de la trésorerie (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- L'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement liée notamment à l'accroissement des avances fournisseurs et à l'augmentation du délai moyen de paiement des clients : -11,1 M€.
- La capacité d'autofinancement (nette des impôts versés hors coût de l'endettement financier net) ressort à : -2,9 M€
- Des dépenses d'investissements (R&D) de : -1,5 M€
- L'augmentation du recours aux factors pour + 5,2 M€, l'obtention de financement par l'escompte de lettres de crédit pour +1 M€ et le financement des avances fournisseurs par des industriels chinois pour un montant de +2,7 M€ ainsi que le financement du CIR 2013 par la BPI pour +1,1 M€
- L'obtention d'un prêt à taux zéro de la BPI pour +1,1 M€.
- Impact net de l'intégration de LOGIC INSTRUMENT pour +1,1 M€

<sup>2</sup> La trésorerie nette correspond aux disponibilités à l'actif minorées des découverts bancaires éventuellement inclus dans le poste « dettes financières courantes »



## **Autres faits marquants de la période**

### **Acquisition de LOGIC INSTRUMENT**

La société ARCHOS a souscrit le 23 janvier 2014 à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT pour 1 540 000 actions à bons de souscription d'actions (« ABSA ») au prix unitaire de 1,62 euros dont 1,50 euros par action et 0,12 euro par BSA. Le montant total souscrit par ARCHOS s'élève à 2,5 millions d'euros lui conférant 34% des droits de vote existants.

En tenant compte des droits de vote potentiels liés aux BSA, et en ajoutant la souscription, à titre individuel du Directeur Général d'ARCHOS, le « bloc ARCHOS » détient 48,1% des droits de vote potentiels soit le bloc de droits de vote le plus important.

Conformément à IFRS 10, ARCHOS exerce un contrôle exclusif sur LOGIC INSTRUMENT car ARCHOS :

- dispose de droits substantifs lui permettant de diriger les activités clés de LOGIC INSTRUMENT,
- est exposé aux rendements variables de LOGIC INSTRUMENT et,
- peut utiliser son pouvoir pour influencer le niveau de ses rendements variables.

LOGIC INSTRUMENT est donc consolidé dans les comptes d'ARCHOS selon la méthode de l'intégration globale.

Cette acquisition est comptabilisée conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée appliquée de façon prospective. En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis et des passifs encourus. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

À la date de prise de contrôle, le 23 janvier 2014, le prix d'acquisition a été affecté en comptabilisant à leur juste valeur, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise. La différence positive entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Ce dernier inclut une part de la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du goodwill complet).

L'allocation définitive du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 525 milliers d'euros. Ce goodwill porte essentiellement sur la valeur des synergies attendues entre LOGIC INSTRUMENT et les activités d'ARCHOS.

Les notes annexes reprennent, lorsque cela est considéré comme matériel, les impacts et/ou informations liés à LOGIC INSTRUMENT.

### **Partenariat technologique et Fournisseur Officiel de la Fédération Française de Football (« FFF »)**

ARCHOS s'associe à la FFF pour devenir son partenaire technologique et l'un des partenaires des Equipes de France. Un accord signé, prenant effet le 30 juin 2014, vise à accélérer la digitalisation du Football Français notamment en équipant 18 000 clubs de Football français de tablettes numériques dématérialisant ainsi la feuille de match.

Au 30 juin 2014, ARCHOS a enregistré un revenu de 1,2 M€ correspondant à la réalisation de la phase de conception de la tablette.

### **Assignment devant la cour de Hong Kong du sous-traitant PC Partner**

En Juillet 2014, la Société a décidé d'attaquer son ancien sous-traitant PC Partner, avec lequel elle a travaillé pendant de nombreuses années, sur plusieurs motifs dont le constat de panne endémique pour lequel ARCHOS demande réparations des dommages subis.

Une procédure juridique d'au moins un an est engagée, gelant toutes possibilités de réparation des produits. La Société a donc décidé, dans un premier temps de comptabiliser, en diminution du coût de revient des ventes, la reprise des provisions pour réparations d'un montant de 1,2 M€. Dans un second temps, par prudence et à la vue de la durée de la procédure et des évolutions technologiques, elle a décidé de provisionner intégralement la valeur nette résiduelle du stock de pièces produites par le sous-traitant PC Partner en autres charges opérationnelles pour un montant de 5,2 M€.

## **Défaillance du sous-traitant EKEN**

ARCHOS travaille avec de nombreux sous-traitants dont la société EKEN. Seules 4 références ont été produites par ce fournisseur. Dans le courant de l'année 2014, les relations avec ce sous-traitant se sont tendues, ce dernier rencontrant de graves difficultés financières. EKEN ne répond plus aux relances d'ARCHOS. Les avocats pensent que les pièces entreposées chez le sous-traitant en attente d'être réparées seront difficilement récupérables. Les autres pièces ne pourront pas être réparées à un coût acceptable. Sur cette base, la société a décidé de provisionner la valeur résiduelle nette des produits du fournisseur EKEN en Autres charges opérationnelles pour un montant de 1,5 M€.

## **Passifs éventuels**

### **Litiges et procédures judiciaires**

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société Américaine MLR LLC a assigné le 24 octobre 2013 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies de communication multimodales. Les parties ont conclu un accord financier soumis à confidentialité en avril 2014. Le litige est clos.

La société Américaine Penovia LLC a assigné le 3 mars 2014 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies de communication locales. Les parties ont conclu un accord financier soumis à confidentialité en mai 2014. Le litige est clos.

La société Memory Integrity LLC a assigné le 26 novembre 2013 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'architecture de processeur multi-cœurs. Des discussions en vue d'un règlement à l'amiable sont en cours.

La société Long Corner Consumer Electronics LLC a assigné le 5 avril 2014 la filiale américaine d'ARCHOS SA, ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'interface utilisateur. Des discussions en vue d'un règlement à l'amiable sont en cours.

### **Copie privée allemande**

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée et les collecter. A ce jour, faute d'accord entre la ZPÜ et les associations représentant les acteurs de l'électronique grand public, il n'existe pas de tarif applicable ou de caractéristiques d'éligibilité définies concernant les MP3, tablettes ou smartphones.

Sur la base des éléments connus, le Groupe considère que la perspective d'un accord, par voie judiciaire ou négociation, est aujourd'hui incertaine, tant dans son principe et son montant que dans son échéance. Par

ailleurs, dans l'hypothèse où un accord était trouvé, ARCHOS aurait la possibilité de ne pas y adhérer, la ZPÜ pouvant alors demander son application par voie judiciaire. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère également cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

## **Copie privée française**

En France, une redevance pour droit à Copie Privée est prélevée sur la vente de produit intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à ce prélèvement.

La société a procédé à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a pas constaté de dette à ce titre en 2014.

## **Mandataires Sociaux**

Le Conseil d'Administration du 22 mars 2013 a dissocié les fonctions de Président du Conseil d'Administration d'une part et de Directeur Général d'autre part. Henri CROHAS conserve son mandat de Président du Conseil d'Administration. Loïc POIRIER accède au poste de Directeur Général à compter du 1er mai 2013. Compte tenu de la nouvelle dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, il est apparu opportun de mettre en place un Comité Stratégique regroupant les titulaires de ces deux fonctions, désormais dissociées, afin d'organiser leur travail commun dans les matières suivantes, qui devront faire l'objet d'une prise de décision conjointe et qui pour certaines devront être soumises à l'organe compétent. Au cours du Conseil d'administration du 11 décembre 2014 les attributions et le fonctionnement du Comité Stratégique ont été précisés et modifiés :

- i. Définition des orientations stratégiques de la Société ;
- ii. Lancement de nouveaux produits ou modification notable de produits existants ou généralement toute étude relevant de la Cellule de R&D (CRD), hormis donc les produits OEM ; entre dans ce cadre toute demande de financement de R&D auprès d'organismes publics ou encore tout développement réalisé en collaboration ou pour le compte de tiers ;
- iii. Revue semestrielle du Budget annuel du Groupe ;
- iv. Représentation de la Société et du Groupe auprès de la Presse ou des instances institutionnelles ; entre dans ce cadre tout communiqué de presse ou annonce faite lors d'une interview accordée à la presse faisant état des performances de la Société ou de ses orientations ;
- v. Création ou fermeture d'une filiale, changement de ses statuts ou de son périmètre d'actionariat, nomination ou révocation des dirigeants et administrateurs des filiales, changement de leurs rémunérations ou bonus ;
- vi. Création de marque, cession ou d'acquisition de licence de marque ;
- vii. Investissement ou toute prise de participation dans une société tierce.

Le Comité Stratégique pourra entendre ou encore demander des travaux à tout membre de la direction du Groupe et procéder à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles si cela est utile à la réalisation de sa mission. Il est placé sous la direction du Président et chacune de ses décisions doit faire l'objet d'un compte-rendu ou, à tout le moins, d'une approbation écrite du Président.

Monsieur Giuseppe Agnello démissionne de son mandat d'administrateur au cours du Conseil d'Administration du 18 juin 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L225-24 du code du Commerce, le Conseil d'Administration du 8 août 2014 nomme Monsieur Loïc POIRIER en tant qu'administrateur de la société ARCHOS en remplacement de Monsieur Giuseppe AGNELLO.

## Activité de la société mère

Le chiffre d'affaires de la société ARCHOS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevé à 125,3 M€ contre 136,8 M€ pour la même période en 2013. Les charges d'exploitation se sont élevées à 131,7 M€ contre 147,1 M€ en 2013, laissant apparaître une perte d'exploitation de -1,5 M€ contre -3,6 M€ en 2013.

En 2014, le résultat financier correspond à une perte de -5 M€ contre une perte de -0,6 M€ en 2013. L'impact du résultat de change est un gain de 0,3 M€ contre une perte nette -0,4 M€ en 2013. Les charges d'intérêts nettes des produits ainsi que les charges d'escompte représentent un montant de -1,5 M€ contre -0,2 M€ sur 2013. Sur la période, la société a constaté une perte de -8 M€ relative à la fermeture de sa filiale américaine. Ce montant avait été intégralement provisionné dans les comptes de Provisions pour risques et charges lors des exercices précédents. Enfin, une provision financière de -3,9 M€ a été constatée afin de couvrir les pertes de la filiale de Hong Kong.

Le résultat exceptionnel à fin 2014 s'établit à -6,4 M€ contre un gain de 2,1 M€ en 2013. En 2014, la société a constaté une dotation exceptionnelle pour dépréciation du stock pour un montant de 5,7 M€.

ARCHOS a assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. Bien que la société estime que le litige trouvera une résolution favorable pour ARCHOS, mais étant plus à même d'apprécier les risques après quelques mois de procédure, ARCHOS a provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 4,6 M€ ainsi que les frais d'avocats afférant pour 0,4 M€.

Par ailleurs, un des autres sous-traitants d'ARCHOS (EKEN) en grande difficulté financière, ne répond pas aux relances faites par les avocats. Le groupe estime que les chances de récupérer le stock sont très faibles, ainsi la valeur résiduelle du stock a été provisionnée pour un montant de 1,1 M€.

En 2013, la société avait enregistré, en résultat exceptionnel, des subventions d'investissements et des produits d'avances remboursables pour un montant de 1,9 M€.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel et de l'impôt intégrant le crédit d'impôt recherche, le résultat net s'établit à -11,9 M€ contre -0,5 M€ en 2013.

## Faits marquants intervenus depuis la date de clôture

### Renforcement de la participation d'ARCHOS dans LOGIC INSTRUMENT

Le 6 février 2015, ARCHOS a annoncé avoir renforcé sa participation directe dans LOGIC INSTRUMENT, en rachetant l'intégralité des 660.000 actions et Bons de Souscription d'Actions (BSA) LOGIC INSTRUMENT qui lui étaient initialement réservés lors de l'augmentation de capital de LOGIC INSTRUMENT fin janvier 2014, mais pour la souscription desquels elle s'était toutefois substituée certains de ses propres managers.

Ce rachat a été réalisé aux mêmes conditions que celles de l'opération initiale, si bien qu'ARCHOS est replacée exactement dans la situation qui aurait été la sienne si elle n'avait pas été partiellement substituée par ses managers l'année dernière. ARCHOS détient désormais 48,7 % du capital de LOGIC INSTRUMENT et indique qu'elle n'a pas vocation à aller au-delà de ce niveau de participation. Les managers concernés par ce rachat ont immédiatement réinvesti l'intégralité des sommes correspondantes, en souscrivant à l'augmentation de capital d'ARCHOS annoncée par le communiqué du 11 décembre 2014, étant précisé que cet investissement est assorti d'une obligation de conservation des titres ARCHOS sur une période allant de 14 à 24 mois.

## Perspectives

La société compte délivrer une croissance à deux chiffres en 2015 qui lui permettrait de recouvrer la rentabilité dès cette année grâce :

- aux récents succès rencontrés dans sa politique de conquête des pays émergents (Egypte, Sénégal, Nigéria, Arabie Saoudite),
- à son ambition de s'imposer comme acteur incontournable dans le monde de l'éducation (Centre de Formation d'Apprentis, La région Centre : déjà aujourd'hui plus de 10 000 jeunes équipés de tablettes ARCHOS),
- à la vitesse avec laquelle la société pénètre le marché des Smartphones (plus d'un million de smartphones vendus en tout juste plus d'un an) et à la demande toujours croissante en smartphones sans abonnement.

## Filiales, sociétés consolidées et participations

Toutes les filiales du Groupe sont détenues directement à 100 % mis à part LOGIC INSTRUMENT qui est détenue à 34%.

ARCHOS UK, ARCHOS Espana (Espagne), et ARCHOS Gmbh opèrent en tant qu'agents commerciaux pour ARCHOS SA dans leurs zones géographiques. En mai 2013, ARCHOS Gmbh est redevenu un agent commercial dans le but de réduire les frais de fonctionnement de cette dernière.

ARCHOS Technology Shenzhen et Arnova Technology Hong Kong sont des filiales de distribution de produits.

APPSLIB Ltd enregistre les revenus générés par la vente d'applications de la librairie en ligne d'ARCHOS.

Il est rappelé qu'ARCHOS Inc et ARCHOS UK sont en cours de fermeture et qu'ARCHOS AG (Suisse) et ARCHOS Italia n'ont plus d'activité.

LOGIC INSTRUMENT conceptualise, fabrique et distribue des produits destinés aux marchés de professionnels.

Les principales données chiffrées sociales des filiales pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

### Archos UK

#### En milliers de livres sterling

Description	Dec-14	Dec-13
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	253	660
Résultat d'exploitation	7	11
Résultat Net	7	10

### Archos DE

#### En milliers d'euros

Description	Dec-14	Dec-13
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	-412	3 615
Résultat d'exploitation	109	1 569
Résultat Net	109	1 138

Le chiffre d'affaires négatif en 2014 correspond à des avoirs consentis aux clients pour des retours de produits qui avaient été vendus initialement avant le 1<sup>er</sup> mai 2013, date à partir de laquelle la société allemande est devenue un agent pour le compte d'ARCHOS SA (sans ventes directes depuis).

## Archos Appslib (ex Archos Asia)

### En milliers de dollar HKD

Description	Dec-14	Dec-13
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	34	90
Résultat d'exploitation	-5	-43
Résultat Net	-13	-44

## Archos AG (Suisse)

### En milliers de franc CHF

Description	Dec-14	Dec-13
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	-14	-14
Résultat Net	-14	-14

## Archos Italia

### En milliers d'euros

Description	Dec-14	Dec-13
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	-0,1	-0,8
Résultat Net	-0,8	-0,8

## Archos Technology Shenzhen Co. Ltd (ex Archos Digital Products Trading Co. Ltd)

### En milliers de RMB

Description	Dec-14	Dec-13
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	7 674	18 887
Résultat d'exploitation	-2 196	7 527
Résultat Net	-2 362	6 895

## Arnova Technology Hong Kong

### En milliers de dollars US

Description	Dec-14	Dec-13
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	29 901	43 890
Résultat d'exploitation	-4 090	829
Résultat Net	-5 323	393

## Archos Espana

### En milliers d'euros

Description	Dec-14	Dec-13
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	130	163
Résultat d'exploitation	14	33
Résultat Net	13	22

## Logic SA

### En milliers d'euros

Description	Dec-14
Pourcentage de contrôle	34%
Pourcentage d'intérêt	34%
Chiffre d'affaires	5 651
Résultat d'exploitation	-1 653
Résultat Net	-1 574

## Logic DE

### En milliers d'euros

Description	Dec-14
Pourcentage de contrôle	34%
Pourcentage d'intérêt	34%
Chiffre d'affaires	2 256
Résultat d'exploitation	-180
Résultat Net	-205

## Logic US

### En milliers de dollars US

Description	Dec-14
Pourcentage de contrôle	34%
Pourcentage d'intérêt	34%
Chiffre d'affaires	88
Résultat d'exploitation	-164
Résultat Net	-202

## Activité de Recherche et Développement

En milliers d'euros

	31 dec 2014	31-déc.-13
Charge de R&D de la période avant activation	3 400	3 211
Amortissements relatifs à des frais de R&D activés	1 765	1 161
<b>Total charges R&amp;D</b>	<b>5 165</b>	<b>4 372</b>
Charges activées sur la période	1 735	1 473
Quote part des subventions reçues prises en résultat et avances remboursables	240	1 985
Credit d'impôt recherche, net du CIR activé	819	1 307
<b>Total des charges R&amp;D au compte de résultat</b>	<b>2 371</b>	<b>-393</b>

Les dépenses de recherche et développement sont de 2 371 K€ en 2014 contre -393 K€ en 2013. Ces dernières intégraient pour 1 985 K€ de produits de subventions et avances remboursables comptabilisés en moins des charges de l'exercice 2013. Ainsi à périmètre comparable, hors impact des produits sus mentionnés et des effets des activations et amortissements, les charges de recherche et développement sont stables.

Les dépenses de recherche et développement (R&D) engagées sur la période avant activation, sont stables après prise en compte de l'intégration de LOGIC INSTRUMENT. La société active 1,3 M€ au titre de projets menés par ARCHOS et 0,4 M€ au titre de projets menés par LOGIC INSTRUMENT. Ainsi la charge nette de R&D après déduction du crédit d'impôt recherche et des subventions passées en résultat, est de 2,4 M€ contre un profit constaté en 2013 du fait de la comptabilisation de produit d'avances remboursables et de subventions en résultat pour un montant de 1,9 M€.

### Distributions antérieures

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

### Charges non déductibles fiscalement

Dépenses et charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : Néant.

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : Néant.



## Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit				FB Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Audit</b>								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	179	179	96%	90%	61	61	98%	100%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	7	19	4%	10%	2		2%	0%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
<i>Sous-total</i>	186	198	100%	100%	63	61	100%	100%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
- Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)			0%	0%			0%	0%
<i>Sous-total</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>198</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>63</b>	<b>61</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Effectifs de fin de période

L'effectif du Groupe ARCHOS au 31 décembre 2014 est de 179 salariés répartis comme suit :

Localisation	31-déc-14	31-déc-13
Archos SA	71	77
Archos Inc	0	1
Archos UK	0	4
Archos Germany	17	14
AppsLib	0	0
Archos AG	0	0
Archos Italia	0	0
Archos China	59	64
Archos Spain	1	1
Logic Instrument	31	*
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>161</b>

\* Non consolidé

Il convient de préciser que les effectifs de LOGIC INSTRUMENT (acquisition en janvier 2014) comptent pour 31 salariés dans le montant total de fin d'année.

## Informations sociales et environnementales

- Note méthodologique

ARCHOS cherche à intégrer au mieux les bonnes pratiques du rapport sur les informations sociétales et environnementales (« **RSE** ») au quotidien et au niveau de chacune des sociétés constituant le Groupe. Toutefois, compte tenu de sa taille, ARCHOS n'a pas mis en place de démarche systématique formalisée. Le Groupe ARCHOS est implanté en Europe et en Asie et compte un effectif de 179 personnes au 31 décembre 2014 dont 82 personnes hors de France. L'effectif total se répartit dans les entités juridiques suivantes :

Entité juridique	Localisation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
ARCHOS SA	France	71	77
ARCHOS Inc.	Etats-Unis	0	1
ARCHOS UK	Royaume-Uni	0	4
ARCHOS GmbH	Allemagne	17	14
AppsLib Limited	Chine	0	0
ARCHOS AG	Suisse	0	0
ARCHOS Italia	Italie	0	0
ARCHOS Technology Shenzhen et Arnova Technology Hong Kong	Chine	59	64
ARCHOS Tecnologia Espana	Espagne	1	1
LOGIC INSTRUMENT (groupe)	France / Allemagne / Etats-Unis	31	N/A
<b>Total</b>		<b>179</b>	<b>161</b>

- Périmètre et méthode de consolidation

Les données sociales et environnementales de ce rapport correspondent à celles de la maison-mère ARCHOS SA pour les années 2013 et 2014 et intègrent pour l'exercice 2014 des données quantitatives et qualitatives pour les filiales chinoises Arnova Technology Hong Kong (« **ATH** ») et ARCHOS Technology Shenzhen (« **ATS** »). Par commodité, nous utiliserons le terme « ARCHOS Chine » pour désigner les deux sociétés. La prise en compte des données d'ARCHOS SA et ARCHOS Chine permet de couvrir 73% des effectifs présents au 31 décembre 2014. Enfin, il convient de noter que les filiales aux Etats-Unis, Royaume-Uni, en Suisse et en Italie, sont en cours de fermeture et que les informations relatives à ces sociétés ne sont pas pertinentes à fin 2014.

### 1) Informations sociales

#### a. Données relatives à l'emploi

- Répartition par type de contrat :

La quasi intégralité des recrutements d'ARCHOS SA se font via des contrats à durée indéterminée. Afin d'illustrer ce point, au 31 décembre 2014, la société embauche 70 contrats à durée indéterminée pour un seul contrat à durée déterminée (« **CDD** »).

Pour ARCHOS Chine, l'intégration se fait par un premier contrat d'une durée déterminée de 3 ans qui peut être renouvelé pour une nouvelle durée de 3 ans. Au-delà de la sixième année, le contrat devient permanent et l'équivalent d'un CDI est signé. Au 31 décembre 2014, la société dispose de 46 personnes dont le contrat est inférieur à 6 ans (équivalent CDD) et 13 avec une ancienneté supérieure à 6 ans et dont le contrat est permanent.

- Répartition par catégorie et par sexe :

## ARCHOS SA

Au 31 décembre 2014, la répartition par catégorie et par sexe est la suivante :

Catégorie	Cadres	%	ETAM	%	Total	%
Hommes	32	73%	12	44%	44	62%
Femmes	12	27%	15	56%	27	38%
Total	44	100%	27	100%	71	100%

Au 31 décembre 2013, la répartition par catégorie et par sexe est la suivante :

Catégorie	Cadres	%	ETAM	%	Total	%
Hommes	37	79%	14	47%	51	66%
Femmes	10	21%	16	53%	26	34%
Total	47	100%	30	100%	77	100%

## ARCHOS CHINE

En ce qui concerne, les filiales chinoises, la répartition au 31 décembre 2014 est la suivante :

Catégorie	Cadres	%	ETAM	%	Total	%
Hommes	12	71%	17	40%	29	49%
Femmes	5	29%	25	60%	30	51%
Total	17	100%	42	100%	59	100%

- Suivi des mouvements et motifs des sorties

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, les effectifs de la société ARCHOS SA sont passés de 99 personnes à 77, décomposés en 31 départs et 9 embauches. Sur les 31 départs, il convient de noter que 21 concernent des départs étalés sur le premier trimestre 2013 dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi annoncé en 2012. Les 10 autres départs ne concernent pas de licenciement.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, les effectifs d'ARCHOS SA sont passés de 77 personnes à 71 personnes, décomposés en 13 départs (pas de licenciement) et 7 embauches.

En ce qui concerne ARCHOS CHINE, il y a eu 11 départs (dont 6 licenciements) pour 6 embauches sur l'année 2014.

- Suivi des rémunérations

Le salaire annuel moyen :

- pour les cadres de la société ARCHOS SA s'élève à 65,7 milliers d'euros pour l'année 2014 contre 65,6 en 2013 et,
- pour les employés, techniciens et agents de maîtrise (« ETAM ») 29,6 milliers d'euros pour l'année 2014 contre à 28,3 en 2013.

	Homme		Femme		Total	
	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel
Cadres	37	68 827	10	53 799	47	65 629
ETAM	14	28 399	16	28 161	30	28 272
Total	51	57 729	26	38 022	77	51 075

Au titre de l'année 2014 :

	Homme		Femme		Total	
	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel
Cadres	32	72 282	12	55 649	44	67 745
ETAM	12	28 160	15	30 936	27	29 702
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>60 248</b>	<b>27</b>	<b>41 920</b>	<b>71</b>	<b>53 278</b>

En ce qui concerne ARCHOS Chine, le salaire de base moyen mensuel par personne et par mois s'élève à 12 058 yuans par personne.

- Répartition des effectifs par âges et par catégorie

## ARCHOS SA

Au titre de l'année 2013 :

	Cadres	ETAM	Total
- 26 ans	1	0	1
De 26 à 30 ans	10	8	18
De 31 à 40 ans	19	11	30
De 41 à 50 ans	13	10	23
+ de 50 ans	4	1	5
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>30</b>	<b>77</b>

Au titre de l'année 2014 :

	Cadres	ETAM	Total
- 26 ans	2	0	2
De 26 à 30 ans	6	3	9
De 31 à 40 ans	19	12	31
De 41 à 50 ans	13	11	24
+ de 50 ans	4	1	5
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>27</b>	<b>71</b>

Au 31 décembre 2014, l'âge moyen des effectifs d'ARCHOS SA est de 39 ans (contre 37 ans et 5 mois en 2013).

## ARCHOS Chine

	Directeurs / Managers	Employés	Total
- 26 ans	1	6	7
De 26 à 30 ans		14	14
De 31 à 40 ans	11	19	30
De 41 à 50 ans	4	3	7
+ de 50 ans	1		1
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>42</b>	<b>59</b>

Pour la filiale ATH, l'âge moyen à fin 2014 s'élève à 32 ans et 11 mois.

## b. Organisation du travail

### - Organisation du temps de travail

En France, l'organisation du temps de travail est exprimé en « forfait jours » ou en « mode horaire ». Un collaborateur en « forfait jours » travaille un nombre de jours déterminés dans l'année et un collaborateur en « mode horaire » travaille un nombre d'heures définies selon les modalités établies par les accords d'entreprise en vigueur.

Le travail à temps plein est la norme au sein de la société.

La société avait un salarié à temps partiel au 31 décembre 2013 qui a pris fin courant 2014. Elle en a accordé deux autres dont un a pris fin en septembre et un qui court jusqu'au 31 août 2015. Enfin, à titre d'information, la société a accordé un autre temps partiel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En Chine, tous les salariés sont tenus de travailler 8 heures par jour soit 40 heures par semaine. Au cas où un salarié doit travailler au-delà de cet horaire de travail, les heures supplémentaires effectuées sont converties en congé le jour suivant si cela est possible, ultérieurement dans le cas contraire.

### - Absentéisme

Le groupe ne dispose pas pour l'année 2014 d'un système permettant de quantifier automatiquement certains types d'absences (congés exceptionnels autorisés, maladies, absences non autorisées, autres). Cet indicateur sera mis en place au cours de l'exercice 2015.

## c. Relations sociales au sein d'ARCHOS SA

Les relations sociales au sein d'ARCHOS SA sont organisées autour de :

### (1) La Délégation Unique du Personnel (« DUP »)

La DUP assure à la fois les fonctions de :

- Comité d'entreprise dont les attributions sont essentiellement économiques et sociales ;
- Délégués du Personnel : chargés de présenter à l'employeur les revendications individuelles et collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du Travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise.

Les deux collèges électoraux de l'entreprise peuvent être représentés de la façon suivante :

- ETAM : 2 titulaires et 2 suppléants
- Ingénieurs et Cadres : 2 titulaires et 2 suppléants

A la suite des élections du 24 octobre 2012, suivies d'élections partielles le 1<sup>er</sup> octobre 2014, la représentation du personnel est assurée de la façon suivante :

- ETAM : 2 titulaires
- Ingénieurs et Cadres : 2 titulaires et 1 suppléant.

Les mandats sont effectifs jusqu'au 23 octobre 2016.

### (2) Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (« CHSCT ») :

Il est composé :

- Du Directeur Général,
- De 2 représentants du personnel, dont 1 cadre ou agent de maîtrise, désignés par la Délégation Unique du Personnel,

Des réunions régulières de la DUP et du CHSCT ont lieu au siège.

Pour information, il n'y a eu aucun accord collectif signé en 2013 et 2014.

## d. Santé et sécurité chez ARCHOS SA

Compte tenu de la nature du travail des salariés chez ARCHOS, les principaux thèmes liés à la Santé concernent le travail au bureau à savoir : le travail sur écran ; les troubles musculo-squelettiques ; le stress. En plus de la visite médicale d'embauche obligatoire, la société respecte les règles liées à la fréquence des visites médicales et a recours aux services d'un sous-traitant (ACMS). Un rapport technique de la médecine du travail annuel est fourni à la société. 36 visites médicales ont été effectuées au cours de l'année contre 24 en 2013.

Pour 2013 et 2014, on ne relève aucun accident du travail, ni aucune maladie professionnelle. Compte tenu du faible taux d'accident jusque-là reconnu, aucun accord formel n'a été signé en matière de santé et de sécurité à ce stade.

## e. Formation chez ARCHOS SA

Au cours de l'exercice 2014, il convient de noter que 9 salariés ont obtenu un certificat de compétences suite à la formation d'une journée (soit 68 heures dispensées) relative à la prévention et secours civiques de niveau 1 (« PSC1 »). Dans cette continuité, une formation relative à la prévention d'une demi-journée, à laquelle ont participé 12 employés (soit 36 heures dispensées), a été réalisée en novembre 2014. En tenant compte de formations individuelles dispensées aux salariés qui s'élèvent à 60 heures, au total la société a investi dans 164 heures de formation au cours de l'année 2014 soit environ 2h30 par personne en moyenne.

## f. Egalité de traitement

ARCHOS a pris des mesures en faveur de l'égalité hommes/femmes. Cependant pour une partie de son recrutement relatif au département R&D, la Société reste pour le moment dépendante de la répartition hommes/femmes au sein des écoles d'ingénieurs encore très majoritairement masculines.

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, ARCHOS travaille avec des collaborateurs de diverses nationalités au sein du groupe ce qui témoigne d'une réelle volonté de faire du recrutement international un axe important de sa politique.

En ce qui concerne l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, ARCHOS emploie actuellement un salarié dans cette situation, en contrat à durée indéterminée.

## g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail

Au-delà de la prévention des discriminations et au respect de la liberté d'association, déjà évoquée précédemment, les autres sujets couverts par les conventions fondamentales ne sont pas des enjeux directs pour le groupe ou pour l'entreprise (travail des enfants ou travail forcé).

En ce qui concerne nos sous-traitants en Chine, se référer à la note (3) paragraphe (c).

## 2) Informations environnementales

### a. Politique générale en matière environnementale

ARCHOS ne dispose pas de ses propres usines (modèle « fabless ») et fait appel à des sous-traitants en Asie pour la production. Ainsi, l'activité « directe » du Groupe n'a que très peu de conséquences sur l'environnement. ARCHOS ne constitue pas de provisions pour risques environnementaux

De ce fait, ARCHOS ne dispose pas de services internes de gestion de l'environnement, de formation et d'information des salariés sur celui-ci et ne consacre pas de moyens spécifiques à la réduction des risques pour

l'environnement ni à la mise en place d'une organisation pour faire face aux accidents de pollution pouvant avoir des conséquences au-delà des établissements de la société.

## b. Pollution et gestion des déchets

Au niveau des sociétés du groupe, il n'existe aucun risque significatif identifié concernant les risques de pollution et de gestion des déchets compte tenu de l'activité d'ARCHOS. En effet, la société sous-traite sa production à des usines en Chine. Compte tenu de cette organisation, ARCHOS estime qu'aucune mesure particulière, interne à l'entreprise, de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol qui peuvent affecter l'environnement n'est pertinente. En ce qui concerne nos sous-traitants en Chine, se référer à la note (3) paragraphe (c).

Il en est de même pour les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets tout comme la prise en compte de nuisances sonores.

Enfin, la société ARCHOS SA respecte la législation en vigueur relative aux produits en fin de vie tels que DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et éco-emballage.

## c. Utilisation durable des ressources

L'impact du Groupe sur l'eau et sur les sols est faible et les indicateurs correspondants ne sont pas renseignés car la consommation d'eau et l'impact de l'activité d'ARCHOS sur les sols ne sont pas significatifs (activité de bureau). La principale ressource utilisée concerne la consommation de papier. Les filiales sont principalement des filiales de commercialisation et consomment très peu de ressources.

En ce qui concerne la consommation d'énergie, l'indicateur le plus pertinent pour la maison-mère à Igny est la consommation en électricité du bâtiment. La consommation annuelle des locaux était de 284 319 kWh (indicateur de consommation électrique, récapitulatif des consommations mensuelles des factures relatives aux compteurs EDF - Décembre 2013). Il n'y a pas eu de changement significatif sur 2014 en ce qui concerne les consommations en électricité. La consommation 2013 indiquée ci-avant donne un ordre de grandeur pertinent pour l'exercice 2014.

Il convient également de noter que la société ARCHOS s'est engagée dans un projet novateur d'envergure en matière d'efficacité énergétique de l'habitat. Le projet TBH (« tableau de bord de l'habitat ») rentre dans le cadre du programme des réseaux électriques intelligents des investissements d'avenir. Cette opération est réalisée sous l'égide de l'ADEME. Communiqué de presse complet :

[http://www.archos.com/corporate/press/press\\_releases/CP\\_TBH\\_Alliance\\_2015.pdf](http://www.archos.com/corporate/press/press_releases/CP_TBH_Alliance_2015.pdf).

## d. Changement climatique

Sur ce thème encore, les activités directes d'ARCHOS ne contribuent pas de façon significative aux rejets de gaz à effet de serre et n'a donc pas mis en place des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique. Toutefois, il convient de préciser que des services de conférence téléphonique sont fréquemment utilisés pour communiquer avec des interlocuteurs éloignés afin d'éviter les déplacements.

## e. Protection de la biodiversité

A ce stade, la Société n'a pas de mesure spécifique prise pour préserver ou développer la biodiversité. Compte tenu de l'activité des sociétés du groupe ARCHOS, cette dernière n'est pas en contact direct avec la biodiversité rendant non pertinente la prise de mesure spécifique.

### 3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

#### a. Impact territorial aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

D'un point de vue social, ARCHOS SA contribue au développement de la Région Ile-de-France avec l'emploi direct de 71 personnes au sein de son siège social à Igny (Essonne). Les conséquences en matière d'environnement sont très peu significatives sur les populations riveraines ou locales compte tenu de l'activité du siège et R&D.

Une partie des activités d'ARCHOS est sous-traitée notamment en ce qui concerne, la logistique et les services après-ventes. Sur ces deux activités, les effectifs indirects sont estimés à 45 personnes.

#### b. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

En juin 2014, la Société a signé avec la Fédération Française de Football un partenariat de 4 ans conférant à ARCHOS les dénominations officielles suivantes :

- Partenaire de la Fédération Française de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France masculine de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France Féminine A de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France Espoirs de Football.

En juillet 2014, ARCHOS a été à l'initiative de la création le syndicat des fabricants, importateurs de tablettes et smartphones (« **FITS** ») dont l'objet est de fournir un forum d'échange d'information et d'expérience sur les domaines techniques, juridiques et réglementaires ayant trait aux domaines des tablettes et smartphones et de défendre les intérêts communs aux entreprises concernées. Les membres fondateurs de ce syndicat avec ARCHOS sont les sociétés Lexibook SA et Digital Electronique Accessoires.

ARCHOS aide à la montée en compétence des étudiants auprès des écoles d'ingénieurs, universités et écoles de commerce. Cela s'est notamment matérialisé en 2014, avec l'accueil de deux étudiants en contrats de professionnalisation et une étudiante en contrat d'apprentissage. La société a également accueilli 9 stagiaires issus de ces écoles et universités ainsi que deux élèves de troisième dans le cadre de leur stage d'observation.

#### c. Sous-traitance et fournisseurs

ARCHOS travaille avec de nombreuses usines en Asie. Chaque usine fait l'objet d'un audit préalable par les équipes « Qualité » de la filiale chinoise d'ARCHOS. Hormis les critères techniques faisant l'objet d'une revue, l'audit couvre également les risques sociaux et environnementaux suivants :

- Le travail des enfants,
- Le paiement des salariés en temps voulu,
- Contrôle des heures supplémentaires,
- Couverture sociale des employés,
- Pollution des eaux et rejet des eaux usées,
- Stockage et étiquetage des matières chimiques,
- Consignes de sécurité (sorties d'urgence, prévention incendie).



Une fois l'audit de l'usine effectué, ARCHOS signe également avec chaque sous-traitant une lettre contre le travail des enfants (« Prohibition of Child Labor »).

Le respect des bonnes pratiques listées ci-dessus ainsi que l'affirmation des usines à ne pas avoir recours au travail des enfants, sont des éléments déterminants qu'ARCHOS met en exergue auprès de ses sous-traitants.

#### d. Loyauté des pratiques

Si la loyauté dans toutes les pratiques du Groupe est un principe fondamental, il n'existe pas de formalisation dans leur mise en œuvre. La Direction attache énormément d'importance à cette loyauté et à l'éthique.

La maison-mère occupe un rôle très centralisé par rapport au contrôle des filiales et s'assure ainsi de la conformité à ces principes. Par ailleurs, le Groupe exclut toute utilisation d'argent liquide dans les opérations courantes limitant ainsi tout risque en la matière.

Il n'existe pas d'autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

## Renseignements sur la répartition du capital social et les actions d'auto-contrôle

Au 31 décembre 2014, le capital social est fixé à la somme de quatorze millions cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-sept euros (14.151.587 €) divisé en 28.303.174 actions de 0,50 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

A la date du présent rapport, le Groupe ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

Le tableau de répartition ci-dessous est établi sur la base des informations connues à la date du 27 mars 2015 et sont établies sur la base des déclarations de franchissement de seuils publiées sur le site de l'AMF.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% de droit de vote
<b>Actionnaires détenant plus de 5% du capital</b>	<b>2 727 884</b>	<b>9,25%</b>	<b>9,25%</b>
<i>Henri Crohas</i>	<i>2 727 884</i>	<i>9,25%</i>	<i>9,25%</i>
<b>Autres actionnaires (1)</b>	<b>26 775 290</b>	<b>90,75%</b>	<b>90,75%</b>
<b>Total</b>	<b>29 503 174</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>

(1) Au 27 mars 2015, aucun actionnaire autre qu'Henri Crohas n'a fourni à l'AMF d'information concernant une détention supérieure à 5% du capital

## Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2014 aucun salarié ne détenait d'actions de la société au titre d'un "dispositif de gestion collective" de type PEE ou FCPE et que l'actionnariat salarié (hors Henri CROHAS) est inférieur à 3 % du nombre total des actions de la société.

## Evolution du cours de bourse sur l'année 2014

Mois	Moyenne du cours d'ouverture	Moyenne du cours de clôture	Volume mensuel
1	3,81	3,81	12 289 246
2	3,80	3,78	10 532 967
3	3,64	3,61	6 466 633
4	3,40	3,39	3 629 755
5	3,21	3,20	2 634 794
6	3,16	3,13	2 595 093
7	2,91	2,90	2 240 417
8	2,65	2,65	2 286 882
9	2,79	2,79	1 739 163
10	2,26	2,25	3 196 563
11	2,30	2,32	3 730 714
12	2,27	2,25	3 081 457
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>3,02</b>	<b>3,01</b>	

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2. du Code de commerce)**

Date d'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion de l'organe décidant l'émission ou la réduction
28-juin-13 7 <sup>ème</sup> résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.	10 % du capital social par période de 24 mois	24 mois	10 % du capital social par période de 24 mois	
28-juin-13 9 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	25 000 000 actions*	26 mois	25 000 000 actions*	
28-juin-13 11 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.		26 mois		
28-juin-13 12 <sup>ème</sup> résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société.	50% du capital social	18 mois		
28-juin-13 13 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L.225-136 du code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public.	25 000 000 actions*	26 mois	mise en place d'un second PACEO® avec la Société Générale	10-oct-13
28-juin-13 15 <sup>ème</sup> résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'avoir recours à une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 13 <sup>ème</sup> résolution, conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce.	de 20% du capital social par an	26 mois	mise en place d'un second PACEO® avec la Société Générale	10-oct-13

Date d'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion de l'organe décidant l'émission ou la réduction
28-juin-13 16 <sup>ème</sup> résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de déroger aux conditions fixées par la 13 <sup>ème</sup> résolution pour déterminer le prix d'émission des actions dans la limite de 10% du capital social par an, conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce	de 10% du capital social par an	26 mois	mise en place d'un second PACEO® avec la Société Générale	10-oct-13
28-juin-13 17 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	25 000 000 actions*	18 mois		
28-juin-13 18 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel des souscriptions au profit des cadres dirigeants	25 000 000 actions*	18 mois	25 000 000 actions*	
28-juin-13 19 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre de l'article L.225-138-1 du code de commerce	25 000 000 actions*	26 mois	25 000 000 actions*	
28-juin-13 20 <sup>ème</sup> résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions	25 000 000 actions*	38 mois	25 000 000 actions*	
28-juin-13 21 <sup>ème</sup> résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	5% du capital social Limité à 25 000 000 actions*	38 mois	5% du capital social Limité à 25 000 000 actions*	
28-juin-13 22 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en cas d'offre publique d'échange - OPE - initiée par la Société).	Doublement du capital social	26 mois	Doublement du capital social	
28-juin-13 23 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social, hors cas d'offre publique d'échange	10% du capital social	26 mois	10% du capital social	

Date d'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion de l'organe décidant l'émission ou la réduction
28-juin-13  24 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers.	Doublement du capital social	18 mois	Doublement du capital social	
18-juin-14  6 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social calculé en net, déduction faite des reventes effectuées pendant la durée d'autorisation du programme.		18 mois		

\* Plafond global et non cumulatif.

## Administration et Contrôle de la Société

Vous trouverez en annexe, conformément aux dispositions légales, le tableau relatif aux rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part de la société ou de ses filiales durant l'exercice 2014, ainsi que le tableau des fonctions et mandats exercés par ces mandataires.

Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société : ces opérations, sous réserve d'un montant cumulé supérieur à 5.000 euros au cours de l'année civile, ont en principe donné lieu à déclaration à l'AMF et mises en ligne sur son site (en vertu des articles 223-21 & s. du Règlement général de l'AMF).

Vous trouverez par ailleurs en annexe, conformément aux dispositions légales, le tableau relatif aux résultats financiers des cinq dernières années ainsi que le rapport du Président prévu à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.

## Propositions de résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

**Première résolution** (Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration auquel est joint le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux auquel est joint le rapport prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui font apparaître un résultat net après impôts déficitaire de 11.983.665 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Deuxième résolution** (Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, ainsi que des comptes consolidés

qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui font apparaître un résultat net part du Groupe déficitaire de 12.982 milliers d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (*Affectation du résultat*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 11.983.665 euros au compte « Report à nouveau » débiteur de 92.834.910 euros et qui s'élèvera en conséquence à 104.818.575 euros. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Quatrième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Crohas*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide d'approuver le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Crohas, qui arrive à échéance.

Ce mandat, d'une durée de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Henri Crohas a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

**Cinquième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Rizet*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide d'approuver le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Rizet, qui arrive à échéance.

Ce mandat, d'une durée de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Jean Rizet a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

**Sixième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Loïc Poirier*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide d'approuver le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Loïc Poirier, qui arrive à échéance.

Ce mandat, d'une durée de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Loïc Poirier a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

**Septième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Isabelle Crohas*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide d'approuver le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Isabelle Crohas, qui arrive à échéance.

Ce mandat, d'une durée de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Isabelle Crohas a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

**Huitième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Alice Crohas*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide d'approuver le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Alice Crohas, qui arrive à échéance.

Ce mandat, d'une durée de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Alice Crohas a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

**Neuvième résolution** (*Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant*) - L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à échéance du mandat de commissaires aux comptes de PricewaterhouseCoopers Audit SA, titulaire, et de Monsieur Yves Nicolas, suppléant, à l'issue de cette assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et désigne :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire :

PricewaterhouseCoopers Audit SA  
Représentée par Monsieur Thierry Charron  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine

En qualité de commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Jean-Christophe Georghiou  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021.

Chacun des commissaires aux comptes a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

**Dixième résolution** (*Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration*) – L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 50.000 euros.

**Onzième résolution** (*Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à procéder ou faire procéder à l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement général de l'AMF, en vue notamment :

- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement, agissant de manière indépendante, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- de la couverture de plans d'options ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- de la remise d'actions de la Société à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ;

- d'annuler tout ou partie des actions ainsi acquises afin de réduire le capital, dans le cadre et sous réserve d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en cours de validité.

Plus généralement, le Conseil pourra réaliser toutes opérations conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ; et, à ces fins, conserver les actions rachetées, les céder ou les transférer par tous moyens tels que décrits ci-après dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, par offre publique de vente ou d'échange, par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés, ou de bons, par transaction de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme de rachat d'actions).

La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses actions uniquement dans le cadre des dispositions de l'article 231-40 du règlement général de l'AMF.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10% du capital social à la date de ces achats, déduction faite des reventes effectuées pendant la durée d'autorisation du programme.

Le prix unitaire maximum d'achat par action est fixé à cinq (5) euros. En conséquence, sur la base du capital social au 27 mars 2015, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de cinq (5) euros s'élèverait à 14.751.585 euros, correspondant à l'achat de 2.950.317 actions.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement de capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix et montants susvisés afin de tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de déléguer dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, passer tout ordre en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation, qui prive d'effet pour l'avenir toute autorisation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

Fait à Igny, le 27 mars 2015

Le Conseil d'Administration



## ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

### 1 - Opérations courantes et conclues à des conditions normales au 31 décembre 2014

N°	Date Operation	Nature	Montant en 2014 ( + produit/- charges)	Cocontractants
1	01/08/1999 Renouvelée 01/03/2005	Distribution par Archos Inc des produits Archos	0 €	Archos Inc
		Facturation prestation logistique et service après vente	0 €	Archos Inc
2	01/01/2006	Agent commercial Archos UK	-321 085 €	Archos UK
		Facturation prestation logistique et service après vente	0 €	Archos UK
3	01/06/2010	Distribution par Archos Gmbh des produits Archos sur l'Allemagne	-430 791 €	Archos Gmbh
	01/05/2013	Agent commercial Archos Deutschland	-1 781 151 €	Archos Gmbh
	01/01/2006	Facturation prestation R&D Salons & Expositions	-572 361 € -170 007 €	Archos Gmbh Archos Gmbh
4	01/08/2006	Agent commercial Archos Italia	0 €	Archos Italia
5	05/07/2006	Agent commercial Archos Suisse	0 €	Archos Suisse
6	01/01/2011	Distribution par Arnova Technology HK des produits Archos	21 381 188 €	Arnova Technology HK
	01/01/2013	Contrat de licence ARCHOS sur les produits achetés en direct par ATH	0 €	Arnova Technology HK
	01/01/2013	Contrat de management fees vers ATH	33 027 €	Arnova Technology HK
	Renouvelé 01/01/2013	Services opérationnels refacturés par Archos SA a Arnova Technology HK	231 354 €	Arnova Technology HK
7	Renouvelé 01/01/2013	Services opérationnels Archos Technology SZ refacturé a Archos SA	729 455 €	Archos Technology SZ
8	01/12/2011	Agent commercial Archos Espagne	-130 000 €	Archos Espana
9	23/01/2014	Distribution par LOGIC INSTRUMENT des produits Archos	284 061 €	Logic Instrument

## 2 - Conventions réglementées au 31 décembre 2014 (par application de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 - art. 7 )

	Date		Nature	Montant en 2014	Co-Contractant	Date d'expiration
	Conseil	Opération				
1	08/01/1999	14/12/2010	Bail Commercial	275 700 €	SCI des Vignerons	31/01/2017
2	19/05/1999		Avance compte courant	Pas d'effet en 2014	Archos Inc	
3	19/11/1999		Frais Gestion Archos Inc	0 USD	Archos Inc	
4	03/05/2002	01/01/2013	Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants	7 685 €	SIACI	
5	10/10/2013	23/01/2014	Commission sur ventes	12 008 €	Logic Instrument	
			Commission sur achats	19 966 €	Logic Instrument	
			Commissionnement des ressources operationnelles et administratives	35 095 €	Logic Instrument	

L'ensemble des conventions listées ci-dessus ont été préalablement autorisées par le Conseil d'Administration.

## 3 - Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux en 2014

En euros

Description	Archos SA	Archos SA	ATH (*)	LOGIC	Total
	jetons de présence	rémunérations et assimilés	rémunérations et assimilés	INSTRUMENT rémunérations et assimilés	
Henri Crohas, Président du CA	6 852	0	100 911	-	107 762
Loïc Poirier, DG et administrateur (**)	1 370	271 404	118 063	55 000	390 837
Isabelle Crohas, Administrateur	6 852	-	-	-	6 852
Giuseppe Agnello, Administrateur	5 341	-	-	-	5 341
Jean Rizet, Administrateur	5 481	-	-	-	5 481
Thomas Abramovici, Administrateur	5 481	-	-	-	5 481
Jean Michel Seignour, Administrateur	15 881	-	-	-	15 881
Alice Crohas, Administrateur	2 741	-	-	-	2 741
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>271 404</b>	<b>218 974</b>	<b>55 000</b>	<b>540 377</b>

(\*) Montants en HK\$ convertis en euros au taux moyen de l'exercice

(\*\*) Loïc Poirier est administrateur depuis le 8 août 2014 en plus de son mandat social de Directeur Général

En application de la recommandation Middlenext n° 14, les jetons de présence pour l'exercice 2014 ont été répartis suivant des critères objectifs relatifs au taux de présence des administrateurs sur l'exercice ainsi que leur appartenance ou non à des comités spécialisés.

Lors des réunions du Conseil d'Administration tenues les 6 novembre 2012, 22 mars 2013 et 6 août 2013, le Conseil d'Administration a voté les montants de la rémunération du Président pour l'adapter à l'évolution de son activité dans la société. Cette rémunération fixée par les conseils n'a pas de part variable.

Lors des réunions du Conseil d'Administration tenues les 6 novembre 2012 et 22 mars 2013, le Conseil d'Administration a voté les montants de la rémunération du Directeur Général.

ARCHOS ne verse pas de bonus à ses autres administrateurs.

Les frais et dépenses (notamment les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement) engagés par les administrateurs au titre de leur mandat (réunions du Conseil d'Administration, réalisation de missions confiées par le Conseil d'Administration) sont intégralement pris en charge par la Société. Aucune somme significative n'a été versée à ce titre en 2014.

## 4 - Listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous présente la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Prénom, nom et adresse	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date de second mandat nomination	Date de troisième mandat nomination	Date d'échéance mandat	Mandat et fonction principale exercée dans la société	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la société	Société
Henri Crohas 12 rue Ampère 91430 Igny	AG du 22 avril 1991	AG du 19 Juin 2009	CA du 27 mars 2015	AG d'approbation des comptes statuant sur les comptes clos au 31/12/2014 Renouvellement en cours pour une échéance à l'AG d'approbation des comptes 2020	Président	Chairman Director Director Associé	Archos UK Archos Inc Arnova Technology Hong Kong SCI des Vignerons
Loïc Poirier 12 rue ampère, 91430 Igny	AG approbation des comptes 2014  CA du 22 mars 2013	  1er mai 2013	  	Renouvellement en cours pour une échéance à l'AG d'approbation des comptes 2020  1er mai 2017	Administrateur  Directeur Général	Président CEO CEO CEO Geschäftsführer CEO Président Chairman	Archos UK Archos Inc Archos Technology Shenzhen Arnova Technology Hong Kong Archos GmbH Appslib Archos Espana Archos Italy
Isabelle Crohas 12 rue Ampère 91430 Igny	AG du 22 avril 1991	AG du 19 Juin 2009	CA du 27 mars 2015	Renouvellement en cours pour une échéance à l'AG d'approbation des comptes 2020	Administrateur	Gérante	SCI des Vignerons

Prénom, nom et adresse	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date de second mandat nomination	Date de troisième mandat nomination	Date d'échéance mandat	Mandat et fonction principale exercée dans la société	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la société	Société
Jean Rizet Groupe ARC 9 rue de Téhéran 75008 Paris	AG du 31 Juillet 2003	AG du 19 Juin 2009	CA du 27 mars 2015	AG d'approbation des comptes statuant sur les comptes clos au 31/12/2014 Renouvellement en cours pour une échéance à l'AG d'approbation des comptes 2020	Administrateur	Directeur Général Délégué  Gérant	Groupe ARC  Agence Quadrige
Thomas Abramovici 12 rue Ampère, 91430 Igny	CA du 6 Octobre 2005	AGO du 17 juin 2011		AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2017	Administrateur		Barclays Bank PLC
Jean-Michel Seignour 12 rue Ampère, 91430 Igny	CA du 14 avril 2010 AG du 4 juin 2010			AG statuant sur les comptes clos au 31/12/ 2015	Administrateur	DGD  Président  PDG  Administrateur	Financière d'Aguesseau ( ex Espas )  Duarig sport  Forézienne de Logistique( ex Duarig s.a )  Logic Instrument
Alice Crohas 12 rue Ampère, 91430 Igny	CA du 6 Août 2013	CA du 27 mars 2015		AG d'approbation des comptes statuant sur les comptes clos au 31/12/2014 Renouvellement en cours pour une échéance à l'AG d'approbation des comptes 2020	Administrateur		

Les administrateurs n'ont pas exercé de mandats autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus au cours des cinq dernières années.

Monsieur Giuseppe AGNELLO a démissionné de son mandat d'administrateur au cours du Conseil d'Administration du 18 juin 2014. Loïc POIRIER a été nommé administrateur au cours du Conseil d'Administration du 8 août 2014.

Messieurs Jean RIZET, et Jean-Michel SEIGNOUR sont « administrateurs indépendants<sup>3</sup> » de la Société.

<sup>3</sup>Selon définition du code Middledenext recommandation N°8

## 5 – Inventaire des valeurs mobilières

En milliers d'euros

Description	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
<b>Filiales</b>		
<b>( plus de 50%)</b>		
Archos Inc.	240	0
Archos UK	15	15
Archos Deutschland GmbH	25	25
Archos Italie	10	10
Archos AG	64	64
Archos Technology Schenzen	493	493
AppsLib	1	1
Archos Espagne	3	3
Arnova Technology Hong Kong	1 707	0
<b>Participations</b>		
<b>(10 à 50%)</b>		
Logic Instrument SA	2 310	2 310
<b>Autres titres</b>		
Titres auto-détenues		
SICAV	0	0
<b>Total</b>	<b>4 869</b>	<b>2 921</b>

## 6- Analyse des encours fournisseurs (comptes sociaux)

### L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce

Au 31 décembre 2014, la répartition des dettes fournisseurs d'ARCHOS SA par antériorité s'établit comme suit :

En milliers d'Euros

Echéancier fournisseurs 2014	- de 30 jours	de 30 à 60 jours	+ de 60 Jours	Total
Total	19 806		916	20 722

L'essentiel des dettes portant sur des factures antérieures au mois de novembre 2014 sont des dettes avec des fournisseurs étrangers.

Pour mémoire au 31/12/2013 la répartition du solde était la suivante :

En milliers d'Euros

Echéancier fournisseurs 2013	- de 30 jours	de 30 à 60 jours	+ de 60 Jours	Total
Total	21 422	-	1 158	22 580

## 7 - Tableau des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

euros	2010	2011	2012	2013	2014
<b>1 - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	10 111 828	12 514 231	12 901 587	14 151 587	14 151 587
Nombre d'actions ordinaires	20 223 656	25 028 462	25 803 174	28 303 174	28 303 174
Nombre d'actions de préférence	0	0	0	0	0
<b>2 - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors TVA	87 505 658	167 068 739	139 370 031	136 792 827	125 256 161
Résultat avant IS, particip. et dot.	396 090	5 748 938	-24 068 707	1 010 583	-11 153 168
Impôts sur les bénéfices	-1 312 807	-829 847	-1 359 969	-1 490 364	-830 497
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat net comptable	-916 717	4 919 091	-25 428 676	-479 781	-11 983 665
<b>3 - Résultat par action</b>					
Résultat avant IS, participation et dotations	0,02	0,23	-0,93	0,04	-0,39
Résultat net comptable	-0,05	0,20	-0,99	-0,02	-0,42
<b>4 - Personnel</b>					
Effectif moyen de l'exercice (1)	101	101	99	83	75
Masse salariale de l'exercice	4 833 409	5 214 907	5 594 815	5 186 175	4 398 007
Montant des charges sociales	2 213 728	2 470 278	2 579 036	2 064 481	2 421 440

(1) Hors bureau Chine

## **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux actionnaires,  
**ARCHOS**  
12 rue Ampère - ZI  
91430 IGNY

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ARCHOS désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060<sup>4</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au(x) Référentiel(s) (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre le 18 février et 31 mars pour une durée d'environ 6 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la norme d'exercice professionnel portant sur les prestations relatives aux informations sociales et environnementales entrant dans le cadre des diligences

---

<sup>4</sup> Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

directement liées à la mission de commissaire aux comptes (NEP 9090) et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission [et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>5</sup>].

## **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Informations sociales et environnementales - note méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### ***Nature et étendue des travaux***

Nous avons mené deux entretiens avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

---

<sup>5</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>6</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées (Archos SA, Archos Technology Shenzhen et Arnova Technology Hong Kong) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 72% des effectifs et en moyenne environ 95% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2015

L'un des commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Marty  
Associé

Sylvain Lambert  
Associé du Département Développement Durable

---

<sup>6</sup> Informations sociales les plus importantes : Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique, Les embauches et les licenciements, Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail, Le nombre total d'heures de formation.

Informations environnementales les plus importantes : L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, La consommation d'énergie, Les rejets de gaz à effet de serre.

Informations sociétales les plus importantes : La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux, L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale, Les actions engagées pour prévenir la corruption, Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

## RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES OPERATIONS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2014

(Etabli en conformité de l'article L.225-184 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer que deux opérations d'attribution d'options de souscription d'actions sont intervenues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

L'Assemblée générale mixte de la Société qui s'est tenue le 28 juin 2013 a autorisé le Conseil d'administration, aux termes de sa 21<sup>ème</sup> résolution, à procéder à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans la limite de 5% du capital social.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni :

- le 8 août 2014 et a attribué des options de souscription d'actions à certains salariés et mandataires sociaux du Groupe ARCHOS considérés comme des "hommes clés" (« Plan n°12 ») et,
- le 11 décembre 2014 et a attribué des options de souscription d'actions à l'ensemble des salariés de la Société (« Plan n°13 »)

### **PLAN n°12**

Nombre d'options : 1.120.000 options

Prix d'exercice des options : 2,70 euros

Date d'échéance : les options sont exerçables à compter du 8 août 2017 jusqu'au 8 août 2019.

Conditions de performance : le nombre d'actions effectivement attribuées sera modulé en fonction du cours moyen des 3 mois précédant le 8 août 2017. Si ce cours moyen est inférieur au prix d'exercice, alors aucune option ne sera attribuée. Si ce cours moyen est supérieur au prix d'exercice + 1€ alors 100% des options seront attribuées. Entre ces deux extrêmes, le nombre d'options attribuées suivra une loi linéaire.

Dans le cadre de ce Plan n°12, les renseignements concernant les options de souscription d'actions consenties à chacun des salariés non-mandataires sociaux et mandataires sociaux de filiales, ayant reçu le nombre d'options le plus élevé figurent ci-après :

	Attribution CA du 08/08/14	Modification CA du 11/12/2014 (*)	Total attribution
Loïc Poirier	800 000		800 000
Frédéric Balay	40 000		40 000
Guillaume Burkel	40 000		40 000
Marc de Courville	40 000		40 000
Bénédicte Ernoult	40 000		40 000
Didier Grychta	40 000		40 000
Marie Huber	40 000		40 000
Raoul Mallart	40 000	-40 000	0
Jacky Wu	40 000		40 000
Henri Crohas		40 000	40 000
<b>Total</b>	<b>1 120 000</b>	<b>0</b>	<b>1 120 000</b>

(\*) Le Conseil d'administration du 11 décembre 2014 a décidé de réaffecter les options consenties à Raoul Mallart en raison du départ de ce dernier des effectifs d'ARCHOS.

## **PLAN n°13**

Nombre d'options : 36.000 options

Prix d'exercice des options : 2,29 euros

Date d'échéance : les options sont exerçables à compter du 11 décembre 2016 jusqu'au 11 décembre 2018.

Conditions de présence : les options pourront être exercées sous réserve que le Bénéficiaire soit toujours salarié de la Société ou d'une société contrôlée à la date d'exercice.

Dans le cadre de ce plan n°13, dit « plan démocratique » les bénéficiaires correspondent à l'ensemble des salariés présents dans les effectifs le jour de l'attribution, le 11 décembre 2014. Ainsi, il concerne 72 salariés d'ARCHOS avec une attribution individuelle de 500 options.

Par ailleurs, nous vous informons que lors de l'exercice écoulé, aucune option n'a été levée au cours de l'exercice.

Fait à Igny,

Le 27 mars 2015

Le Conseil d'administration.

## **RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D'ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2014**

(Etabli en conformité de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 2 du code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune opération d'achat d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Fait à Igny,

Le 27 mars 2015

Le Conseil d'Administration.

## **RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PREVU A L'ARTICLE L.225-37 ALINEA 6 ET 7 DU CODE DE COMMERCE**

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 et 7, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

### **I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil**

En continuité avec l'exercice précédent, ARCHOS continue de se référer aux règles établies par le code MIDDLENEXT pour les valeurs moyennes et petites. En outre, en mars 2011 puis en décembre 2014, la Société a mis à jour le règlement intérieur du Conseil d'Administration, afin de l'harmoniser avec les modifications statutaires opérées à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010.

#### **1. Rappel de la composition du Conseil d'Administration**

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société.

Les statuts de la société ont opté pour la durée légale (Article L225-18 du code de Commerce) du mandat des administrateurs à savoir six exercices.

En conformité avec l'article L225-25 du Code de commerce, les administrateurs ne sont plus tenus de détenir une action au moins. Comme pour l'exercice précédent, le Conseil d'Administration est, à ce jour, composé de sept membres dont trois indépendants (42.8%). La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Le Conseil d'Administration compte deux femmes parmi ses 7 membres. Le Conseil s'engage à l'avenir dans ses propositions à l'Assemblée Générale à l'amélioration de sa gouvernance en ce qui concerne sa féminisation.

Nom	Fonction	Echéance
Henri Crohas	Président	AG approbation des comptes 2014/ Renouvellement en cours pour une échéance à l'AG approbation des comptes 2020
Isabelle Marlier Crohas	Administrateur	AG approbation des comptes 2014/ Renouvellement en cours pour une échéance à l'AG approbation des comptes 2020
Thomas Abramovici	Administrateur	AG approbation des comptes 2017
Loic Poirier	Administrateur	AG approbation des comptes 2014/ Renouvellement en cours pour une échéance à l'AG approbation des comptes 2020
Jean Rizet	Administrateur	AG approbation des comptes 2014/ Renouvellement en cours pour une échéance à l'AG approbation des comptes 2020
Jean Michel Seigneur	Administrateur	AG approbation des comptes 2015
Alice Crohas	Administrateur	AG approbation des comptes 2014/ Renouvellement en cours pour une échéance à l'AG approbation des comptes 2020

Les trois administrateurs indépendants du Conseil, Messieurs Jean RIZET, Jean-Michel SEIGNOUR et Thomas ABRAMOVICI n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant (le critère d'indépendance est apprécié au regard du code MIDDLENEXT recommandation N°8).

Les actions détenues par le personnel de la société représentaient en 2014 moins de 3% du capital social de la société, (compte non tenu des actions détenues par Henri CROHAS, Président du Conseil d'Administration).

## 2. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration du 27 juillet 2007, la société ARCHOS a adopté un règlement intérieur du Conseil qui détaille les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires (recommandation n°6 du code MIDDLENEXT).

Dans sa séance du 17 mars 2011, le Conseil d'Administration a voté une mise à jour du règlement intérieur visant à son harmonisation avec les statuts et introduisant un article relatif au Comité d'Audit. Lors du Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2014 une nouvelle mise à jour a été réalisée.

### 2.1 Travaux du conseil :

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les membres du Comité d'entreprise sont systématiquement convoqués au même titre que les administrateurs de la Société et invités à participer aux différents Conseils d'Administration.

## 2.2 Les comités spécialisés

Conformément à la recommandation n° 12 du Code MIDDLENEXT, il existe deux comités spécialisés parmi les membres du Conseil d'Administration.

### 2.2.1 Le comité des rémunérations

Le Conseil d'Administration est assisté d'un comité des rémunérations, mis en place depuis le Conseil du 27 juillet 2007. Sa mission a été revue lors du conseil du 11 décembre 2014.

Le comité des rémunérations est composé d'Isabelle CROHAS, et Henri CROHAS.

Ce comité a pour mission :

- d'examiner toute candidature à la nomination, au renouvellement ou au remplacement de tout membre du Conseil, et de formuler à cet égard un avis ou une recommandation auprès du Conseil, notamment sur la base des critères visés à l'Article 9 « Charte de l'administrateur » du présent Règlement ;
- de formuler un avis ou une recommandation sur le recrutement des principaux membres de la direction du Groupe ARCHOS et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations, et plus généralement sur l'embauche de tout salarié dont le salaire est supérieur à 150.000 euros ;
- de faire au Conseil des recommandations sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel du Groupe ARCHOS, et notamment les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital, l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution gratuite d'actions.

### 2.2.2 Le comité d'audit

Le comité d'audit d'ARCHOS créé par décision du Conseil d'Administration du 4 juin 2010, s'est réuni en mars 2015 dans le cadre des travaux sur l'arrêté des comptes annuels, et début août 2014, dans le cadre des travaux sur l'arrêté des comptes semestriels.

Monsieur Giuseppe Agnello démissionne de son mandat d'administrateur, membre du comité d'audit, au cours du Conseil d'Administration du 18 juin 2014. Thomas Abramovici a été nommé par le conseil du 8 août 2014. Ainsi Messieurs Thomas ABRAMOVICI et Monsieur Jean-Michel SEIGNOUR, forment le comité et répondent tous deux aux conditions d'indépendance telles que définies par la recommandation N° 8 du code MIDDLENEXT.

Les deux administrateurs, membre du comité d'audit, ont, grâce à leur activité actuelle et/ou passée, acquis une expérience suffisante pour apprécier les travaux qui leur sont présentés par la direction financière lors des réunions du comité d'audit.

## **3. Conditions d'organisation des travaux du Conseil**

### **3.1 Organisation**

Le Président organise les travaux du Conseil dans le respect du Règlement intérieur, adopté le 27 juillet 2007 et amendé en mars 2011 et révisé par le conseil d'administration du 11 décembre 2014.

Aux séances obligatoires du Conseil d'Administration (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires et les conditions prévues aux statuts et au Règlement intérieur.

### **3.2 Les réunions du Conseil et la participation aux séances**

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président cinq jours à l'avance par tous moyens, conformément au point 4 de l'article 9 des statuts de la société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois. La recommandation MIDDLENEXT n° 13 préconisant quatre réunions annuelles est ainsi respectée.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil.

### **3.3 Les comptes-rendus de séance**

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice écoulé, un certain nombre de décisions visant notamment:

- L'approbation des comptes de l'exercice 2013 et des comptes du premier semestre 2014
- L'approbation du budget
- Les orientations de l'activité de la société
- L'approbation du plan de recherche et développement
- Evolution des mandats sociaux
- Evolution de la gouvernance
- Investissement par prise de participation dans LOGIC INSTRUMENT
- L'attribution de stock options et actions gratuites
- D'une manière générale, l'ensemble des dispositions soumises au Conseil d'Administration par obligation statutaire ou légale.

### **3.4 L'information du Conseil**

A l'occasion des séances du Conseil : les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Hors séances du Conseil : les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société. (Recommandation n°11 du Code MIDDLENEXT)

### **3.5 L'évaluation des travaux du Conseil**

Afin de se conformer à la recommandation MIDDLENEXT n° 15, la société a prévu d'instaurer cette évaluation et de l'inclure à son ordre du jour de la première réunion du Conseil d'Administration à chaque exercice.

En pratique, les administrateurs échangent les points de vue tout au long de l'exercice social, pendant les réunions du Conseil ainsi que par échanges de courriers électroniques.



### 3.6 Les jetons de présence

L'enveloppe globale des jetons de présence a été modifiée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Le Conseil d'Administration réuni le 17 mars 2011 a proposé de porter l'enveloppe à 50.000 euros en se basant sur une étude comparative prenant en compte d'autres sociétés cotées du compartiment C. L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011 a approuvé cette décision et a appliqué la nouvelle enveloppe à l'exercice 2011 et suivants.

En application de la recommandation MIDDLENEXT n° 14, le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 14 mars 2014 a retenu le principe de répartition des jetons de présence en fonction de l'assiduité des administrateurs et de leur appartenance à des comités spécialisés (comité des rémunérations et comité d'audit).

Ainsi, par application desdites règles, il a été attribué à vos administrateurs les jetons de présence suivants :

Administrateurs	Jetons de présence attribués
Henri Crohas, Président du CA	6 852
Loïc Poirier, DG	1 370
Isabelle Crohas, Administrateur	6 852
Giuseppe Agnello, Administrateur	5 341
Jean Rizet, Administrateur	5 481
Thomas Abramovici, Administrateur	5 481
Jean Michel Seignour, Administrateur	15 881
Alice Crohas, Administrateur	2 741
<b>Total Jetons de présence attribués pour l'exercice 2014</b>	<b>50 000</b>

### 3.7 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les dispositions de l'article 11 des statuts de la société encadrent les règles relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions peuvent se tenir au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation communiqué aux actionnaires. Les règles de calcul du quorum et de la majorité des actionnaires participant à l'assemblée sont déterminées par décret.

### 4. Pouvoirs du Président

Le 23 juin 2010, l'Assemblée Générale extraordinaire dans sa première résolution a mis fin aux limitations statutaires des pouvoirs du Président. Les pouvoirs du Président sont fixés par les lois et règlements en vigueur.

## II. Rémunération des dirigeants

La question de la rémunération des membres du Conseil d'Administration concerne principalement le Président et le Directeur Général.

### 1. Cumul avec un contrat de travail, rémunération variable, indemnités de départ

#### 1.1 Rémunération du Président

Le Président ne cumule pas de contrat de travail avec son mandat social.

Le Président ne bénéficie pas d'indemnités de départ. La recommandation n°2 du code MIDDLENEXT n'a donc pas vocation à s'appliquer.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013, la rémunération du Président a été révisée par décision des Conseils d'Administration des 10 octobre 2012, 22 mars 2013 et 6 août 2013. Cette rémunération fixée par les conseils n'a pas de part variable.

La société n'a pas mis en place un régime de retraite supplémentaire au bénéfice du Président. La recommandation n°4 du code MIDDLENEXT n'a donc pas vocation à s'appliquer.

#### 1.2 Rémunération de l'administrateur salarié

Il n'y a pas d'administrateur salarié en 2014.

## 2. Bons de souscription d'actions et stock-options

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 8 août 2014, a décidé de mettre en place un plan de stock-options (Plan n° 12) dans le cadre duquel il a attribué 1.120.000 stock-options au profit de certains managers dont le Président et le Directeur Général.

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2014 prévoit la mise en œuvre d'un nouveau plan de stock-options (Plan n°13) au profit de l'ensemble des salariés d'ARCHOS SA. Ce plan n° 13 attribue 36 000 stock-options au profit des salariés de la société pour une période d'exercice allant du 11 décembre 2016 au 11 décembre 2018 inclus, sans condition de performance.

## III. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le contrôle interne en place au sein de chaque Société du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des Sociétés du Groupe ;
- un système de reporting financier mensuel ;
- la supervision et l'approbation par les directeurs du siège des opérations courantes des filiales ;
- la supervision de la majorité des décaissements grâce à la mise en place d'une plateforme de paiements centralisée.

Tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de chaque Société dans la gestion de ses affaires ;
- un critère de souplesse pour que les dirigeants des Sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités ;
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille modeste des entreprises composant notre Groupe.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'Administration ;
- le Directeur Financier Groupe, le Contrôleur Groupe et les correspondants administratifs et financiers locaux ;
- le contrôle des informations chiffrées au travers du responsable du système ERP du Groupe, dont le déploiement a été réalisé avec succès depuis 2006, dans les filiales européennes, suite à la réorganisation juridique mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La Société met en œuvre des reportings comptables et financiers périodiques, analysés avec les responsables des filiales concernées. La périodicité des reportings dépend de la nature des informations (hebdomadaire ou quotidiennes pour les reportings de trésorerie et de chiffre d'affaires, mensuels ou trimestriels pour les reportings de résultats).

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables du Groupe et des responsables des entités concernées, au sein des :

- réunions budgétaires annuelles ;
- réunions stratégiques organisées régulièrement au cours de l'année.

La Société assure, dans le cadre de son service juridique :

- le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société (et le cas échéant, le traitement de ceux des filiales en liaison avec celles-ci) susceptibles de générer des risques significatifs ;
- l'assistance juridique de la Société et de ses filiales.

Concernant la comptabilité et la consolidation du Groupe, les règles sont définies au niveau du Groupe, par le Directeur Financier et le Contrôleur de gestion Groupe, qui s'assurent de la diffusion et de l'application auprès des différentes filiales.

#### **IV. Dispositif Anti-OPA et Contrôle de la Société**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2013 a procédé dans sa douzième résolution à la délégation de sa compétence au Conseil afin d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la société.

Fait à Igny,

Le 27 mars 2015

Le Président du Conseil d'Administration

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**FB AUDIT ET ASSOCIES**  
88, rue de Courcelles  
75008 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société ARCHOS SA**

**(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires  
**ARCHOS SA**  
12 rue Ampère - ZI  
91430 IGNY

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ARCHOS SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FB AUDIT ET ASSOCIES

Pierre Marty

Frédéric Bitbol

**COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos au 31 décembre 2014**

## COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2014

### BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31-Dec-14	31-Dec-13
		IFRS	IFRS
Frais de Développement	(5)	2 003	1 165
Autres immobilisations incorporelles		232	331
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>2 235</b>	<b>1 496</b>
Immobilisations corporelles	(6)	347	359
Autres actifs financiers non courants		381	71
Autres actifs non courants	(7)	4 484	3 584
Ecart d'acquisition		525	
Actifs d'impôts différés		284	
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>8 255</b>	<b>5 510</b>
Stocks	(8)	28 499	29 623
Clients et comptes rattachés	(10)	35 403	31 285
Autres créances courantes	(11)	15 997	12 959
Actifs financiers courants			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14)	10 655	13 749
Ecart de conversion			
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>90 553</b>	<b>87 616</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>98 808</b>	<b>93 126</b>

PASSIF	Notes	31-Dec-14	31-Dec-13
		IFRS	IFRS
Capital apporté		14 151	14 151
Réserves consolidées		31 194	32 658
Résultat de l'exercice		-12 982	-1 389
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>32 363</b>	<b>45 420</b>
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>		<b>3 456</b>	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>35 819</b>	<b>45 420</b>
Dettes financières non courantes	(16)	4 539	1 921
Provisions pour avantages au personnel	(17)	684	322
Provisions pour autres passifs et dettes non courante	(18)	1 401	967
Passifs d'impôts différés		2	
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>6 627</b>	<b>3 210</b>
Dettes financières courantes	(16)	23 106	14 073
Fournisseurs et comptes rattachés		19 149	16 439
Autres provisions et dettes courantes	(19)	14 107	13 984
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>56 362</b>	<b>44 496</b>
<b>TOTAL PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>98 808</b>	<b>93 126</b>

## COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2014

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	Du 1er janvier au 31 decembre 2014	Du 1er janvier au 31 decembre 2013
		IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	(20)	132 050	143 771
Coût de revient des ventes	(21)	109 122	123 489
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>22 928</b>	<b>20 282</b>
Frais de recherche et développement	(21)	2 371	-393
Frais commerciaux	(21)	11 664	8 004
Frais administratifs et généraux	(21)	14 616	12 449
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>28 651</b>	<b>20 060</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>-5 723</b>	<b>222</b>
Autres produits et charges opérationnels	(23)	-7 284	-149
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>-13 007</b>	<b>73</b>
Produits financiers		4 029	1 811
Charges financières		-3 796	-2 983
<b>Résultat financier</b>	<b>(24)</b>	<b>233</b>	<b>-1 172</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-12 774</b>	<b>-1 099</b>
Impôts sur les bénéfices	(25)	-208	-289
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-12 982</b>	<b>-1 389</b>
Part du groupe		-11 841	-1 389
Part des intérêts ne conférant pas de contrôle*		-1 141	
<b>Résultat Net par action en euros</b>	<b>(26)</b>	<b>-0,46</b>	<b>-0,05</b>
<b>Nombre d'actions retenu</b>		<b>28 303 174</b>	<b>27 094 695</b>
<b>Résultat Net dilué par action en euros</b>	<b>(26)</b>	<b>-0,46</b>	<b>-0,05</b>
<b>Nombre d'actions retenu</b>		<b>28 303 174</b>	<b>27 094 695</b>

\* Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 66% des actions détenues



## COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2014

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

IFRS	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la société	Minoritaires	Total Capitaux Propres
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011</b>	<b>12 513</b>	<b>110 743</b>	<b>0</b>	<b>-51 378</b>	<b>0</b>	<b>71 878</b>	<b>0</b>	<b>71 878</b>
Opérations sur capital	387	3 314				3 701		3 701
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				36		36		36
Variation de périmètre						0		0
<b>Total des opérations avec les actionnaires</b>	<b>387</b>	<b>3 314</b>	<b>0</b>	<b>36</b>		<b>3 737</b>		<b>3 737</b>
Résultat net de l'exercice				-38 659		-38 659		-38 659
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat				142		142		142
<b>Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-38 517</b>		<b>-38 517</b>		<b>-38 517</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012</b>	<b>12 901</b>	<b>114 057</b>	<b>0</b>	<b>-89 860</b>	<b>0</b>	<b>37 097</b>	<b>0</b>	<b>37 097</b>
Opérations sur capital	1 250	8 096				9 346		9 346
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				68		68		68
Variation de périmètre						0		0
<b>Total des opérations avec les actionnaires</b>	<b>1 250</b>	<b>8 096</b>	<b>0</b>	<b>68</b>		<b>9 414</b>		<b>9 414</b>
Résultat net de l'exercice				-1 389		-1 389		-1 389
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					96	96		96
Ecarts de conversion				202		202		202
<b>Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 187</b>	<b>96</b>	<b>-1 091</b>		<b>-1 091</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013</b>	<b>14 151</b>	<b>122 153</b>	<b>0</b>	<b>-90 979</b>	<b>96</b>	<b>45 420</b>	<b>0</b>	<b>45 420</b>
Opérations sur capital						0		0
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				144		144		144
Variation de périmètre						0	3 456	3 456
<b>Total des opérations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>144</b>		<b>144</b>	<b>3 456</b>	<b>3 599</b>
Résultat net de l'exercice				-12 982		-12 982		-12 982
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					-219	-219		-219
Ecarts de conversion				3		3		3
<b>Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-12 980</b>	<b>-219</b>	<b>-13 199</b>		<b>-13 199</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014</b>	<b>14 151</b>	<b>122 153</b>	<b>0</b>	<b>-103 815</b>	<b>-123</b>	<b>32 363</b>	<b>3 456</b>	<b>35 819</b>

## COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2014

### ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES AU TITRE DES EXERCICES 2013 ET 2014

En milliers d'euros

IFRS	Du 1er janvier au 31 décembre 2014	Du 1er Janvier au 31 décembre 2013
<b>Résultat net</b>	<b>-12 982</b>	<b>-1 389</b>
Ecart de conversion (recyclables en résultat)	3	202
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres	-219	96
<b>Produits et charges comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>-216</b>	<b>298</b>
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>-13 198</b>	<b>-1 091</b>

## COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2014

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros

	Du 1er janvier au 31 décembre 2014	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(12 982)</b>	<b>(1 389)</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	10 599	(1 794)
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0	
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	144	68
+/- Autres produits et charges calculés	(1 059)	(3 511)
+/- Plus et moins-values de cession	6	
+/- Profits et pertes de dilution	0	
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	
- Dividendes	0	
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>(3 292)</b>	<b>(6 625)</b>
+ Coût de l'endettement financier net	203	160
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	209	289
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>(2 880)</b>	<b>(6 176)</b>
- Impôt versé	0	(683)
<b>+/- Variation du BFR liée à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)</b>	<b>(11 141)</b>	<b>(10 775)</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(14 021)</b>	<b>(17 634)</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 539)	(804)
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	92	
+/- Incidence des variations de périmètre	162	
+ Dividendes reçus	0	
+/- Variations des prêts et avances consentis	936	
+ Subventions d'investissement reçues	426	485
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	(2 310)	
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(2 234)</b>	<b>(319)</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	3 491	9 346
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	0	
+ Emission d'action en remboursement de l'emprunt obligataire	0	
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0	
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	0	
- Remboursements d'emprunt	(213)	
- Intérêts financiers nets versés	(203)	(160)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (dont factor) (1)	10 086	8 347
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>13 161</b>	<b>17 532</b>
<b>+/- Incidence des variations des cours des devises</b>	<b>(1)</b>	<b>(8)</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>(3 094)</b>	<b>(429)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	13 749	14 178
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	10 655	13 749
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>(3 094)</b>	<b>(429)</b>

(1) Part des factors en 2014 : 16 684 K€ contre 11 498 K€ en 2013

## COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2014

### TABLEAU DES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros

Variation du Besoin en Fond de roulement (BFR)	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
		IFRS	IFRS
Stock hors provisions	(8)	48 735	40 233
Clients et comptes rattachés hors provisions	(10)	36 089	31 712
Autres créances (1)	(11)	12 553	9 350
Fournisseurs et comptes rattachés		19 149	16 439
Dettes fiscales et sociales (hors impôts)		4 306	6 383
Autres dettes (2)		9 187	7 304
<b>Total Besoin en Fonds de roulement (BFR)</b>		<b>64 736</b>	<b>51 169</b>

(1) retraitées des subventions à recevoir et des créances de crédit d'impôt recherche, celles-ci étant traitées en tant que flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement

(2) retraitées du crédit d'impôt recherche refinancé par Oséo et des comptes de subventions, ces derniers ayant été retraités pour calculer la CAF

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

La société ARCHOS SA est cotée sur Euronext Paris, compartiment C. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015. Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue fin mai 2015.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### Faits marquants de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

#### Activité

Le chiffre d'affaires de l'année 2014 s'établit à 132,1 M€, en baisse de 8% par rapport à 2013. Pour rappel, la société consolide les activités de LOGIC INSTRUMENT à compter du 23 janvier 2014, date de la prise de participation par ARCHOS. A périmètre constant, ARCHOS enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 13 %. Cette baisse provient essentiellement du désengagement de l'enseigne Toy's R Us en 2014 de l'achat, sous sa marque, des tablettes pour enfants TABEO® alors qu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, ARCHOS avait facturé pour 11,3 M€ de tablettes TABEO®.

Néanmoins, la société constate une activité en croissance en volume sur l'année 2014.

#### Résultats

**La marge brute** du Groupe s'élève à 22,9 M€ sur 2014 contre 20,3 M€ en 2013. Le taux de marge brute ressort à 17,4% du chiffre d'affaires soit une progression de 3,3 points par rapport à 2013. Cette progression provient essentiellement de :

- l'intégration de LOGIC INSTRUMENT pour un tiers de la progression,
- la comptabilisation d'opérations non récurrentes comprenant notamment des reprises de provisions et de dettes devenues sans objet, et la comptabilisation du revenu associé à la réalisation de la première phase de notre relation avec la Fédération Française de Football.

Il est à noter enfin qu'ARCHOS a su maintenir un taux de marge stable malgré la dégradation de l'euro par rapport au dollar constatée tout au long de l'année 2014.

**Les charges d'exploitation** s'établissent à 28,6 M€ contre 20,1 M€ en 2013.

L'intégration de LOGIC INSTRUMENT sur l'exercice 2014 vient mécaniquement incrémenter les charges opérationnelles pour un montant de 3,8 M€ ventilées de la manière suivante : 2 M€ de frais administratifs et généraux, 1,3 M€ de frais commerciaux et 0,5 M€ de frais de recherche et développement.

**Les dépenses de recherche et développement** sont de 2,4 M€ en 2014 contre – 0,4 M€ en 2013. Ces dernières intégraient pour 1,9 M€ de produits de subventions et avances remboursables comptabilisés en moins des charges de l'exercice 2013. Ainsi à périmètre comparable, hors impact des produits sus mentionnés et des effets des activations et amortissements, les charges de recherche et développement sont stables.

**Les frais commerciaux (Ventes et Marketing)** s'élèvent à 11,7 M€ en 2014 contre 8 M€ en 2013. Hors impact de LOGIC INSTRUMENT, les dépenses marketing ont fortement augmenté sur l'exercice, enregistrant une progression de 2,4 M€. En effet, en 2014 le Groupe a fortement investi afin d'augmenter la visibilité de sa marque, ce qui se matérialise par : la réalisation et diffusion de spots TV sur le mois de septembre et la signature d'un partenariat avec la Fédération Française de Football conférant un droit d'utilisation de la marque FFF.

**Les dépenses administratives et générales** d'un montant de 12,8 M€, hors LOGIC INSTRUMENT, sont stables par rapport à l'année précédente. Le Groupe maintient ses efforts en terme de service après-vente et qualité afin d'offrir une plus grande satisfaction client.

**Le résultat opérationnel courant** est une perte de -5,7 M€, LOGIC INSTRUMENT y contribuant à hauteur de -1,8 M€, contre un profit de 0,2 M€ enregistré sur 2013.

**Les autres charges opérationnelles** s'élèvent à -7,3 M€ contre -0,1 M€ en 2013. ARCHOS a assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. Bien que la société estime que le litige trouvera une résolution favorable pour ARCHOS, mais étant plus à même d'apprécier les risques après quelques mois de procédure, ARCHOS a provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 5,2 M€ ainsi que les frais d'avocats encourus et à venir pour respectivement 0,2 M€ et 0,4 M€.

Par ailleurs, un des autres sous-traitants d'ARCHOS (EKEN) en grande difficulté financière, ne répond pas aux relances faites par les avocats. Le groupe estime que les chances de récupérer le stock sont très faibles, ainsi la valeur résiduelle du stock a été provisionnée pour un montant de 1,5 M€.

**Le résultat opérationnel** est une perte de -13 M€ contre un profit de 0,1 M€ en 2013.

**Le résultat financier consolidé** présente un solde positif de 0,2 M€ contre une perte de -1,2 M€ en 2013. L'essentiel du gain enregistré sur la période provient de l'impact des variations des provisions pour risques de changes. Les autres charges financières de la période correspondent aux charges d'intérêts sur les créances remises aux factors et sur les autres financements obtenus, elles progressent conformément à l'évolution de ces derniers.

**Les impôts courants et différés** représentent une charge nette de -0,2 M€ contre -0,3 M€ en 2013.

Après prise en considération du résultat financier et de l'impôt, le Groupe enregistre un résultat net négatif de -13 M€ impactés par des « autres charges opérationnelles » d'un montant de -7,3 M€.

## Acquisition de LOGIC INSTRUMENT

Cf. paragraphe « Changement de périmètre – Regroupement d'entreprises »

## Partenariat technologique et Fournisseur Officiel de la Fédération Française de Football (« FFF »)

ARCHOS s'associe à la FFF pour devenir son partenaire technologique et l'un des partenaires des Equipes de France. Un accord signé, prenant effet le 30 juin 2014, vise à accélérer la digitalisation du Football Français notamment en équipant 18 000 clubs de Football français de tablettes numériques dématérialisant ainsi la feuille de match.

Au 30 juin 2014, ARCHOS a enregistré un revenu de 1,2 M€ correspondant à la réalisation de la phase de conception de la tablette.

## **Assignation devant la cour de Hong Kong du sous-traitant PC Partner**

En Juillet 2014, la Société a décidé d'attaquer son ancien sous-traitant PC Partner, avec lequel elle a travaillé pendant de nombreuses années, sur plusieurs motifs dont le constat de panne endémique pour lequel ARCHOS demande réparations des dommages subis.

Une procédure juridique d'au moins un an est engagée, gelant toutes possibilités de réparation des produits. La Société a donc décidé, dans un premier temps de comptabiliser, en diminution du coût de revient des ventes, la reprise des provisions pour réparations d'un montant de 1,2 M€. Dans un second temps, par prudence et à la vue de la durée de la procédure et des évolutions technologiques, elle a décidé de provisionner intégralement la valeur nette résiduelle du stock de pièces produites par le sous-traitant PC Partner en autres charges opérationnelles pour un montant de 5,2 M€.

## **Défaillance du sous-traitant EKEN**

ARCHOS travaille avec de nombreux sous-traitants dont la société EKEN. Seules 4 références ont été produites par ce fournisseur. Dans le courant de l'année 2014, les relations avec ce sous-traitant se sont tendues, ce dernier rencontrant de graves difficultés financières. EKEN ne répond plus aux relances d'ARCHOS. Les avocats pensent que les pièces entreposées chez le sous-traitant en attente d'être réparées seront difficilement récupérables. Les autres pièces ne pourront pas être réparées à un coût acceptable. Sur cette base, la société a décidé de provisionner la valeur résiduelle nette des produits du fournisseur EKEN en Autres charges opérationnelles pour un montant de 1,5 M€.

## **Copie privée allemande**

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée et les collecter. A ce jour, faute d'accord entre la ZPÜ et les associations représentant les acteurs de l'électronique grand public, il n'existe pas de tarif applicable ou de caractéristiques d'éligibilité définies concernant les MP3, tablettes ou smartphones.

Sur la base des éléments connus, le Groupe considère que la perspective d'un accord, par voie judiciaire ou négociation, est aujourd'hui incertaine, tant dans son principe et son montant que dans son échéance. Par ailleurs, dans l'hypothèse où un accord était trouvé, ARCHOS aurait la possibilité de ne pas y adhérer, la ZPÜ pouvant alors demander son application par voie judiciaire. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère également cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

## **Copie privée française**

En France, une redevance pour droit à Copie Privée est prélevée sur la vente de produit intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à ce prélèvement.

La société a procédé à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a pas constaté de dette à ce titre en 2014.

## NOTE 1 – BASE DE PREPARATION

### 1.1 – Cadre général – les normes IFRS utilisées et évolution de référentiel

En application du règlement européen n°16/06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 à l'exception de l'application des nouvelles normes et interprétations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014 décrites dans le paragraphe ci-dessous.

**Nouvelles normes, amendements d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (publiés par l'IASB, approuvés par l'UE, entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014) :**

- IFRS 10 « États financiers consolidés »
- IFRS 11 « Partenariats »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- IAS 27 révisée (version 2011) « États financiers individuels »
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »
- IAS 32 « Compensation d'actifs et de passifs financiers »
- Amendements d'IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » – Guides de première application
- Amendements d'IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 27 révisée (version 2011) « États financiers individuels » – Sociétés d'investissement
- Amendements d'IAS 36 « Pertes de valeur » – Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

Ces nouvelles normes et interprétations ainsi que l'ensemble des nouvelles normes et interprétations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ARCHOS à l'exception de la norme IFRS 10 qui a été utilisée dans le cadre de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT tel que décrit dans le paragraphe « Changement de périmètre » ci-dessous.

**Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2014 :**

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles normes, amendements et interprétations.

Les principes comptables utilisés sont décrits dans la note 2 ci-dessous.

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf en ce qui concerne l'évaluation des actifs et passifs financiers, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.



## 1.2 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'appréciations, d'estimations et d'hypothèses, établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié à un contexte économique difficile et en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur :

- l'évaluation de certains actifs incorporels (note 2.4),
- les actifs d'impôt différés (note 2.19),
- la valorisation des stocks (note 2.8),
- les créances clients (note 2.9) et,
- la détermination des provisions garanties (note 2.16) et provisions liées aux ventes (note 2.17).

## 1.3.– Juste valeur des instruments financiers

Hiérarchie de juste valeur utilisée par ARCHOS

Les instruments financiers valorisés à leur juste valeur après leur première comptabilisation, c'est-à-dire, les instruments financiers à la juste valeur par compte de résultat, les actifs disponibles à la vente et les instruments dérivés, peuvent être hiérarchisés selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1 : à partir de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs financiers identiques,
- Niveau 2 : à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix),
- Niveau 3 : à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Le Groupe a recours à différentes méthodes décrites dans les principes comptables et détermine des hypothèses basées sur les conditions de marché telles qu'elles prévalent à la date du bilan.

## NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

### 2.1 – Principes de consolidation

La consolidation du Groupe ARCHOS comprend :

la société ARCHOS S.A., société mère, société anonyme immatriculée en France, domiciliée au 12 rue Ampère, 91430 IGNY (France). Les activités développées par la société mère sont : conception, production par le biais de sous-traitants et distribution de périphériques mobiles connectés à internet.

et ses filiales et sous filiales :

- ARCHOS Inc. basée à Denver, Colorado, Etats-Unis,
- ARCHOS UK Limited, basée au Royaume-Uni,
- ARCHOS Deutschland GmbH, basée en Allemagne,
- ARCHOS Technology Espana, basée à Madrid en Espagne
- Appslib Limited, basée à Hong-Kong,
- ARCHOS AG, basée en Suisse,
- ARCHOS Italia Srl, basée en Italie,

- ARCHOS Technology Shenzhen CO. Ltd (ex ARCHOS Digital Products Trading Co., Ltd), basée à Shenzhen
- ARNOVA Technology Hong Kong Ltd, basée à Hong Kong
- LOGIC INSTRUMENT SA, basée en France et ses filiales, LOGIC INC et LOGIC GMBH (se référer à la note « Changement de périmètre – Regroupement d’entreprises » ci-dessous)

L'intégration globale est pratiquée pour l'ensemble des filiales dont le Groupe détient directement le contrôle exclusif. Elle prend en compte l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés.

Les comptes des sociétés consolidées sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

## **Changement de périmètre – Regroupement d’entreprises**

La société ARCHOS a souscrit le 23 janvier 2014 à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT pour 1 540 000 actions à bons de souscription d'actions (« ABSA ») au prix unitaire de 1,62 euros dont 1,50 euros par action et 0,12 euro par BSA. Le montant total souscrit par ARCHOS s'élève à 2,5 millions d'euros lui conférant 34% des droits de vote existants.

En tenant compte des droits de vote potentiels liés aux BSA, et en ajoutant la souscription, à titre individuel du Directeur Général d'ARCHOS, le « bloc ARCHOS » détient 48,1% des droits de vote potentiels soit le bloc de droits de vote le plus important.

Conformément à IFRS 10, ARCHOS exerce un contrôle exclusif sur LOGIC INSTRUMENT car ARCHOS :

- dispose de droits substantifs lui permettant de diriger les activités clés de LOGIC INSTRUMENT,
- est exposé aux rendements variables de LOGIC INSTRUMENT et,
- peut utiliser son pouvoir pour influencer le niveau de ses rendements variables.

LOGIC INSTRUMENT est donc consolidé dans les comptes d'ARCHOS selon la méthode de l'intégration globale.

Cette acquisition est comptabilisée conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée appliquée de façon prospective. En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis et des passifs encourus. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

À la date de prise de contrôle, le 23 janvier 2014, le coût d'acquisition a été affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Ce dernier inclut une part de la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du goodwill complet).

Actifs et passifs acquis au 23 janvier 2014	Justes valeurs (en K€)
<b>Actifs non courants</b>	
Frais de R&D capitalisés	857
Immobilisations corporelles	41
Immobilisations financières	322
Impôts différés actifs	284
<b>Total actifs non courants</b>	<b>1 504</b>
<b>Actifs courants</b>	
Stocks	1 633
Clients et comptes rattachés	1 068
Autres créances courantes	1 811
Disponibilités	3 720
<b>Total actifs courants</b>	<b>8 233</b>
<b>Passifs non courants</b>	
Dettes financières à long terme	552
Provisions pour avantages au personnel	101
Autres provisions et dettes à long terme	171
Impôts différés	6
<b>Total passifs non courants</b>	<b>830</b>
<b>Passifs courants</b>	
Dettes financières à court terme	249
Fournisseurs et comptes rattachés	1 627
Autres provisions et dettes à court terme	1 790
<b>Total passifs courants</b>	<b>3 666</b>
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>5 240</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>(2 310)</b>
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>	<b>(3 455)</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>525</b>

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 525 milliers d'euros. Ce goodwill porte essentiellement sur la valeur des synergies attendues entre LOGIC INSTRUMENT et les activités d'ARCHOS.

Les notes annexes reprennent, lorsque cela est considéré comme matériel, les impacts et/ou informations liés à LOGIC INSTRUMENT.

LOGIC INSTRUMENT contribue au chiffre d'affaires et au résultat net consolidés d'ARCHOS 2014 pour respectivement, 6 849 K€ et -1 729 K€.

## 2.2 – Information sectorielle

L'information par secteur opérationnel est directement établie sur la base de la méthodologie de suivi et d'analyse des performances au sein de la société. Les secteurs opérationnels présentés en note 20 sont

identiques à ceux figurant dans l'information communiquée régulièrement au Conseil d'Administration et au Comité de Direction, « Principal décideur opérationnel » de la société.

Les secteurs opérationnels correspondent aux régions commerciales telles que leur performance est analysée par le Comité de Direction. Il s'agit des régions « Europe et Amérique du Nord » et « Asie et autres ».

La mesure de performance se fait sur le chiffre d'affaires du secteur. Le chiffre d'affaires des régions commerciales est réalisé avec des clients externes et exclut toute facturation inter-secteur.

Les actifs sectoriels comprennent les créances commerciales et les stocks.

Les éléments d'activité par catégorie de produits ne peuvent être fournis en raison de la difficulté de définir de manière claire et durable une segmentation pertinente. De plus, la majeure partie des produits ont des niveaux de marge à moyen terme similaires.

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation de l'information sectorielle sont identiques à celles utilisées dans la présentation des états financiers.

## 2.3 – Opérations en devises étrangères

### (a) Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers consolidés sont exprimés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société consolidante.

### (b) Conversion

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas identique à la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit : les actifs et passifs sont convertis en euro aux taux de change de clôture ; les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice ; les comptes de capitaux propres sont convertis aux taux de change historiques. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan dans les capitaux propres.

### (c) Transactions

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change latents constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés en produits ou charges financiers.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée en résultat financier.

## 2.4 – Immobilisations incorporelles

Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat, soit en Frais de recherche et développement, soit en Frais administratifs et généraux.

### (a) Ecart d'acquisition

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société. Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste «écart d'acquisition». Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel et de manière irréversible. Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition. Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation de la plupart des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exercable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises. Dans le cadre de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, la société a opté pour la méthode du coût complet.

### (b) Frais de recherche et développement (« R&D »)

Conformément à IAS 38, les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit 18 mois pour les projets ARCHOS et 24 mois pour les projets LOGIC INSTRUMENT. Leur amortissement est imputé aux frais de R&D.

Les subventions reçues au titre des projets de développement figurent au bilan dans le poste "Autres provisions et passifs non courants". Elles sont inscrites dans le compte de résultat dans la rubrique Frais de R&D au même rythme que les frais liés aux projets auxquels elles sont liées sont reconnus en compte de résultat.

### Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable. La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans

## 2.5 – Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles du Groupe correspond au coût d'acquisition d'origine ; elle est diminuée du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des dépréciations pour pertes de valeur. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe ARCHOS a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisation.

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2, 3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Prototypes	Linéaire	1 an
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles, dans le compte de résultat, est imputé aux Frais de recherche et développement et aux Frais administratifs et généraux.

Tel que préconisé par la norme IAS17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence notamment de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan, comme si les actifs correspondants avaient été acquis à crédit, pour leur valeur vénale à la date du contrat. Les immobilisations ainsi enregistrées sont amorties dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour les biens de même nature.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers sur la durée de la location.

## 2.6 – Test d'impairment des actifs non financiers

Selon IAS36, en cas d'indices de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

La valeur recouvrable correspond à la valeur de marché de l'actif si elle existe ou à la valeur dégagée par les cash-flows futurs des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le test d'impairment annuel a été mené sur les immobilisations incorporelles et corporelles et les en cours (uniquement les frais de développement et les prototypes). Le budget prévisionnel des ventes est utilisé afin d'analyser la valeur d'utilité des actifs. Le cycle de vie des produits étant environ d'une année et demie, les flux de trésorerie ainsi calculés ne sont pas actualisés

Les autres actifs ne présentent pas d'indice de perte de valeur à la date de clôture et n'ont donc pas fait l'objet de test d'impairment.

Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur pour des actifs ont cessé d'exister, la perte de valeur correspondante est reprise.

Les pertes de valeur et leurs reprises sont enregistrées au compte de résultat dans les produits et charges concernés, en résultat opérationnel.

## **2.7 – Actifs financiers (hors instruments dérivés)**

Les rubriques comptables rattachées aux actifs financiers comprennent :

- les autres actifs financiers non courants,
- les clients et comptes rattachés,
- les autres créances courantes,
- les actifs financiers courants,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe classe ses actifs financiers non dérivés parmi les catégories suivantes :

- les prêts et créances,
- les placements détenus jusqu'à leur échéance,
- les actifs financiers disponibles à la vente,
- les actifs valorisés à la juste valeur.

Ces actifs figurent au bilan dans les actifs courants, sauf lorsque l'échéance est de plus de 12 mois.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont enregistrés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, puis évalués :

- au coût amorti pour les « placements détenus jusqu'à leur échéance » ainsi que pour les « prêts et créances »
- à la juste valeur pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » et les « actifs financiers disponibles à la vente ».

Le coût amorti est la valeur d'acquisition de l'actif financier, minorée des coûts de transactions internes et externes y afférent et des remboursements de capital. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux d'intérêt contractuel recalculé en intégrant les coûts de transactions initiaux.

Pour les actifs évalués au coût amorti, un test de dépréciation est appliqué à chaque arrêté comptable.

Pour les actifs évalués à leur juste valeur :

- La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché à la date de clôture. Dans le cas des titres non cotés, la juste valeur est calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus. Si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les titres non consolidés concernés sont évalués à leur coût d'acquisition diminué de toute dépréciation cumulée.
- La variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat pour les « actifs valorisés à la juste valeur » ; en capitaux propres pour les « actifs disponibles à la vente ».
- En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

Les actifs financiers sont déconsolidés dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré quasiment tous les risques et avantages et le contrôle des actifs.

## 2.8 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des produits finis comprend le prix des composants, la charge de main d'œuvre nécessaire à l'assemblage, les frais généraux de production du sous-traitant. Il intègre aussi d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US dollars sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de la transaction.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

## 2.9 – Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

Une partie significative des créances du groupe fait l'objet d'affacturage. Les créances cédées au factor sont intégralement assorties d'une assurance-crédit. Suite à l'analyse des risques et avantages liés au contrat d'affacturage, la société maintient les créances au bilan jusqu'à leur paiement effectif par le client final.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

La dépréciation des créances clients est comptabilisée dans les frais administratifs et généraux.

## 2.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants pris en compte dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux liquidités, aux dépôts bancaires à vue et autres placements court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ou de perte en capital. Les découverts bancaires sont comptabilisés en passifs financiers.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

## 2.11 – Capital apporté

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lorsqu'une société du Groupe acquiert des actions ARCHOS SA, soit directement, soit dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un établissement financier, le prix payé, augmenté des coûts directs supplémentaires, est comptabilisé en titres d'auto-contrôle et déduit des fonds propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nets des coûts de transaction et des effets d'impôts liés, est comptabilisée en capitaux propres.



Bons de souscription d'actions :

Des bons de souscription d'actions ont été proposés à des salariés et mandataires sociaux du Groupe. Ils donnent le droit de souscrire à des actions ARCHOS à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Le prix d'émission de ces BSA correspondant à leur valeur de marché, aucun avantage accordé aux bénéficiaires n'est comptabilisé dans les comptes consolidés.

## **2.12 – Dettes fournisseurs**

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les délais de paiement étant inférieurs à un an, une approximation acceptable est la valeur nominale.

## **2.13 – Passifs financiers non dérivés**

Les emprunts apparaissent au bilan dans les passifs courants à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le remboursement du montant pour une période d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coûts d'émission déduits, et sont ultérieurement réévalués au coût amorti. Toute différence entre le montant initialement encaissé (coûts d'émission déduits) et le montant finalement remboursé est comptabilisée en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction.

La juste valeur de la composante dette des obligations convertibles est évaluée initialement sur la base du taux du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Cette composante est comptabilisée en dettes financières à long terme au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le montant résiduel (après déduction de la composante dette) représentant la valeur de l'option de conversion est comptabilisé en capitaux propres, net d'impôts.

## **2.14 – Instruments financiers dérivés**

Le Groupe peut être amené à négocier des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change. La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant toute sa durée.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 2.3 pour les couvertures de risque de change.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés ; cette valeur est confirmée par des cotations d'établissements financiers tiers.

## 2.15 – Avantages du personnel

Les rémunérations, salaires, cotisations sociales, congés payés annuels et de maladie, primes et avantages non monétaires, sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés du Groupe ont rendu les services associés.

Les avantages à long terme, tels que les retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, donnent lieu à comptabilisation d'un passif ou d'un actif et à l'enregistrement des coûts associés.

### (a) Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages accordés par le Groupe concernent principalement des régimes à prestations définies, régimes par lesquels le Groupe s'est engagé à payer les prestations convenues au personnel en activité et aux membres retraités. Ces régimes font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle.

Conformément à la norme IAS19 révisée, la méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projetées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Les engagements de retraites ainsi calculés font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet de couverture par des actifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés dans le résultat opérationnel courant sur l'exercice.

Les profits ou les pertes résultant de la réduction ou de la liquidation de régimes à prestations définies sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

L'effet de la désactualisation des obligations est comptabilisé dans le résultat financier.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des effets d'expérience sur les engagements de retraite. Ceux-ci sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

### (b) Paiements fondés sur des actions

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le Groupe à certains salariés. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 2, le Groupe a choisi de n'appliquer cette norme que pour les plans émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La juste valeur de ces plans est évaluée de façon définitive à la date d'attribution à l'aide de modèles de pricing de type Black & Scholes ou Monte Carlo.

La valeur des options est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'octroi et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes Capital apporté et Primes d'émission, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

## 2.16 – Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé existe à la date de clôture et qu'il est probable ou certain qu'elle devrait être éteinte par une sortie de ressources futures dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions correspondent à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler les obligations existantes à la date de clôture.

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Cette provision est déterminée sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de l'année, projetées sur les 6 mois à venir. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

## 2.17 – Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net de toutes formes de remises et ristournes conformément au référentiel IFRS. La seule facilité de paiement que nous offrons à nos clients est de l'escompte pour paiement anticipé. Nous en tenons compte dans la détermination du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires associé à la vente de produits relatifs aux activités ordinaires est enregistré à la date à laquelle le Groupe :

- a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens,
- n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction.

Le cas échéant, les accords avec certains clients mentionnant une clause de retour de marchandises ont été pris en compte par le biais d'une provision pour Avoirs à Etablir en fonction des ventes concernées.

### Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulations de ventes liés aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse du taux des retours constatés sur l'année.

## 2.18 – Soldes intermédiaires du compte de résultat

Le coût de revient des ventes comprend le coût d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de sous-traitance des produits manufacturés, ainsi que des frais généraux de production.

Le coût de revient des ventes intègre également la part directement attribuable des frais généraux dans la mesure où ils sont encourus pour amener les produits manufacturés à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais financiers ne sont pas inclus dans le coût de revient des ventes.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat, qui en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles

d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont intégralement détaillés en annexe. Le Groupe applique la recommandation du CNC n°2009-R-03 du 02/07/2009.

## 2.19 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôt du compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

La charge d'impôt sur le résultat est basée sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant ainsi à l'actif d'impôts différés reconnu d'être recouvert. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et est réduite lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables ne seront pas suffisants pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs recouvrables et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés simultanément par la même autorité fiscale.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution des Frais de recherche et développement. Cette approche a été retenue pour donner une meilleure approche économique des frais de R&D. Une partie du CIR correspondant à des projets de R&D capitalisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de leurs valeurs brutes et par conséquent en diminution de la base amortissable.

## 2.20 – Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exception des actions ordinaires acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ayant un effet potentiellement dilutif (stock-options).

## 2.21 – Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

L'incidence des variations des cours des devises s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs de placement et déduit des découverts bancaires.

## NOTE 3 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction financière du Groupe.

### 3.1- Risques financiers

#### 3.1-1 - Risque de liquidité

#### Situation d'endettement du Groupe

En milliers d'euros

Encours	31-déc.-14 IFRS	31-déc.-13 IFRS
<b>Dettes financières non courantes</b>		
Autres dettes bancaires non courantes (1)	4 539	1 921
Emprunt obligataire		
<b>Total dettes financières non courantes</b>	<b>4 539</b>	<b>1 921</b>
<b>Dettes financières courantes</b>		
Autres dettes courantes (2)	6 405	2 575
Dettes courantes (Factor)	16 684	11 498
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	17	
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>23 106</b>	<b>14 073</b>
<b>Total dettes financières brutes</b>	<b>27 645</b>	<b>15 994</b>
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	-10 655	-13 749
<b>(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors</b>	<b>16 990</b>	<b>2 245</b>

Au 31 décembre 2014, les dettes financières non courantes s'élèvent à 4,5 M€ (contre 1,9 M€ l'an passé) correspondant principalement :

- à des avances remboursables et des prêts à plus d'un an accordés par Oséo-BPI pour des programmes de Recherche et Développement pour 1,4 M€,
- au financement des créances de crédit d'impôt recherche 2012 et 2013 par Oséo-BPI pour 2,7M€ et,
- à la part à plus d'un an d'un emprunt Coface de LOGIC INSTRUMENT pour 0,4M€

Au 31 décembre 2014, les autres dettes financières courantes s'élèvent à 6,4 M€ (contre 2,6 M€ l'an passé) correspondant principalement :

- au financement par Oséo-BPI du crédit d'impôt recherche pour les années 2010 et 2011 qui seront remboursés en 2015 pour 2,1 M€
- à des avances remboursables et des prêts à moins d'un an accordés par Oséo-BPI pour des programmes de Recherche et Développement pour 0,3 M€,
- à des lettres de crédit pour 1.1 M€ et,
- au financement par un tiers des avances envers nos sous-traitants chinois pour 2,7 M€.

En milliers d'euros

Situation nette de trésorerie	31-déc-14	31-déc-13
	IFRS	IFRS
<b>Concours bancaires</b>		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	16	0
<b>Total découverts bancaires</b>	16	0
<b>Disponibilités</b>		
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	10 655	13 749
<b>Total disponibilités</b>	10 655	13 749
<b>Total Situation nette de trésorerie</b>	<b>10 639</b>	<b>13 749</b>

Au 31 décembre 2014, la position nette de trésorerie du Groupe, hors dettes financières est de 10,6 M€.

Les disponibilités incluaient au 31 décembre 2013 un montant de 1 560 milliers d'euros de trésorerie soumise à restriction donnée en gage à HSBC. Ce montant était placé sur un compte bancaire dédié, en contrepartie d'une lettre de crédit « Stand By » émise par HSBC vis-à-vis d'un fournisseur. Cette disposition a pris fin en mai 2014.

Les échéances des dettes financières sont détaillées en note 16.

### 3.1-2 – Risque de change

Le risque de change résulte des transactions en devises dont les principaux flux concernent les achats de produits en USD, les ventes de produits en USD et les ventes de produits en GBP.

En milliers d'euros

Par origine	USD	GBP
Ventes réalisées	31 088	23 257
Achats réalisés	124 406	3 163

La Société n'a pas de couverture en devises au 31.12.2014.

#### Risque de change sur transactions au 31 décembre 2014

Le tableau suivant présente les positions nettes de la Société dans les principales devises étrangères et globalement pour les autres, au 31 décembre 2014 :

En milliers d'euros

	USD	GBP	AUTRES
Actifs	16 314	10 062	685
Passifs	9 248	52	822
Position nette avant gestion	7 067	10 010	-137
Position nette instruments dérivés	0	0	0
Position nette après gestion	7 067	10 010	-137

Ci-dessous le calcul du risque de perte sur la position nette en USD et GBP du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 10 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées :

**En milliers d'euros**

	USD	GBP
Actifs	14 831	9 884
Passifs	8 676	61
Position nette avant gestion	6 155	9 824
Position nette instruments dérivés	0	0
Position nette après gestion	6 155	9 824

L'impact sur le compte de résultat d'une dépréciation défavorable et uniforme de 10% de l'euro contre l'USD et le GBP serait de - 1 100 milliers d'euros (impact sur la position nette après gestion).

### 3.1-3 – Risque sur taux d'intérêt

Le risque de taux porte au 31 décembre 2014 sur les dettes envers les sociétés d'affacturage et sur le financement Oseo-BPI des crédits d'impôt recherche. Les autres dettes envers Oseo-BPI au titre des avances remboursables ne portent pas d'intérêt.

L'impact potentiel sur le compte de résultat d'un accroissement de 10 % des taux d'intérêts variables est non significatif.

Le Groupe n'utilise aucun instrument pour couvrir le risque sur taux d'intérêt.

### 3.1-4 – Risque sur actions

Le Groupe ne détient aucun investissement en actions au 31 décembre 2014.

### 3.1-5 – Risque de crédit

Le profil des clients du Groupe se décompose en 2 catégories :

- les grands comptes internationaux bénéficiant d'une large assise financière, pour lesquels le risque crédit est faible,
- les distributeurs nationaux de taille plus modeste et des clients d'assise financière plus faible, pour lesquels le risque crédit existe. Pour ceux-là, le Groupe assure auprès d'un assureur crédit les créances détenues.

L'échéancier des créances clients est présenté en Note 10.

### 3.1-6 – Risque pays

ARCHOS a identifié 2 types de risques pays :

- Instabilité sécuritaire, sociale ou politique

ARCHOS est présent dans un nombre important de pays dont certains peuvent être affectés par diverses formes d'instabilité sociale ou politique (Nigeria, Egypte).

- Évolution du contexte économique

ARCHOS a pénétré le marché russe dans le courant de l'année 2014. Ce marché a été marqué (1) par une forte dépréciation de la valeur du rouble qui a perdu la moitié de sa valeur en 12 mois et (2) par une inflation qui

s'établit pour l'année 2014 à 10%. La situation sociale pourrait également se détériorer dans un contexte de ralentissement économique et de hausse de l'inflation

D'un point de vue financier, ces risques pays sont pris en compte préalablement à la signature d'éventuels nouveaux contrats et font l'objet d'un suivi pour les réalisations et exploitations en cours. ARCHOS privilégie le recours au prépaiement par ses deux clients russes avant livraison des produits.

### 3.2 – Risques liés au secteur d'activité de la Société

L'ensemble des risques liés au secteur d'activité est énoncé dans le document de référence 2010 au paragraphe 4.3 « Risques liés au secteur d'activité de la Société ». A la connaissance de la Société, les facteurs de risques décrits dans ce document n'ont pas évolué sur la période.

### Note 4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### Renforcement de la participation d'ARCHOS dans LOGIC INSTRUMENT

Le 6 février 2015, ARCHOS a annoncé avoir renforcé sa participation directe dans LOGIC INSTRUMENT, en rachetant l'intégralité des 660.000 actions et Bons de Souscription d'Actions (BSA) LOGIC INSTRUMENT qui lui étaient initialement réservés lors de l'augmentation de capital de LOGIC INSTRUMENT fin janvier 2014, mais pour la souscription desquels elle s'était toutefois substituée certains de ses propres managers.

Ce rachat a été réalisé aux mêmes conditions que celles de l'opération initiale, si bien qu'ARCHOS est replacée exactement dans la situation qui aurait été la sienne si elle n'avait pas été partiellement substituée par ses managers l'année dernière. ARCHOS détient désormais 48,7 % du capital de LOGIC INSTRUMENT et indique qu'elle n'a pas vocation à aller au-delà de ce niveau de participation. Les managers concernés par ce rachat ont immédiatement réinvesti l'intégralité des sommes correspondantes, en souscrivant à l'augmentation de capital d'ARCHOS annoncée par le communiqué du 11 décembre 2014, étant précisé que cet investissement est assorti d'une obligation de conservation des titres ARCHOS sur une période allant de 14 à 24 mois.

### NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### 5.1 – Frais de développement

En milliers d'euros

Description	31-déc-14			31-déc-13		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Frais de développement	7 200	-5 198	2 003	3 573	-2 408	1 165
<i>Dont Immobilisations en cours</i>	954			1 229		
<b>Total</b>	<b>7 200</b>	<b>-5 198</b>	<b>2 003</b>	<b>3 573</b>	<b>-2 408</b>	<b>1 165</b>

Les immobilisations en cours de 954 milliers d'euros sont relatives à ARCHOS SA pour 555 milliers d'euros et à LOGIC INSTRUMENT pour 399 milliers d'euros.



Année de capitalisation	Frais de personnel	Achats d'études	Achats de prototypes	Dépenses de loyers	Total valeur brute	Amortissements et Provisions	Total valeur nette
Frais capitalisés en 2011	483	798	6	12	1 300	-1 300	0
Frais capitalisés en 2012	1 652	736	190	89	2 667	-2 635	32
Frais capitalisés en 2013	717	991	64	67	1 838	-1 263	575
Frais capitalisés en 2014	738	588	25	46	1 397	0	1 397
<b>Total</b>	<b>3 590</b>	<b>3 113</b>	<b>286</b>	<b>212</b>	<b>7 200</b>	<b>-5 198</b>	<b>2 003</b>

Les dépenses ci-dessus sont présentées nettes des amortissements des Crédits d'Impôts recherche activés pour un montant total de 340 milliers d'euros.

LOGIC INSTRUMENT contribue à la valeur nette des frais de développement pour 724 milliers d'euros (dont 399 milliers d'euros d'immobilisations non amorties capitalisées en 2014).

## 5.2 – Autres immobilisations incorporelles

Description	31-déc-14 IFRS			31-déc-13 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Brevets	843	-643	201	825	-544	281
Logiciels	1 046	-1015	31	964	-914	50
<b>Total</b>	<b>1 890</b>	<b>-1 658</b>	<b>232</b>	<b>1 789</b>	<b>-1 458</b>	<b>331</b>

La variation des brevets correspond aux activations de l'année pour 18 milliers d'euros.

La hausse de la valeur brute des logiciels est uniquement liée à l'intégration de LOGIC INSTRUMENT. Aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice.

## NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Description	31-déc-14 ifrs			31-déc-13 ifrs		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Installations techniques	2 787	-2 780	6	2 666	-2 572	93
Autres immob. corporelles	2 597	-2 257	340	2 166	-1 901	265
<b>Total</b>	<b>5 384</b>	<b>-5 037</b>	<b>347</b>	<b>4 832</b>	<b>-4 473</b>	<b>359</b>

Le montant des acquisitions sur l'exercice 2014 s'élève à 188 milliers d'euros et les mises au rebut à 123 milliers d'euros. L'entrée de LOGIC INSTRUMENT dans le périmètre de consolidation impacte la valeur brute de 488 K€. Les amortissements relatifs à LOGIC INSTRUMENT sont de 376 K€ à la clôture

## NOTE 7 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants, d'un montant de 4 484 K€, sont composés des crédits d'impôts recherche 2012, 2013 et 2014 à recevoir, ainsi que du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi relatifs aux années 2013 et 2014.

## NOTE 8 – STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros

Description	31-déc-14 IFRS	31-déc-13 IFRS
Matières premières et composants	1 035	1 014
Produits finis	47 700	39 219
<b>Total Stock brut</b>	<b>48 735</b>	<b>40 233</b>
Matières premières et composants	-1 035	-1 014
Produits finis et travaux en cours	-19 202	-9 595
<b>Total Provisions pour dépréciation des stocks</b>	<b>-20 237</b>	<b>-10 610</b>
<b>Total</b>	<b>28 499</b>	<b>29 623</b>

La variation des provisions pour dépréciations des stocks est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31-déc-14 IFRS	31-déc-13 IFRS
<b>Au 1er janvier</b>	<b>-10 610</b>	<b>-12 092</b>
Variation de périmètre	-1 267	
Ecart de conversion et autres	-104	12
Dépréciations constatées	-11 250	-801
Reprise de provision pour dépréciations	2 995	2 272
<b>A la clôture</b>	<b>-20 237</b>	<b>-10 610</b>

Les dépréciations constatées correspondent pour 6,7 M€ à la dépréciation de la valeur résiduelle des stocks de PC Partner et de Eken (Cf. « Faits marquants de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 »)

## NOTE 9 – ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS A LONG TERME

En milliers d'euros

Description	31-déc-14 IFRS	31-déc-13 IFRS
Autres actifs financiers non courants	381	71
Autres actifs non courants	4 484	3 584
Clients et comptes rattachés	35 403	31 285
Autres créances courantes	15 997	12 959
<b>Prêts et créances</b>	<b>56 265</b>	<b>47 899</b>
Actifs financiers courants	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 655	13 749
<b>Actifs valorisés à la juste valeur</b>	<b>10 655</b>	<b>13 749</b>

La variation des Autres créances courantes est expliquée en note 11

## NOTE 10 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur comptable des créances commerciales est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-déc-14 IFRS	31-déc-13 IFRS
Montant Clients bruts cédés et non cédés (1)	36 089	31 724
Pertes de valeur	-686	-439
<b>Montant net</b>	<b>35 403</b>	<b>31 285</b>

(1) Inclus les créances cédées dans le cadre des contrats d'affacturage (Factors)

Au 31 décembre 2014, les créances cédées aux factors représentent un montant de 23,8 M€.

## Echéancier des créances commerciales

En milliers d'euros

Description	+ 91 jours	61 - 90 jours	31 - 60 jours	Non échus et échus depuis moins de 30 jours	Solde
Créances	3 958	272	-584	32 442	36 089
Pertes de valeurs	-686	0	0	0	-686
<b>Total</b>	<b>3 272</b>	<b>272</b>	<b>-584</b>	<b>32 442</b>	<b>35 403</b>

Une provision pour avoir à emettre ainsi que pour RFA antérieures d'un montant total de 2,7M€ couvre les créances échues à plus de 91 jours.

La variation des pertes de valeur est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-déc-14	31-déc-13
<b>Au 1er janvier</b>	<b>-439</b>	<b>-294</b>
Ecart de conversion et autres	-2	5
Dépréciations constatées	-259	-285
Reprise de provision pour dépréciations	14	135
<b>Au 31 décembre</b>	<b>-686</b>	<b>-439</b>

## NOTE 11 - AUTRES CREANCES COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-14 IFRS	31-déc-13 IFRS
TVA à récupérer	333	433
Autres créances fiscales et sociales	2 629	2 607
Fournisseurs débiteurs	10 505	8 263
Charges constatées d'avance	849	284
Autres débiteurs	1 681	1 373
<b>Montant net</b>	<b>15 997</b>	<b>12 959</b>

Les « autres créances courantes » ont une échéance inférieure à 1 an.

« Autres créances fiscales et sociales » : ce poste regroupe principalement l'ensemble des créances relatives aux crédits d'impôts recherche (CIR) 2010 et 2011. Les crédits d'impôts recherche de 2012, 2013 et 2014 sont

classés en « autres actifs non courants » compte tenu de leur échéance. Les CIR 2010 et 2011 ont fait l'objet d'un financement par Oséo-BPI pour une valeur respective de 0,9 M€ et 1,1M€ que l'on retrouve au passif en « Autres dettes courantes » (Cf. notes 3.11 et 16).

« Fournisseurs débiteurs » : ce poste regroupe des avances sur commandes faites aux fournisseurs pour un montant de 8 M€ (dont 2,7 M€ sont financées par des industriels chinois et classées en Dettes financières courantes) ainsi que des avoirs à recevoir pour un montant de 2,5M€.

Autres débiteurs : ce poste est majoritairement constitué de subventions d'investissement à recevoir de l'Etat et relatives à des projets de Recherche et Développement.

## NOTE 12 – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Il n'y a pas d'instruments financiers dérivés au 31/12/2014 comme au 31/12/2013.

## NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES

Les commentaires sur les impôts différés sont exposés en note 25.

## NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La valeur comptable de la trésorerie est détaillée ci-dessous :

### En milliers d'euros

Description	31-déc-14	31-déc-13
	IFRS	IFRS
Dépôts bancaires à court terme	-	-
Banques et liquidités	10 655	13 749
<b>Total</b>	<b>10 655</b>	<b>13 749</b>

Les positions libellées en devises sont les suivantes :

### En milliers d'euros

Encours	31-déc-14	31-déc-13
	IFRS	IFRS
EUR	6 074	11 563
USD	3 689	1 016
Autres	891	1 169
<b>Total trésorerie</b>	<b>10 655</b>	<b>13 749</b>

Il convient de noter que le chiffre d'affaires de l'année inclut un montant de 1,6 M€ au titre d'une opération d'échange marchandises réalisée au cours de l'année. La contrepartie de cet échange est une prestation marketing dont le montant a été comptabilisé dans les Frais commerciaux. Ces deux opérations n'ont pas généré de trésorerie sur l'exercice.

## NOTE 15 – CAPITAL APORTE

Le capital social est composé de 28.303.174 actions ordinaires de valeur nominale de 0.50 euros.

### Composition du capital social

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-12]

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			En fin d'exercice
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés ou convertis pendant l'exercice	
Actions ordinaires	0,50 €	28 303 174			28 303 174
Action de préférence	0,50 €	0			0
<b>Total</b>		<b>28 303 174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 303 174</b>

Toutes les actions émises sont entièrement libérées et nominatives. Chaque action confère un droit de vote simple.

Des plans de stock-options destinés aux salariés et dirigeants ont été mis en place par le Conseil d'Administration d'ARCHOS (Cf. note 22.2).

De plus, le Conseil d'administration du 11 décembre 2014 a décidé l'attribution de 218.000 actions gratuites au profit du Directeur Général. Elles seront définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans, soit le 11 décembre 2016 si le Directeur Général a continué à exercer ses fonctions pendant cette période.

### Détail des réserves consolidées

En milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13
Prime d'émission	122 153	122 153
Part de l'obligation convertible	0	0
Part des résultats accumulés (hors résultat 2014)	-91 181	-89 792
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	225	298
<b>Total</b>	<b>31 197</b>	<b>32 658</b>

Les écarts de conversion se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13
Dollar US	892	1 034
Livre Sterling	-55	-186
Autres devises	145	131
<b>Total</b>	<b>983</b>	<b>980</b>

### Réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA

En raison des retraitements effectués en consolidation sur les comptes annuels des sociétés consolidées par intégration globale et des lois en vigueur dans les différents pays où le groupe exerce son activité, le montant légalement distribuable par chacune de ces sociétés peut être différent de ses bénéfices accumulés.

Dans le cas d'ARCHOS, selon la législation française, les dividendes ne peuvent être prélevés que sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA. Au 31 décembre 2014, ARCHOS SA n'a pas de réserves distribuables compte tenu des pertes réalisées dans le passé et affectées en report à nouveau débiteur.

## NOTE 16 – ENDETTEMENT

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

### Echéancier des dettes financières en milliers d'euros

au 31 décembre 2014	< 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Autres dettes non courantes				4 539		4 539
<b>Total Dettes financières non courantes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 539</b>	<b>0</b>	<b>4 539</b>
Autres dettes courantes	4 706	1 284	415			6 405
Dettes courantes (Factor)		16 684				16 684
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	17					17
<b>Total Dettes financières courantes</b>	<b>4 723</b>	<b>17 968</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 106</b>

Compte tenu de la structure de son endettement, le Groupe n'a pas mis en place de gestion de risque de taux.

## NOTE 17 – PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent des régimes à prestations définies : indemnités de cessation de service en France. Ces engagements sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	2014	2013
Taux d'actualisation des engagements	1,80%	3,17%
Taux de réévaluation des salaires	3%	3%

Au cours de l'exercice 2014, il n'y a eu aucun règlement effectué au titre des cessations de services en France (ils s'élevaient à 75 K€ en 2013).

Les filiales du Groupe ne bénéficient à ce jour d'aucun complément de retraite ou de prise en charge de frais.

### Éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite

En milliers d'euros	2014	2013
Coût des services rendus au cours de l'exercice	47	76
Coût financier	9	13
Prestations payées	0	-75
<b>Charge d'indemnité de départ à la retraite</b>	<b>56</b>	<b>14</b>

### Evolution de l'engagement de retraite

En milliers d'euros	2014	2013
Engagement en début d'exercice	322	404
Coût des services rendus au cours de l'exercice	47	76
Coût financier	9	13
Prestations payées	0	-75
Gains et pertes actuariels	219	-96
Incidence variation de périmètre	86	
<b>Engagement en fin d'exercice</b>	<b>684</b>	<b>322</b>

La ligne « Incidence variation de périmètre » correspond à la contribution au 31 décembre 2014 de l'engagement de retraite des salariés de LOGIC INSTRUMENT SA.

## NOTE 18 – PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES NON COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-13	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non consommées	Variation périmètre (1)	31-déc-14
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Provision pour garantie	967	-	-	121	143	989
Provision pour litiges	-	412	-	-	-	412
Autres provisions pour risques	-	-	-	-	-	-
<b>Montant net</b>	<b>967</b>	<b>412</b>	<b>-</b>	<b>121</b>	<b>143</b>	<b>1 401</b>

(1) Correspond au montant de la provision pour garantie dans les compes de LOGIC INSTRUMENT.

La « Provision pour garantie » sert à couvrir les charges futures relatives à la réparation de produits vendus devenus inopérants pendant la période de garantie offerte par ARCHOS.

La provision pour litiges couvrent une provision pour frais d'avocat à venir relatif au litige PC Partner (Cf. « Faits marquants de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014)

## NOTE 19 – AUTRES PROVISIONS ET DETTES COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-14	31-déc-13
	IFRS	IFRS
Provision pour avoir à établir	5 102	4 742
Créditeur divers	3 549	4 056
Autres passifs financiers	840	0
Dettes sociales	2 891	1 956
TVA	1 119	2 533
Autres dettes fiscales et taxes	484	613
IS à payer	122	83
<b>Total</b>	<b>14 107</b>	<b>13 984</b>

Les provisions pour avoirs à établir concernent principalement les provisions pour retours de produits et remises de fin d'année.

Les créiteurs divers regroupent essentiellement des avances reçues sur commandes pour un montant de 3,2 M€ et des subventions accordées nettes de la quote-part prise en résultat telles que décrites ci-dessous :

Dans le cadre des pôles de compétitivité créés sous l'égide des ministères de l'industrie et de la recherche, ARCHOS participe à des projets tels que DYSE, Quatro, Smart 4G, FIRE, M4 4G et REVAD, et plus récemment, en décembre 2014, au projet Tableau de Bord de l'Habitat placé sous l'égide de l'ADEME.

Historiquement, au titre de tous les projets auxquels ARCHOS a participé, une enveloppe totale de 4,6 millions d'euros de subventions a été obtenue. Un montant de 0,4 millions d'euros a été perçu en 2014 venant compléter les sommes reçues en 2013 pour 0,4 millions d'euros et antérieures pour 2,8 millions d'euros. Il reste à recevoir 1 million d'euros de subventions, enregistré en « Autres créances à court terme ». En 2014, un montant de 0,2 millions d'euros a été inscrit en produits au compte de résultat contre 1,4 millions d'euros en 2013 en fonction de la constatation des charges relatives aux projets de recherche et développement.

Les dettes sociales ont une échéance inférieure à 1 an. Par rapport à la dernière clôture, elles augmentent de près d'un million d'euros en raison de l'intégration des dettes de LOGIC INSTRUMENT pour 0,5 M€ et de charges sociales liées à l'attribution de stock-options et actions gratuites en 2014 pour 0,4 M€.

## NOTE 20 – INFORMATION SECTORIELLE

### Au 31 décembre 2014

Description	Europe et Amérique du Nord	Asie et autres	Total groupe
Ventes nettes	106 950	25 100	132 050
Actifs sectoriels	58 458	10 049	68 507

### Au 31 décembre 2013

Description	Europe et Amérique du Nord	Asie et autres	Total groupe
Ventes nettes	111 231	32 540	143 771
Actifs sectoriels	52 547	8 361	60 908

Les actifs sectoriels retenus pour cette présentation sont composés des créances commerciales et des stocks. Nous n'avons pas inclus de ventes inter-secteurs car les ventes inter-secteurs ne concernent que des ventes intragroupes et sont donc éliminées.

## NOTE 21 – CHARGES PAR NATURE

Les charges récurrentes suivantes sont imputées dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction :

### En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 31 décembre 2014	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
	IFRS	IFRS
Prix de revient des produits vendus	104 043	117 596
Frais de personnel (voir note 22)	12 429	10 056
Transports de produits	5 080	5 893
Charges d'amortissements et de provisions hors stock	2 169	100
Autres charges	14 052	9 905
<b>Total des charges par nature</b>	<b>137 773</b>	<b>143 550</b>

Le prix de revient des produits vendus mentionné dans le tableau ci-dessus correspond au « Coût de revient des ventes » hors coûts de transport des produits.



## NOTE 22 – EFFECTIFS

### 22.1. Effectifs par entité

Localisation	31-déc-14	30-juin-14	31-déc-13	30-juin-13
Archos SA	71	76	77	78
Archos Inc	0	0	1	4
Archos UK	0	1	4	5
Archos Germany	17	14	14	21
AppsLib	0	0	0	0
Archos AG	0	0	0	0
Archos Italia	0	0	0	0
Archos China	59	59	64	53
Archos Spain	1	1	1	1
Logic Instrument	31	36	*	*
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>187</b>	<b>161</b>	<b>162</b>

\* Non consolidé

### En milliers d'euros

Description	31-déc-14 IFRS	31-déc-13 IFRS
Salaires et rémunérations	8 683	7 606
Charges sociales	3 157	2 369
Charges sociales sur stock-options et actions gratuites (*)	389	0
Coût des régimes à prestations définies	56	13
Plans d'options sur actions	144	68
<b>Total</b>	<b>12 429</b>	<b>10 056</b>

(\*) correspond aux charges patronales Urssaf due par ARCHOS compte tenu de l'attribution courant 2014 de deux plans de stock-options (n°12 et 13, cf. ci-après) et d'actions gratuites

Les frais de personnel sont imputés dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

Pour l'exercice 2014, la contribution de LOGIC INSTRUMENT dans les salaires et rémunérations s'élève à 1 786 milliers d'euros et dans les charges sociales à 789 milliers d'euros.

### 22.2. Stock-options

Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière rétrospective la norme IFRS2. Etaient concernées les options attribuées avant le 7 novembre 2002 ; ou après cette date mais qui n'étaient pas acquises au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La norme n'est ainsi appliquée qu'aux plans 9, 10 et 11 ainsi qu'aux nouveau plans 12 et 13 attribués en 2014, les précédents plans n'étant pas concernés car soit attribués avant le 7/11/2002 soit acquis antérieurement au 1/1/2005, ou encore devenus caducs. En 2012, le plan 11 est devenu caduc, les objectifs fixés par ce plan n'ayant pas été atteints. Ainsi, ce plan n'est pas repris dans les tableaux ci-après.

Plan	Date d'octroi	Volatilité attendue	Taux sans risque	Dividende attendu	Cours de l'action retenu	Prix exercice
9	06/11/07	73,40%	4,26%	0	20,20 €	19,78 €
10	23/12/09	70,00%	3,48%	0	2,95 €	3,40 €
12	08/08/14	50,00%	0,20%	0	2,84 €	2,70 €
13	11/12/14	50,00%	0,20%	0	2,41 €	2,29 €

La valorisation de la juste valeur des options attribuées nécessite de déterminer les hypothèses suivantes :

- la volatilité attendue du sous-jacent,
- les dividendes attendus,
- le taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option,
- les taux de sortie attendus qui impliquent ou entraînent un exercice anticipé des options (décès, démission, licenciement, départ à la retraite).

Conformément à la norme IFRS 2, la valorisation a été réalisée à la date d'octroi des options, date à laquelle l'employeur et le salarié bénéficiaire ont une compréhension commune des caractéristiques et conditions de l'accord. Les salariés bénéficiaires étant informés dans le mois qui suit la tenue du Conseil, il a été retenu une date d'attribution correspondant au dernier jour ouvré du mois suivant la date du Conseil.

	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°12	Plan n°13
Date d'octroi par le Conseil	06/11/07	23/12/09	08/08/14	11/12/14
Date de début d'exercice des options	06/11/09	23/12/09	08/08/17	11/12/16
Date de fin d'exercice des options	06/11/11	23/12/13	08/08/19	11/12/18
Date d'expiration des options exercées	05/11/17	22/12/19	08/08/19	11/12/18
Nombre initial d'options attribuées	192 500	136 304	1 120 000	36 000
Prix de souscription	19,78 €	3,40 €	2,70 €	2,29 €

La valorisation prend en compte une hypothèse d'exercice anticipé avant démission sur la base d'un taux annuel de sortie de 6,5% pour le plan 9, plan 10 et 11.

Plan	Nbre options	Juste valeur (en euros)	Charge de rémunération totale à la date d'octroi (en euros)	Nombre d'options restantes (*)
9	192 500	12,17	2 342 725	71 250
10	136 304	2,23	303 958	124 304
12	1 120 000	0,87	977 760	1 120 000
13	36 000	0,80	28 140	36 000
<b>Total</b>	<b>1 484 804</b>		<b>3 652 583</b>	<b>1 351 554</b>

(\*) annulation d'options du fait de la non réalisation d'objectifs ou à la suite de départs volontaires de salariés

En 2007, 1.937 options du plan n°1, qui n'a pas fait l'objet de comptabilisation, ont été exercées. En 2008, aucune option n'a été exercée. En 2009, 4.000 options du plan n°6 ont été exercées. Comme en 2010, en 2011 aucune option n'a été exercée.

Le coût des stock-options correspondant à l'étalement de la juste valeur des options sur la période d'acquisition des droits, s'élève à 144 milliers d'euros en 2014 ((plans n°12 et n°13 attribués courant 2014) contre 68 milliers d'euros en 2013 (plan n°10).

Aucune option n'a été exercée en 2013 et 2014.

## NOTE 23 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 31 décembre 2014	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
	IFRS	IFRS
Autres produits opérationnels	0	0
Autres charges opérationnelles	-7 284	-149
<b>Total</b>	<b>-7 284</b>	<b>-149</b>

Au 31 décembre 2013, un montant de 149K€ a été comptabilisé correspondant à un complément de charges relatives à un plan de sauvegarde de l'emploi.

Au 31 décembre 2014, les autres charges opérationnelles correspondent à la provision pour dépréciation des stocks du sous-traitant PC Partner avec qui la société a démarré un recours devant le tribunal de Hong Kong et des stocks du sous traitant Eken rencontrant de grave difficultés financières (Cf. « Faits marquants de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 »).

## NOTE 24 – RESULTAT FINANCIER NET

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 31 décembre 2014	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
	IFRS	IFRS
Gain de change	4 001	1 799
Gains de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur		
Autres produits financiers	28	12
<b>Produits financiers</b>	<b>4 029</b>	<b>1 811</b>
Perte de change	3 211	2 808
Pertes de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur		13
Charges d'intérêts	562	160
Autres charges financières	22	2
<b>Charges financières</b>	<b>3 796</b>	<b>2 983</b>
<b>Total</b>	<b>233</b>	<b>-1 172</b>

Le gain net de change s'élève à 0,8 M€. Elle intègre la variation du gain de change latent pour 1 M€. Les charges d'intérêts sont de 0,6 M€ et concernent essentiellement les charges d'intérêts relatives à l'affacturage des créances et au coût du financement obtenu de la part d'industriels chinois.

## NOTE 25 – CHARGE D'IMPOT

La ventilation de la charge d'impôt entre impôt courant et impôt différé est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	IFRS	IFRS	IFRS
Impôts courants	-212	-289	-713
Impôts différés	3	0	-14 148
<b>Total</b>	<b>-209</b>	<b>-289</b>	<b>-14 861</b>

Les impôts courants intègrent les charges de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et les charges d'impôt sur les filiales bénéficiaires. Aucun déficit reportable d'ARCHOS n'est activé dans les comptes consolidés.

Le rapprochement de la charge d'impôt avec l'impôt théorique (sur la base du taux effectif d'imposition d'ARCHOS SA en 2014) peut s'analyser comme suit, en valeur absolue et en % de taux d'imposition :

En milliers d'euros

Description	Charge d'impôt en milliers d'euros	Taux d'imposition en %
<b>Résultat avant Impôt</b>	<b>-12 774</b>	
Charge fiscale théorique	4 258	33,33%
Impact retraitements de consolidation	-2 100	
Imposition forfaitaire & CVAE	-202	
Impact écart de taux d'impôt des filiales étrangères		
Perte de l'exercice non activée	-4 930	
Impact de réévaluation des actifs d'impôt différés	3	
Utilisation de déficits reportables sur l'année	2 763	
<b>Charge fiscale réelle</b>	<b>-208</b>	

Le montant des déficits indéfiniment reportables de la société mère du Groupe s'établit à 121 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Compte tenu de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, le groupe consolide dans ses comptes un montant d'impôts différés actifs net de 282 K€ principalement composé de déficits reportables.

## NOTE 26 – RESULTAT PAR ACTION

L'Assemblée Générale extraordinaire du 13 août 2001 a autorisé l'attribution de 205.184 options de souscription d'actions. Par la mise en place de six plans successifs d'attribution d'options, le Conseil d'Administration a utilisé l'intégralité de cette autorisation. Ces plans ayant fixé, pour la levée des options attribuées, des conditions d'objectifs à remplir, certaines options sont devenues caduques, par suite de la non-réalisation des objectifs fixés. Ainsi le nombre d'options attribuées restant exerçables est de 62.815, tenant compte des démissions intervenues et des options exercées.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 novembre 2004 a autorisé l'émission de 310.256 nouvelles options et l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 mai 2007 a autorisé l'émission de 268.105 nouvelles options. Le Conseil d'Administration du 22 janvier 2007 a attribué 131.000 options par la mise en place d'un 8<sup>ème</sup> plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2007 a attribué 192.500 options par la mise en place d'un 9<sup>ème</sup> plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le

Conseil d'Administration du 23 décembre 2009 a attribué 136.304 options par la mise en place d'un 10<sup>ème</sup> plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2011 a attribué 315.000 options par la mise en place d'un 11<sup>ème</sup> plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le nombre d'options restant exerçables sur ces plans s'élève à 195.554 et ne concernent plus que les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> plans (cf. note 22.2).

En date du 7 avril 2005, le Groupe avait émis 2.212.158 obligations convertibles en action au profit de la société EchoStar.

Les 553.040 obligations qui restaient à convertir en actions ont été exercées en décembre 2010. Il n'existe plus d'obligations convertibles en actions à la clôture.

En date du 4 mai 2010, le Groupe a émis 1.780.000 nouvelles actions suite à l'augmentation de capital.

Au cours du premier semestre 2011, le second emprunt Echostar d'un montant de 5 millions d'euros ainsi que ses intérêts, payables en actions, ont été remboursés en numéraire.

Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010 a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2010, afin de procéder le 22 décembre 2010 à l'émission de 1.022.300 Bons de Souscription d'Actions (BSA 2010) intégralement réservés à dix-huit cadres dirigeants de la Société. Au cours de l'exercice 2012, il a été procédé à la création de 774.712 nouvelles actions dont 765.712 résultant de l'exercice d'autant de Bons de Souscription d'Actions (BSA 2010) émis le 22 décembre 2010 conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010 faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010. Aucun autre exercice de BSA n'a été réalisé à l'issue de la période d'exercice qui a pris fin en 2012.

Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2011 a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2010, afin de procéder le 21 décembre 2011 à l'émission de 275 693 de Bons de Souscription d'Actions intégralement réservés à 5 cadres dirigeants de la Société. Aucune action n'a été créée par l'exercice de ces Bons de Souscriptions à l'issue de la fin de la période d'exercice qui a pris fin le 21 juin 2013.

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 mars 2012, a décidé de mettre en place un Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options (PACEO®) avec la Société Générale, faisant ainsi usage de la délégation qui lui a été conférée par les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 23 juin 2010.

Le PACEO® pouvait être utilisé à tout moment pendant une durée de 3 ans à la seule initiative d'ARCHOS, dans la limite de 2.500.000 actions nouvelles. L'intégralité des actions liées à ce PACEO® a été souscrite au cours de l'exercice 2013 en 3 tirages successifs :

- Le 15 janvier 2013 pour 1.000.000 actions nouvelles.
- Le 11 septembre 2013 pour 1.000.000 actions nouvelles.
- Le 17 octobre 2013 pour 500.000 actions nouvelles.

Le 12 novembre 2013, ARCHOS a annoncé le renouvellement de la ligne de financement en fonds propres PACEO® avec Société Générale, exerçables par tranches à la demande d'ARCHOS, sur délégation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2013. Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande d'ARCHOS, des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 2.800.000 actions (soit 9.9% du capital actuel).

Détail du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation :

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation						
Période	Date mouvement	Mvt sur nb actions	Jours	Variation	Solde	Moyenne mensuelle pondérée
janv-14			31		28 303 174	2 403 831
févr-14			28		28 303 174	2 171 202
mars-14			31		28 303 174	2 403 831
avr-14			30		28 303 174	2 326 288
mai-14			31		28 303 174	2 403 831
juin-14			30		28 303 174	2 326 288
juil-14			31		28 303 174	2 403 831
août-14			31		28 303 174	2 403 831
sept-14			30		28 303 174	2 326 288
oct-14			31		28 303 174	2 403 831
nov-14			30		28 303 174	2 326 288
déc-14			31		28 303 174	2 403 831

Détail du résultat net par action et du résultat net dilué par action :

	Du 1er janvier au 31 décembre 2014	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
<b>Résultat Net par action en euros</b>	<b>-0,46</b>	<b>-0,05</b>
<b>Nombre d'actions retenu</b>	<b>28 303 174</b>	<b>25 612 803</b>
<b>Résultat Net dilué par action en euros</b>	<b>-0,46</b>	<b>-0,05</b>
<b>Nombre d'actions retenu</b>	<b>28 303 174</b>	<b>25 612 803</b>

Au 31 décembre 2014, seules les levées de stock-options, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties au cours de l'année 2014 sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, la société réalisant des pertes, aucun élément dilutif n'a été retenu.

## NOTE 27 – ENGAGEMENTS

En milliers d'euros

Engagements donnés	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Cautions de contre-garantie sur marchés				
Créances cédées non échues				
Créance Dailly à titre de garantie du Crédit Impôt Recherche	0			
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties donnés				
Crédits documentaires	0			
Instruments financiers de change	0			
Gage d'instruments financiers	0			
Autres engagements donnés				
Crédit-bail	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Il n'y a pas d'engagements donnés ni reçus à la clôture.

## 27.1– Engagement locatif

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location-financement.

Les charges au titre des contrats de location simple s'élèvent au 31 décembre 2014 à 620 milliers d'euros, dont 191 milliers d'euros relatifs à LOGIC INSTRUMENT.

Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location simple non résiliables (non actualisés) sont les suivants :

En milliers d'euros

Description	31-déc-14	31-déc-13
	IFRS	IFRS
Moins d'un an	562	427
Plus d'un an et moins de 5 ans	532	613
Plus de 5 ans	0	0
<b>Total</b>	<b>1 094</b>	<b>1 039</b>

LOGIC INSTRUMENT représente 191 milliers d'euros à un an et 226 milliers d'euros entre un et cinq ans.

## NOTE 28 – LITIGES

### Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société Américaine MLR LLC a assigné le 24 octobre 2013 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies de communication multimodales. Les parties ont conclu un accord financier soumis à confidentialité en avril 2014. Le litige est clos.

La société Américaine Penovia LLC a assigné le 3 mars 2014 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies de communication locales. Les parties ont conclu un accord financier soumis à confidentialité en mai 2014. Le litige est clos.

La société Memory Integrity LLC a assigné le 26 novembre 2013 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'architecture de processeur multi-cœurs. Des discussions en vue d'un règlement à l'amiable sont en cours.

La société Long Corner Consumer Electronics LLC a assigné le 5 avril 2014 la filiale américaine d'ARCHOS SA, ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'interface utilisateur. Des discussions en vue d'un règlement à l'amiable sont en cours.

## NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Dans le cadre de ses opérations, ARCHOS n'a effectué aucune transaction ni opération commerciale avec des actionnaires à l'exception de la SCI des vigneron.

ARCHOS a signé un contrat de bail avec la SCI des Vignerons concernant la location des locaux faisant office de siège social d'ARCHOS. Mme Isabelle CROHAS est gérante de la SCI des vigneron. Le contrat de bail a été signé

le 22 Janvier 1999. Il a été renouvelé le 8 avril 2009 et le 14 mars 2014 conformément aux dispositions légales encadrant le régime des conventions réglementées

Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010 a approuvé une révision du loyer annuel à 257 570 € (local archives inclut) à partir du 1<sup>er</sup> février 2011. Cette hausse fait suite à l'application de l'indice constaté dans la zone de Massy-Palaiseau. Les hausses d'indices n'avaient pas été répercutées sur le loyer depuis l'origine. La révision de loyer a été réalisée sur la base d'une étude du marché locatif local et a été fixée sur un niveau en phase avec le marché en 2010.

En 2014, le loyer annuel, réévalué sur l'indice de la zone de Massy Palaiseau s'élève à 280 milliers d'euros. Conformément au nouvel avenant signé en mars 2014 et compte tenu de la non-occupation par ARCHOS de la totalité des surfaces louées, il a été convenu avec la SCI Les Vignerons qu'une diminution des loyers à hauteur de 100 euros par mètre carré et par an serait accordé à ARCHOS à compter du 4<sup>ème</sup> mois de location par des nouveaux locataires pour lesquels le bailleur fera ses meilleurs efforts pour relouer les locaux vacants. En tout état de cause, le bailleur reprendra entièrement les locaux vacants à sa charge à compter de la prochaine échéance triennale, soit en janvier 2017

Les transactions avec la SCI des Vignerons se font aux conditions de marché et sont cependant soumises à approbation par l'Assemblée Générale ordinaire, selon le régime des conventions réglementées. Les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

Il convient de noter qu'en plus des éléments cités ci-dessus que la société ARCHOS a mis en place avec LOGIC INSTRUMENT trois conventions réglementées portant sur :

- le commissionnement d'ARCHOS en tant qu'apporteur d'affaires à LOGIC INSTRUMENT dont l'objet est de mettre en relation LOGIC INSTRUMENT avec des clients du portefeuille ARCHOS ; la durée de cette convention est de 3 ans et ARCHOS est rémunéré à hauteur de 2% chiffre d'affaires net réalisé,
- le commissionnement sur achats dont l'objet est d'autoriser LOGIC INSTRUMENT à se fournir auprès des fournisseurs d'ARCHOS ainsi que le droit de bénéficier d'une licence non exclusive de la marque ARCHOS ; pour cette convention d'une durée de 3 ans, ARCHOS percevra une commission de 4% sur le prix d'achat FCA du produit ARCHOS si celui-ci porte la marque ARCHOS et 3% si celui-ci ne porte pas la marque ARCHOS,
- le commissionnement des ressources opérationnelles et administratives d'ARCHOS dont l'objet consiste pour LOGIC INSTRUMENT à bénéficier d'interventions ponctuelles des effectifs d'ARCHOS dans des domaines où LOGIC INSTRUMENT peut avoir besoin d'expertise ; cette convention d'une durée de 3 ans consiste en une facturation du coût complet de l'intervention auquel sera ajoutée une marge de 5%.

Au cours de l'exercice 2014, ces trois conventions ont engendré une facturation d'un montant de 67 milliers d'euros d'ARCHOS à LOGIC INSTRUMENT. En sus, ARCHOS a refacturé des coûts marketing (participation LOGIC INSTRUMENT à des salons spécialisés payés en global par ARCHOS) pour un montant de 15 milliers d'euros.



## NOTE 30 – REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant global des rémunérations, engagements de retraites, avances et crédits consentis aux membres des organes d'administration à raison de leurs fonctions dans des entreprises contrôlées se décompose comme suit :

En milliers d'euros

Description	Archos SA	ATH (*)	LOGIC	
			INSTRUMENT	Total
Rémunérations et assimilés (**)	106	152	25	<b>283</b>
Engagements de retraite	0	0	0	<b>0</b>
Avances	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>152</b>	<b>25</b>	<b>283</b>

(\*) Montants en HK\$ convertis en euros au taux moyen de l'exercice

(\*\*) Sont incluses les rémunérations de Loïc Poirier depuis sa nomination en tant qu'administrateur d'ARCHOS en août 2014

Le montant de 106 milliers d'euros (« rémunérations et assimilés » pour ARCHOS SA) inclut 50 milliers d'euros au titre de jetons de présence.

## NOTE 31 – CATEGORISATION ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2014	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs non courants			4 484			4 484	4 484
Clients			35 403			35 403	35 403
Autres créances courantes			15 997			15 997	15 997
Actifs financiers courants						0	0
Placements à court terme						0	0
Trésorerie	10 655					10 655	10 655
<b>Total actifs financiers</b>	<b>10 655</b>	<b>0</b>	<b>55 884</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>66 539</b>	<b>66 539</b>
Autres dettes financières non courantes				4 539		4 539	4 539
Autres dettes financières à court terme	23 106					23 106	23 106
Dettes fournisseurs				19 149		19 149	19 149
Autres dettes courantes				14 107		14 107	14 107
<b>Total passifs financiers</b>	<b>23 106</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 795</b>	<b>0</b>	<b>60 901</b>	<b>60 901</b>

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**FB AUDIT ET ASSOCIES**  
88, rue de Courcelles  
75008 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires  
**ARCHOS SA**  
12 rue Ampère - ZI  
91430 IGNY

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ARCHOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incidence sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2014 de la provision pour dépréciation des stocks et de la reprise de provisions pour réparations de pièces produites par un ancien sous-traitant, telle que décrite dans la note aux comptes consolidés intitulée « Faits marquants de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 - Assignation devant la cour de Hong-Kong du sous-traitant PC Partner ».

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de la garantie de fonctionnement des produits, ainsi que les risques d'annulations de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs, tel que décrit en notes 2.16 et 2.17 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

### Stocks

Comme indiqué dans la note 2.8 de l'annexe, la société comptabilise une dépréciation des stocks dès lors que le prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses retenues par la direction de la société pour déterminer cette valeur nette de réalisation et à apprécier les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FB AUDIT ET ASSOCIES

Pierre Marty

Frédéric Bitbol

**COMPTES SOCIAUX**

**Exercice clos au 31 décembre 2014**

## COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2014

### Bilan Actif en milliers d'euros

	Au Durée	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	
ACTIF	Brut	Amort.& Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 956</b>	<b>6 975</b>	<b>1 981</b>	<b>1 933</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement	6 644	5 420	1 225	400
Concessions, brevets & droits simil.	1 757	1 556	201	304
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	555		555	1 229
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 679</b>	<b>4 489</b>	<b>190</b>	<b>294</b>
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outil. Industriels	2 787	2 780	6	93
Autres immob. corporelles	1 893	1 709	184	200
Immob. Corporelles en cours			0	0
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>	<b>4 908</b>	<b>1 947</b>	<b>2 960</b>	<b>2 357</b>
Participations	4 868	1 947	2 921	2 318
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières	39		39	39
<b>TOTAL (I)</b>	<b>18 543</b>	<b>13 412</b>	<b>5 131</b>	<b>4 584</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>38 744</b>	<b>16 504</b>	<b>22 239</b>	<b>24 077</b>
Matières premières et autres approvision.	1 035	972	63	60
En cours de production de biens	4	4	0	0
En cours production de services				
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	37 705	15 529	22 176	24 017
<b>Avances &amp; acomptes versés sur commandes</b>	<b>7 954</b>		<b>7 954</b>	<b>7 295</b>
<b>Créances exploitation (3)</b>	<b>50 366</b>	<b>680</b>	<b>49 686</b>	<b>55 041</b>
Clients et comptes rattachés	39 843	680	39 163	45 390
Autres créances	10 523		10 523	9 651
Capital souscrit -appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>185</b>		<b>185</b>	<b>0</b>
dont actions propres				
<b>Disponibilités</b>	<b>7 413</b>		<b>7 413</b>	<b>12 436</b>
<b>COMPTES REGULARISATION ACTIF</b>				
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	<b>634</b>		<b>634</b>	<b>319</b>
<b>TOTAL (II)</b>	<b>105 295</b>	<b>17 184</b>	<b>88 111</b>	<b>99 167</b>
Charges à répartir sur plusieurs ex. (III)	0		0	0
Primes de rembour. Des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	1 606		1 606	1 547
<b>TOTAL GENERAL (I-V)</b>	<b>125 444</b>	<b>30 596</b>	<b>94 848</b>	<b>105 298</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

0 0

4 484 3 532

## COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2014

### Bilan Passif en milliers d'euros

	Au Durée	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
<b>PASSIF</b>		<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital (Dont versé : 14 152)		14 152	14 152
Primes d'émission, de fusion, d'apport		121 706	121 706
Ecarts de réévaluation			
Réserves		993	993
Réserve légale		137	137
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		856	856
Report à nouveau		-92 835	-92 355
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)		-11 984	-480
Subventions d'investissement		302	283
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>		<b>32 333</b>	<b>44 299</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits émissions titres particip			
Avances conditionnées		588	802
<b>TOTAL (II)</b>		<b>588</b>	<b>802</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques		3 716	9 863
Provisions pour charges		598	322
<b>TOTAL (III)</b>		<b>4 314</b>	<b>10 185</b>
<b>DETTES (1)</b>			
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit (2)		41	41
Emprunts et dettes financières divers (3)		5 989	3 694
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 690	1 600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 722	21 423
Dettes fiscales et sociales		2 943	4 475
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		24 521	18 036
<b>COMPTES REGULARISATION PASSIF</b>			
Produits constatés d'avance		5	86
<b>TOTAL (IV)</b>		<b>55 910</b>	<b>49 355</b>
Ecarts de conversion passif (V)		1 703	658
<b>TOTAL GENERAL (I-V)</b>		<b>94 848</b>	<b>105 298</b>
(1) dont à plus d'un an		3 901	1 606
(1) dont à moins d'un an		50 320	46 149
(2) dont concours bancaires courants, soldes créditeurs banque		41	41
(3) dont emprunts participatifs			

## COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2014

### Compte de résultat en milliers d'euros

	Au Durée		31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
	France	Exportation	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de marchandises	32 435	88 710	121 145	136 048
Production vendue (biens)	0	0	0	0
Production vendue (services)	3 329	782	4 111	744
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>35 764</b>	<b>89 492</b>	<b>125 256</b>	<b>136 793</b>
Production stockée			-1	-3
Production immobilisée			1 335	1 473
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises s/prov. et amorts, transferts de charges (9)			3 209	5 086
Autres produits (1) (11)			448	195
<b>TOTAL (2)</b>		<b>(I)</b>	<b>130 247</b>	<b>143 544</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises			101 103	107 296
Variation de stocks (marchandises)			-4 802	2 707
Achats de matières premières et autres approvisionnements			52	277
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)			-20	-122
Autres achats et charges externes (3) (6bis)			21 773	25 421
Impôts, taxes et versements assimilés			551	6
Salaires et traitements			4 398	5 186
Charges sociales (10)			2 421	2 064
Dotations aux amortissements s/immobilisations			1 583	1 436
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant			3 375	1 539
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 022	938
Autres charges (12)			258	345
<b>TOTAL (4)</b>		<b>(II)</b>	<b>131 715</b>	<b>147 094</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(I-II)</b>	<b>-1 468</b>	<b>-3 550</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué, perte transférée		(III)		
Perte supportée, bénéfice transféré		(IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participations (5)			0	50
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. (5)			19	9
Autres intérêts et produits assimilés (5)			8 995	1 881
Reprises s/provisions et transferts de charges			2 568	1 182
Différences positives de change				
Produits nets s/cessions valeurs mob.de placement				
<b>TOTAL</b>		<b>(V)</b>	<b>11 583</b>	<b>3 122</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions			4 265	1 756
Intérêts et charges assimilées (6)			9 526	280
Différences négatives de change			2 784	1 645
Charges nettes s/cessions valeurs mob.placement				
<b>TOTAL</b>		<b>(VI)</b>	<b>16 574</b>	<b>3 682</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(V-VI)</b>	<b>-4 992</b>	<b>-559</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(I+II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-6 460</b>	<b>-4 110</b>

## COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2014

### Compte de résultat en milliers d'euros (suite)

	Au Durée	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
		<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion		34	11
Sur opérations de capital		133	2 095
Reprises s/provisions et transferts de charges		0	5 215
<b>TOTAL (VII)</b>		<b>167</b>	<b>7 320</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion (6bis)		24	1 147
Sur opérations de capital		370	4 033
Dotations aux amortissements et aux provisions		6 127	0
<b>TOTAL (VIII)</b>		<b>6 521</b>	<b>5 180</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-6 354</b>	<b>2 140</b>
Participation des salariés (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		-830	-1 490

<b>PRODUITS</b>	<b>(I+III+V+VII)</b>	<b>141 996</b>	<b>153 986</b>
<b>CHARGES</b>	<b>(II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>153 980</b>	<b>154 466</b>

<b>5 - BENEFICE ou PERTE (Produits - Charges)</b>		<b>-11 984</b>	<b>-480</b>
---	--	----------------	-------------

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
(2) Dont produits de locations immobilières produits afférents à des exercices antérieurs			
(3) Dont crédit-bail mobilier crédit-bail immobilier		0	0
(4) Dont charges d'exploitation afférentes aux exercices antérieurs			
(5) Dont produits concernant des entreprises liées		0	50
(6) Dont intérêts concernant des entreprises liées			
(6bis) Dont dons faits aux O.I.G. (art.238bis du C.G.I.)			
(9) Dont transfert de charges		162	1 201
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant			
(11) Dont redevances pour concess.brevets, licences (produits)			
(12) Dont redevances pour concess.brevets, licences (charges)		39	91



## ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société ARCHOS SA est cotée sur l’Eurolist Paris, compartiment C. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2014, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d’Administration le 27 mars 2015.

Les états financiers deviendront définitifs après leur approbation par l’Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prévue fin mai 2015.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d’euros.

### **NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Code de commerce – articles 8,9 et 11

Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3

#### **1.1 - Généralités**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l’exploitation,
- permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels du PCG 1999.

La méthode de base retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf indication contraire spécifique, les montants financiers sont exprimés en milliers d’euros.

Seules sont exprimées les informations significatives.

#### **1.2 – Hypothèses clés et appréciations**

La préparation des états financiers implique la prise en compte d’appréciations, d’estimations et d’hypothèses, établies sur la base d’informations existant à la date d’établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d’actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction de la société revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s’assurer de leur pertinence au regard de l’expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié au contexte économique de crise actuel et en fonction de l’évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les éléments suivants :

## Provisions pour garantie

Cette provision couvre les charges futures qui seront potentiellement supportées au titre de la réparation des produits défectueux pendant leur période de garantie. Cette provision est établie sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de l'année, projetées sur les 6 mois à venir. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

## Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulation de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période à des clients. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse des taux de retour constatés sur l'année.

## Evaluation des titres de participation

Le coût d'acquisition des titres de participation est comparé en fin d'année à la valeur d'utilité, se définissant sur la base d'éléments prévisionnels comme les perspectives de rentabilité, de réalisation et de conjonctures économiques. Une dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition. Une provision pour risques peut également être comptabilisée en cas de situation nette négative d'une filiale en complément de la provision pour dépréciation des titres ; dans ce cas, cette provision est comptabilisée au compte de résultat dans les charges financières.

## Avantages au personnel

La société se conforme strictement aux législations locales et le coût principal dans ce domaine est composé des indemnités de départ à la retraite, en France.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projetées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Ces hypothèses actuarielles mises en œuvre pour l'évaluation des régimes peuvent s'avérer différentes des résultats réels en cas de modification des conditions de marché et de changements significatifs de nature économique et sociale. L'écart en résultant est enregistré en compte de résultat.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2014	2013
Taux d'actualisation des engagements	1,80%	3,17%
Taux de réévaluation des salaires	3%	3%

## **1.3 - Immobilisations**

La société applique les nouvelles règles comptables relatives aux actifs en se conformant aux règlements CRC n°2004-06 et n°2002-10.

La valeur d'entrée des immobilisations est évaluée sur la base des coûts historiques (prix d'acquisition hors frais financiers).

Les frais de développement comptabilisés sont engagés en fonction de clients potentiels, sans contrepartie spécifique. Ils sont déterminés en fonction des temps réels passés par les ingénieurs du bureau d'étude, ainsi que les frais divers s'y rattachant. Ces frais de développement sont déterminés projet par projet.

Ils sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période de 18 mois de façon linéaire.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des actifs sous-jacents.

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Frais de recherche et développement	Linéaire	18 mois
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	1,2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2,3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une dépréciation de ces actifs.

## 1.4 - Stocks

Les matières premières et les composants sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des achats de matières premières et composants comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de livraison.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main-d'œuvre directe ainsi que les autres coûts directement liés aux unités produites, les frais généraux de production et les frais de R&D.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée sur les stocks présentant un risque d'obsolescence ou de dépréciation. Ainsi les stocks à faible rotation ou présentant un risque de non utilisation future, évaluée par revue des articles, sont dépréciés.

## 1.5 – Clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses cédées aux sociétés d'affacturage ne sont pas comptabilisées dans le poste Clients et comptes rattachés mais sont reclassées en Autres Créances.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

## 1.6 - Créances et dettes libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

La provision pour perte de change latente est constituée à hauteur du risque non couvert, à savoir la différence entre les pertes et les gains de change latents, en US dollars.

## **1.7 – Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. En cas de cession, le prix de revient est établi selon la méthode premier entré – premier sorti (FIFO). A la clôture de l'exercice la valeur historique est comparée avec la valeur de marché. En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est constatée.

Les montants pris en compte dans le poste Disponibilités correspondent aux positions débitrices des comptes bancaires.

Les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

## **1.8 - Provision pour risques et charges**

Dans le cadre normal de son activité, la société consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Une provision pour risques est constituée pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Cette provision est déterminée sur une base statistique, notamment en fonction du nombre de pièces retournées sous garantie, et sur la base du coût de réparation d'une pièce. Cette provision garantie couvre l'ensemble des clients de la société, à savoir les clients européens, asiatiques et inclus les filiales américaines et chinoises.

La provision pour indemnités de départ en retraite est déterminée, selon la méthode rétrospective, sur la base d'évaluations tenant compte des prévisions de rotation du personnel, de l'évolution prévisible des rémunérations et font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

Les provisions pour litiges avec les tiers sont calculées selon la quote-part correspondant au risque de perte estimé.

Le cas échéant, la situation nette négative des filiales est analysée au regard des flux futurs de trésorerie estimés. Dans l'hypothèse où ces flux ne permettent pas d'envisager une reconstitution de la situation nette à un niveau positif dans un délai raisonnable, une provision pour risque et charges est enregistrée pour la différence entre ces flux futurs et la situation nette négative constatée.

## **NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

### **2.1 – Faits marquants de la période du 1er janvier au 31 décembre 2014**

#### **Activité**

Le chiffre d'affaires de la société ARCHOS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevé à 125,3 M€ contre 136, 8 M€ pour la même période en 2013. Les charges d'exploitation se sont élevées à 131,7 M€ contre 147,1 M€ en 2013, laissant apparaître une perte d'exploitation de -1,5 M€ contre -3,6 M€ en 2013.

En 2014, le résultat financier correspond à une perte de -5 M€ contre une perte de -0,6 M€ en 2013. L'impact du résultat de change est un gain de 0,3 M€ contre une perte nette - 0,4 M€ en 2013. Les charges d'intérêts nettes des produits ainsi que les charges d'escompte représentent un montant de -1,5 M€ contre -0,2 M€ sur 2013. Sur la période, la société a constaté une perte de -8 M€ relative à la fermeture de sa filiale américaine. Ce montant avait été intégralement provisionné dans les comptes de Provisions pour risques et charges lors des exercices précédents. Enfin, une provision financière de -3,9 M€ a été constatée afin de couvrir les pertes de la filiale de Hong Kong.

Le résultat exceptionnel à fin 2014 s'établit à -6,4 M€ contre un gain de 2,1 M€ en 2013. En 2014, la société a constaté une dotation exceptionnelle pour dépréciation du stock pour un montant de 5,7 M€.

ARCHOS a assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. Bien que la société estime que le litige trouvera une résolution favorable pour ARCHOS, mais étant plus à même d'apprécier les risques après quelques mois de procédure, ARCHOS a provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 4,6 M€ ainsi que les frais d'avocats afférant pour 0,4 M€.

Par ailleurs, un des autres sous-traitants d'ARCHOS (EKEN) en grande difficulté financière, ne répond pas aux relances faites par les avocats. Le groupe estime que les chances de récupérer le stock sont très faibles, ainsi la valeur résiduelle du stock a été provisionnée pour un montant de 1,1 M€.

En 2013, la société avait enregistré, en résultat exceptionnel, des subventions d'investissements et des produits d'avances remboursables pour un montant de 1,9 M€.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel et de l'impôt intégrant le crédit d'impôt recherche, le résultat net s'établit à -11.9 M€ contre -0.5 M€ en 2013.

## **Entrée au capital de LOGIC INSTRUMENT**

La société ARCHOS a souscrit le 23 janvier 2014 à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT pour 1 540 000 actions à bons de souscription d'actions (« ABSA ») au prix unitaire de 1,62 euros dont 1,50 euros par action et 0,12 euro par BSA. Le montant total souscrit par ARCHOS s'élève à 2,5 millions d'euros lui conférant 34% des droits de vote existants.

En tenant compte des droits de vote potentiels liés aux BSA, et en ajoutant la souscription, à titre individuel du Directeur Général d'ARCHOS, le « bloc ARCHOS » détient 48,1% des droits de vote potentiels soit le bloc de droits de vote le plus important.

## **Partenariat technologique et Fournisseur Officiel de la Fédération Française de Football (« FFF »)**

ARCHOS s'associe à la FFF pour devenir son partenaire technologique et l'un des partenaires des Equipes de France. Un accord signé, prenant effet le 30 juin 2014, vise à accélérer la digitalisation du Football Français notamment en équipant 18 000 clubs de Football français de tablettes numériques dématérialisant ainsi la feuille de match.

Au 30 juin 2014, ARCHOS a enregistré un revenu de 1,2 M€ correspondant à la réalisation de la phase de conception de la tablette.

## **Assignation devant la cour de Hong Kong du sous-traitant PC Partner**

En Juillet 2014, la Société a décidé d'attaquer son ancien sous-traitant PC Partner, avec lequel elle a travaillé pendant de nombreuses années, sur plusieurs motifs dont le constat de panne endémique pour lequel ARCHOS demande réparations des dommages subis.

Une procédure juridique d'au moins un an est engagée, gelant toutes possibilités de réparation des produits. La Société a donc décidé, dans un premier temps de reprendre en résultat d'exploitation les provisions pour réparations d'un montant de 1,2 M€. Dans un second temps, par prudence et à la vue de la durée de la procédure et des évolutions technologiques, elle a décidé de provisionner intégralement la valeur nette résiduelle du stock de pièces produites par le sous-traitant PC Partner en charges exceptionnelles pour un montant 4,6 M€ ainsi que les frais d'avocats afférents pour un montant de 0,4 M€.

## **Défaillance du sous-traitant EKEN**

ARCHOS travaille avec de nombreux sous-traitants dont la société EKEN. Seules 4 références ont été produites par ce fournisseur. Dans le courant de l'année 2014, les relations avec ce sous-traitant se sont tendues, ce dernier rencontrant de graves difficultés financières. Les deux sociétés n'échangent plus que sur le flux réparation. EKEN ne répond plus aux relances d'ARCHOS. Les avocats pensent que les pièces entreposées chez le sous-traitant en attente d'être réparées seront difficilement récupérables, les autres pièces ne pourront pas être réparées à un coût acceptable. Sur cette base, la société a décidé de provisionner la valeur résiduelle nette des produits du fournisseur EKEN en charges exceptionnelles pour un montant de 1,1 M€.

## **Situation financière de la filiale ATH**

L'exercice 2014 s'est soldé pour ATH, filiale détenue à 100% par ARCHOS SA, par une perte de 4 025 milliers d'euros. Compte tenu de cette situation, il a été décidé de comptabiliser :

- une provision pour dépréciation des titres de participation à hauteur de leur coût d'acquisition, soit 1 707 milliers d'euros et,
- une provision pour risques d'un montant de 2 174 milliers d'euros à hauteur de la situation nette négative de la filiale.

## **2.2 – Evénements postérieurs à la clôture**

### **Renforcement de la participation d'ARCHOS dans LOGIC INSTRUMENT**

Le 6 février 2015, ARCHOS a annoncé avoir renforcé sa participation directe dans LOGIC INSTRUMENT, en rachetant l'intégralité des 660.000 actions et Bons de Souscription d'Actions (BSA) LOGIC INSTRUMENT qui lui étaient initialement réservés lors de l'augmentation de capital de LOGIC INSTRUMENT fin janvier 2014, mais pour la souscription desquels elle s'était toutefois substituée certains de ses propres managers.

Ce rachat a été réalisé aux mêmes conditions que celles de l'opération initiale, si bien qu'ARCHOS est replacée exactement dans la situation qui aurait été la sienne si elle n'avait pas été partiellement substituée par ses managers l'année dernière. ARCHOS détient désormais 48,7 % du capital de LOGIC INSTRUMENT et indique qu'elle n'a pas vocation à aller au-delà de ce niveau de participation. Les managers concernés par ce rachat ont immédiatement réinvesti l'intégralité des sommes correspondantes, en souscrivant à l'augmentation de capital d'ARCHOS annoncée par le communiqué du 11 décembre 2014, étant précisé que cet investissement est assorti d'une obligation de conservation des titres ARCHOS sur une période allant de 14 à 24 mois.

## NOTE 3 : NOTES SUR LES ELEMENTS FINANCIERS

### 3.1 – Immobilisations

		Au 31/12/2014			
CADRE A		Val.brute des immo.au début	Augmentations Réévaluation	Acquis.creat.	
<i>Frais d'établissement, rech. et dévelop.</i>	<b>TOTAL I</b>	<b>4 636</b>	<b>0</b>	<b>2 009</b>	
<i>Autres postes immob. Incorporelles</i>	<b>TOTAL II</b>	<b>2 968</b>	<b>0</b>	<b>573</b>	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales, agenc.et aménag.des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 666		121	
Instal.générales, agenc.et aménag. divers		971		32	
Matériel de transport		59			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		808		22	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours		0			
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>4 504</b>	<b>0</b>	<b>176</b>	
Participations évalués par mise en équivalence					
Autres participations		2 558		2 310	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières		39			
<b>Immobilisations financières</b>	<b>TOTAL IV</b>	<b>2 598</b>	<b>0</b>	<b>2 310</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>14 705</b>	<b>0</b>	<b>5 067</b>	
CADRE B		Diminutions Par virements poste à poste	Par cessions, mis.hors serv.	Valeur brute immobilis.à fin exercice	Rééval.lég. V.O.Immo. en fin d'exer.
<i>Frais d'établ.rech. et dév.</i>	<b>TOTAL I</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 644</b>	
<i>Aut.postes immo. Incorp.</i>	<b>TOTAL II</b>	<b>1 220</b>	<b>9</b>	<b>2 312</b>	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.gén.agenc.et aménag.des const.					
Installations tech.matér.et outil.indus.				2 787	
Instal.gén.agenc.et aménag. divers				1 003	
Matériel de transport				59	
Matériel de bureau et informat.mobilier				830	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours				0	
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 679</b>	
Participations éval.par mise en équiv.					
Autres participations				4 868	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				39	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>TOTAL IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 908</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>1 220</b>	<b>9</b>	<b>18 543</b>	

Le poste « Frais d'établissement, Recherche et Développement » regroupe les frais de Recherche et développement activés. Les Frais de recherche en cours d'activation sont comptabilisés en « Autres postes immob incorporelles ». Ils représentent un montant de 555 milliers d'euros.

Les frais de recherche et développement, activés ou en cours d'activation s'analysent comme suit :

Année de capitalisation	Frais de personnel	Achats d'études	Achats de prototypes	Dépenses de loyers	Total valeur brute	Amortissements et Provisions	Total valeur nette
Frais capitalisés en 2012	2 336	683	196	219	3 435	-3 435	0
Frais capitalisés en 2013	945	1 127	90	92	2 254	-1 359	895
Frais capitalisés en 2014	124	275	0	0	399	-61	338
<b>Total</b>	<b>3 406</b>	<b>2 085</b>	<b>286</b>	<b>312</b>	<b>6 088</b>	<b>-4 854</b>	<b>1 234</b>

Concernant les titres de participations, voir note infra.

Les Autres immobilisations financières sont composées de dépôts et cautionnements.



## Amortissements

Au 31/12/2014

CADRE A : Situations et mouvements de l'exercice IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant déb. d'exercice	Augmentat. Dotat.exer.	Diminutions Repris.exer	Montant fin d'exercice
<i>Frais d'établissement, rech. et développ.</i>	<b>TOTAL I</b>	<b>4 236</b>	<b>1 183</b>		<b>5 420</b>
<i>Autres postes immob. Incorporelles</i>	<b>TOTAL II</b>	<b>1 435</b>	<b>121</b>		<b>1 556</b>
Terrains					
Constructions :					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales, agenc.et aménag.des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 572	208		2 780
Autres immobilisations corporelles :					
Instal.générales, agenc.et aménag. divers		825	32		857
Matériel de transport		57	3		59
Matériel de bureau et informatique, mobilier		757	36		793
Emballages récupérables et divers					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>4 210</b>	<b>279</b>	<b>0</b>	<b>4 489</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>9 881</b>	<b>1 583</b>	<b>0</b>	<b>11 465</b>

CADRE B : Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice	CADRE C : Prov. Pour Amt.Derog.
--	------------------------------------

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Linéaires	Dégressifs	Except.	Dotations	Reprises
<i>Frais d'établ.rech. et dév.</i>	<b>1 183</b>				
<i>Aut.postes immo. Incorp.</i>	<b>121</b>				
Terrains					
Constructions :					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.gén.agenc.et aménag.des const.					
Installations techniques, mat. et outillage indus.	208				
Autres immobilisations corporelles :					
Instal.gén.agenc.et aménag. divers	32				
Matériel de transport	3				
Matériel de bureau et informat.mobilier	36				
Emballages récupérables et divers					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>279</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>1 583</b>				

## 3.2 - Stocks

### Variation détaillée des stocks et des en-cours

		Au 31/12/2014		
Description	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	VARIATIONS DES STOCKS	
			Augmentation	Diminution
<b>Marchandises</b>				
Stocks revendus en l'état Marchandises	37 705	32 903	4 802	
<b>Approvisionnement</b>				
Stocks approvisionnement				
Matières premières	1 035	1 016	20	
Autres approvisionnements				
<b>SOUS-TOTAL I</b>	<b>38 740</b>	<b>33 919</b>	<b>4 822</b>	<b>0</b>
<b>Production</b>				
Produits intermédiaires				
Produits finis	0	0		
Produits résiduels				
<b>SOUS-TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Production en cours</b>				
Produits	4	4		1
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
<b>SOUS-TOTAL III</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL I+II+III</b>	<b>38 744</b>	<b>33 923</b>	<b>4 822</b>	<b>1</b>
<b>Production stockée (ou déstockage de production) II + III</b>				<b>1</b>

Les « Matières premières » correspondent à des composants ou à des sous-ensembles de produits finis utilisés pour la réparation. Ils sont provisionnés pour un montant de 972 milliers d'euros au 31/12/2014.

Les stocks sont le cas échéant, dépréciés afin de ramener le prix de revient comptabilisé à la valeur marchande à la date de clôture.

Les provisions pour dépréciation de stock au 31/12/2014 s'élèvent à 16 504 milliers d'euros.

### 3.3 – Clients et comptes rattachés

La société gère 2 contrats d'affacturage. Les créances cédées dans le cadre de ces contrats sont comptabilisées en Clients et comptes rattachés.

Les créances clients présentant un risque de non recouvrement ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 680 milliers d'euros (pour la partie non assurée).

### 3.4 - Autres créances

Le montant des autres créances s'élève au 31 décembre 2014 à 10 523 milliers d'euros et se compose principalement des éléments suivants :

- Des avoirs à recevoir pour 2 464 milliers d'euros.
- Les créances d'impôts pour 7 003 milliers d'euros (correspondant principalement aux créances de CIR de 2014, 2013, 2012, 2011 et 2010 et aux créances de CICE 2013 et 2014),
- Les subventions à recevoir pour 924 milliers d'euros.
- Des crédits de TVA pour 92 milliers d'euros.
- Financement en cours du factor pour 40 milliers d'euros.

### 3.5 - Capitaux propres

Composition du capital social au 31/12/2014

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés ou convertis pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	0,50 €	28 303 174			28 303 174
Action de préférence	0,50 €	0			0
<b>Total</b>		<b>28 303 174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 303 174</b>
Capital social au 31/12/2014		14 151 587 euros			

## Variation des capitaux propres sur l'exercice

### Variation des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et résultats	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Total Capitaux Propres
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010</b>	<b>10 112</b>	<b>82 754</b>	<b>-70 853</b>	<b>0</b>	<b>313</b>	<b>22 326</b>
Opérations sur capital	2 402	27 542		0	0	29 945
Opérations sur titres auto-détenus						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice			4 919			4 919
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions						0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat						0
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat						0
Subventions d'investissement					1 115	1 115
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011</b>	<b>12 514</b>	<b>110 296</b>	<b>-65 934</b>	<b>0</b>	<b>1 428</b>	<b>58 305</b>
Opérations sur capital	387	3 314		0	0	3 701
Opérations sur titres auto-détenus						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice			-25 429			-25 429
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions						0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat						0
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat						0
Subventions d'investissement					172	172
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012</b>	<b>12 902</b>	<b>113 610</b>	<b>-91 363</b>	<b>0</b>	<b>1 600</b>	<b>36 749</b>
Opérations sur capital	1 250	8 096		0	0	9 346
Opérations sur titres auto-détenus						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice			-480			-480
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions						0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat						0
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat						0
Subventions d'investissement					-1 316	-1 316
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013</b>	<b>14 152</b>	<b>121 706</b>	<b>-91 842</b>	<b>0</b>	<b>284</b>	<b>44 299</b>
Opérations sur capital	0	0				0
Opérations sur titres auto-détenus						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice			-11 984			-11 984
Subventions d'investissement					18	18
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014</b>	<b>14 152</b>	<b>121 706</b>	<b>-103 826</b>	<b>0</b>	<b>302</b>	<b>32 333</b>

## 3.6 Capital potentiel

Le tableau ci-après expose les plans de stock-options en cours et leur impact potentiel sur le nombre de titres composant le capital de la société :

	date conseil	prix émission	Attribution	exercées	perdus	Solde	point départ	date expiration
Plan n° 7	01/06/2006	38,42	111 000		111 000	-	01/06/2010	31/05/2016
Plan n° 8	22/01/2007	27,78	131 000		131 000	-	22/01/2011	21/01/2017
Plan n° 9	06/11/2007	19,78	192 500		121 250	71 250	06/11/2011	05/11/2017
Plan n° 10	23/12/2009	3,40	136 304		12 000	124 304	23/12/2013	22/12/2019
Plan n° 11	13/12/2011	5,04	315 000		315 000	-	13/12/2015	12/12/2021
<b>Sous total autorisation par AGE du 29/11/2004 et 02/05/2007 et 23/12/2008</b>			<b>885 804</b>		<b>690 250</b>	<b>195 554</b>		
Plan n° 12	08/08/2014	2,70	1 120 000			1 120 000	08/08/2017	08/08/2019
Plan n° 13	11/12/2014	2,29	36 000			36 000	11/12/2016	11/12/2018
<b>Sous-total autorisation par AGE du 28/06/2013</b>			<b>1 156 000</b>	-	-	<b>1 156 000</b>		

Les Conseils d'administration des 8 août et 11 décembre 2014 ont autorisé les attributions respectives de 1 120 000 et 36 000 stock-options (plans 12 et 13 figurant dans le tableau ci-dessus).

Au 31 décembre 2014, le nombre total d'actions potentielles résultant :

- des plans de stock-options en cours s'élève à 1 351 154 actions,
- du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à 218 000 actions.

## 3.7 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges de 4 314 milliers d'euros correspondent principalement à :

- la provision pour garantie pour 746 milliers d'euros
- la provision pour pertes de change pour 384 milliers d'euros
- la provision pour indemnités départ à la retraite pour 598 milliers d'euros
- la provision pour situation nette négative sur titres de participation pour 2.174 milliers d'euros
- la provision pour risques de 412 milliers d'euros couvrant les frais d'avocats liées au litige avec PC Partner.

## 3.8 – Litiges

### Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société Américaine MLR LLC a assigné le 24 octobre 2013 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies de communication multimodales. Les parties ont conclu un accord financier soumis à confidentialité en avril 2014. Le litige est clos.

La société Américaine Penovia LLC a assigné le 3 mars 2014 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies de communication locales. Les parties ont conclu un accord financier soumis à confidentialité en mai 2014. Le litige est clos.

La société Memory Integrity LLC a assigné le 26 novembre 2013 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'architecture de processeur multi-cœurs. Des discussions en vue d'un règlement à l'amiable sont en cours.

La société Long Corner Consumer Electronics LLC a assigné le 5 avril 2014 la filiale américaine d'ARCHOS SA, ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'interface utilisateur. Des discussions en vue d'un règlement à l'amiable sont en cours.

## Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée et les collecter. A ce jour, faute d'accord entre la ZPÜ et les associations représentant les acteurs de l'électronique grand public, il n'existe pas de tarif applicable ou de caractéristiques d'éligibilité définies concernant les MP3, tablettes ou smartphones.

Sur la base des éléments connus, le Groupe considère que la perspective d'un accord, par voie judiciaire ou négociation, est aujourd'hui incertaine, tant dans son principe et son montant que dans son échéance. Par ailleurs, dans l'hypothèse où un accord était trouvé, ARCHOS aurait la possibilité de ne pas y adhérer, la ZPÜ pouvant alors demander son application par voie judiciaire. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère également cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

## Copie privée française

En France, une redevance pour droit à Copie Privée est prélevée sur la vente de produit intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisé depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à ce prélèvement.

La société a procédé à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a pas constaté de dette à ce titre en 2014.

## 3.9 - Autres dettes

Le montant des Autres dettes s'élève au 31 décembre 2014 à 24 521 milliers d'euros et se compose essentiellement :

- des acomptes reçus sur commandes pour 1 690 milliers d'euros,
- des avoirs à établir sur ventes pour 4 950 milliers d'euros,
- de la dette constatée vis-à-vis des sociétés d'affacturage GE FACTOFRANCE et COFACREDIT (hors financement en cours pour un montant de 40 milliers d'euros) pour 16 718 milliers d'euros
- d'une dette financière d'un montant de 2.706 milliers d'euros vis-à-vis d'industriels chinois qui financent une partie des avances versées (« deposits »)

## 3.10 – Produits d'exploitation

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros) :

### Au 31 décembre 2014

	2014	2013
Europe et autres	103 529	108 927
Asie	21 727	28 138
Etats-Unis	0	-272
<b>Total</b>	<b>125 256</b>	<b>136 793</b>

## 3.11 – Charges et produits exceptionnels

La perte exceptionnelle à fin 2014 s'établit à 6.354 milliers d'euros.

Le Groupe a enregistré pour 5.7 millions d'euros de dotations pour dépréciation des stocks concernant le litige avec les sous-traitants PC Partner et Eken (cf. Faits marquants de l'année ci-avant) ainsi qu'une dotation pour risque exceptionnel d'un montant de 412 milliers d'euros pour couvrir les frais d'avocats en lien avec le litige PC Partner.

Un produit exceptionnel de 240 milliers d'euros a par ailleurs été enregistré au titre de la quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat sur la période.

	Au Durée	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
		Total	Total
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion		34	11
Sur opérations de capital		133	2 095
Reprises s/provisions et transferts de charges		0	5 215
<b>TOTAL (VII)</b>		<b>167</b>	<b>7 320</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion (6bis)		24	1 147
Sur opérations de capital		370	4 033
Dotations aux amortissements et aux provisions		6 127	0
<b>TOTAL (VIII)</b>		<b>6 521</b>	<b>5 180</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-6 354</b>	<b>2 140</b>

## 3.12 – Autres informations annexes

### Provisions inscrites au bilan

		Au		31/12/2014	
NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. d'exercice	Augmentation Dota.exer.	Diminutions Repris.exer.	Montant fin d'exercice	
<b>Provisions réglementées :</b>					
Prov.reconst.gisem.miniers, pétrol.					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour fluctuation des cours					
Amortissements dérogatoires					
Prov.fisc.impl.étranger av 1-1-1992					
Prov.fisc.impl.étranger ap 1-1-1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Provisions pour risques et charges :</b>					
Provisions pour litiges	0	412			412
Prov.pour garanties données aux clients	867	746	867		746
Prov.pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change	889	384	889		384
Prov.pour pensions et obligations simil.	322	276			598
Provisions pour impôts					
Prov.pour renouvellement des immob.					
Provisions pour grosses réparations					
Prov.pour charges soc. et fisc.sur congés					
Autres provisions pour risques et charges	8 106	2 174	8 106		2 174
<b>TOTAL II</b>	<b>10 185</b>	<b>3 991</b>	<b>9 863</b>		<b>4 314</b>
<b>Provisions pour dépréciation :</b>					
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	0				0
Titres mis en équivalence					
Titres de participation	241	1 707			1 947
Autres immobilisations financières					
Stocks et en-cours	9 846	8 768	2 110		16 504
Comptes clients	427	322	69		680
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>	<b>10 514</b>	<b>10 797</b>	<b>2 179</b>		<b>19 132</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>20 698</b>	<b>14 789</b>	<b>12 042</b>		<b>23 446</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 397	3 046		
Dont dotations et reprises financières		4 265	8 995		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		6 127	0		



## Etat des échéances des créances et des dettes

Au 31/12/2014

CADRE A : ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
<b>De l'actif financier :</b>			
Créances rattachés à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	39		39
<b>De l'actif circulant :</b>			
Clients douteux ou litigieux	1 349	1 349	
Autres créances clients	38 494	38 494	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Impôts sur les bénéfices	7 003	2 519	4 484
Taxe sur la valeur ajoutée	92	92	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	
Divers	924	924	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	2 504	2 504	
Charges constatées d'avances	634	634	
<b>TOTAUX</b>	<b>51 039</b>	<b>46 516</b>	<b>4 523</b>

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice  
 (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice  
 (2) Montant des prêts et avances consentis aux associés

CADRE B : ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	0	0		
Emprunts aup.étbl.crédit à 1 an maxi. (1)	41	41		
Emprunts aup.étbl.crédit à plus 1 an (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	5 989	2 088	3 326	575
Fournisseurs et comptes rattachés	20 722	20 722		
Personnel et comptes rattachés	639	639		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 040	1 040		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	835	835		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	429	429		
Dettes sur immob.et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	24 521	24 521		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avances	5	5		
<b>TOTAUX</b>	<b>54 221</b>	<b>50 320</b>	<b>3 326</b>	<b>575</b>

(1) Empr.souscrits en cours d'exercice 2 295  
 (1) Empr.remb.ou converti en actions en cours d'exercice  
 (2) Montant des div.empr.et dettes contractés auprès des associés pers.phys.

## Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangères

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-5]

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances	393		194	1 294
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	1 213		189	409
Sur dettes sur immobilisations				
Instruments dérivés				
<b>TOTAL</b>	<b>1 606</b>	<b>0</b>	<b>384</b>	<b>1 703</b>

## Produits à recevoir

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations  Autres immobilisations financières  Créances clients et comptes rattachés  Autres créances :  - Fournisseurs avoir à obtenir - Banque intérêts courus à recevoir	2 464
<b>TOTAL</b>	<b>2 464</b>

## Charges à payer

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 671
Dettes sociales et fiscales	1 706
Autres dettes :	
- Clients avoirs à établir	4 950
<b>TOTAL</b>	<b>15 326</b>

## Produits constatés d'avance

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	5
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>

## Charges constatées d'avance

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	634
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>634</b>

## Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-20]

	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant (1)	-6 460	
Résultat exceptionnel	-6 354	
Résultat comptable	-12 814	-830

(1) Dont un crédit d'impôt recherche de 830 milliers d'euros.

## Accroissements et allégements dette future d'impôts

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-24]

Nature des différences temporaires	Montant
<p><b>ACCROISSEMENTS</b></p> <p>Provisions réglementées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amortissements dérogatoires</li> <li>- Provisions pour hausse des prix</li> <li>- Provisions pour fluctuation des cours</li> </ul> <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différences de conversion Actif</li> <li>- Reprise sur provision pour garantie donnée</li> <li>- Créances</li> </ul>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>1 606</p> <p>5</p>
<b>TOTAL DES ACCROISSEMENTS</b>	<b>1 611</b>
<p><b>ALLEGEMENTS</b></p> <p>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour congés payés</li> <li>- participation des salariés</li> <li style="padding-left: 20px;">ORGANIC</li> </ul> <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différences de conversion Passif</li> <li>- Indemnités départ retraite</li> <li>- Provision IFA</li> <li>- Créances</li> <li>- Perte de change</li> </ul>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>162</p> <p>1 703</p> <p>276</p> <p>6</p> <p>384</p>
<b>TOTAL DES ALLEGEMENTS</b>	<b>2 531</b>
<p>Déficits reportables</p> <p>Moins-values à long terme</p>	<p>121 044</p>

## Engagements financiers

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 24-9 et 24-16]

Engagements donnés	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Cautions de contre-garantie sur marchés	0			
Créances cédées non échues Créance Dailly à titre de garantie du Crédit Impôt Recherche	0			
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles Nantissement sur fonds de commerce de 1er rang au profit de l'URSSAF	0			
Avals, cautions et garanties donnés Garantie sur financement stocks (1)	0			
Crédits documentaires	0			
Instruments financiers de change	0			
Gage d'instruments financiers	0			
Autres engagements donnés Crédit-bail	0			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements reçus	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Créances cédées non échues	0			
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	0			
Avals, cautions et garanties reçus	0			
Autres engagements reçus Convention de crédit	0			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## Dettes garanties par des sûretés réelles

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-8]

Engagements donnés	Valeur bilantielle	Dettes garanties	Montant sûretés
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41	0	0
Emprunts et dettes financières divers	5 989	0	0
Dettes fiscales et sociales	2 943	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 972</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ARCHOS SA est la société mère consolidante du Groupe ARCHOS.

## Liste des filiales et participations

En milliers d'euros

Description	Capital Social	Autres capitaux propres	Pourcentage de Participation	Dividendes	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts Avances	Chiffre d'affaires Social	Résultat Social
<b>Filiales</b>									
<b>(plus de 50%)</b>									
Archos Inc.	240	-8 397	100%	0	240	0	0	0	8 157
Archos UK	15	2 064	100%	0	15	15	0	253	16
Archos Deutschland GmbH	25	79	100%	0	25	25	0	1 584	109
Archos Italie	10	14	100%	0	10	10	0	0	-1
Archos AG	64	53	100%	0	64	64	0	0	-12
Archos Technology Schenzen	493	393	100%	0	493	493	0	51	-287
AppsLib	1	102	100%	0	1	1	0	9	-1
Archos Espagne	3	38	100%	0	3	3	0	163	13
Arnova Technology Hong Kong	10	1 868	100%	0	1 707	0		32 877	-4 025
<b>Participations</b>									
<b>(10 à 50%)</b>									
Logic Instrument SA	2 258	3 795	34%	0	2 310	2 310	0	5 651	-1 576
<b>Autres titres</b>									
Néant									
<b>Total</b>	<b>3 120</b>	<b>8</b>		<b>0</b>	<b>4 868</b>	<b>2 921</b>		<b>40 587</b>	<b>2 394</b>
<b>Autres valeurs mobilières</b>									
Titres auto-détenues									
SICAV					0	0			
<b>Total</b>					<b>0</b>	<b>0</b>			

## Éléments concernant les entreprises liées et les participations

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 10 et 24-15]

Postes	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	4 868		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisées			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	8 233		
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 393		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

## Ventilation de l'effectif moyen

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-22]

	Personnel salié
Ingénieurs et cadres	44
Employés	27
<b>Total</b>	<b>71</b>

L'effectif au 31 décembre 2014 est de 71 personnes.

### Droit individuel à la formation

Au 31 décembre 2014, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à formation (DIF) s'élève à 6 584,5 heures.

Pour mémoire, le droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise (c. trav. art. L. 933-1). Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

D'un point de vue comptable, aucune provision n'est constituée, la société estimant qu'il existe une contrepartie au moins équivalente liée à ces formations futures.

### Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (« CICE »)

Au 31 décembre 2014, la société a constaté un produit de 74 K€ au titre du CICE contre 48 K€ l'an passé. Ce montant a été comptabilisé en déduction des charges sociales au compte de résultat.

### Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération totale des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014 s'élève à 258 milliers d'euros incluant 50 milliers d'euros de jetons de présence.

## Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit				FB Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Audit</b>								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	179	179	96%	90%	61	61	98%	100%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	7	19	4%	10%	2		2%	0%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
<i>Sous-total</i>	<i>186</i>	<i>198</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>63</i>	<i>61</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
- Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)			0%	0%			0%	0%
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>198</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>63</b>	<b>61</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**FB AUDIT ET ASSOCIES**  
88, rue de Courcelles  
75008 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires  
**ARCHOS SA**  
12 rue Ampère - ZI  
91430 IGNY

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ARCHOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incidence sur le compte de résultat de l'exercice 2014 de la provision pour dépréciation des stocks et de la reprise de provisions pour réparations de pièces produites par un ancien sous-traitant, telle que décrite dans la note 2.1 de l'annexe intitulée « Faits marquants de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 – Assignation devant la cour de Hong-Kong du sous-traitant PC Partner ».

### **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de la garantie de fonctionnement des produits, ainsi que les risques d'annulations de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs, tel que décrit en notes 1.2 et 1.8 de l'annexe. Nous

avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

## Stocks

Comme indiqué dans la note 1.4 de l'annexe, la société comptabilise une dépréciation des stocks qui présentent un risque d'obsolescence ou de dépréciation. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses retenues par la direction de la société pour évaluer ces risques et à apprécier les évaluations qui en résultent.

## Evaluation des titres de participation

Comme indiqué dans les notes 1.2 et 1.8 de l'annexe, la société comptabilise une dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition de ces titres. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments prévisionnels utilisés par la direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation ainsi que les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FB AUDIT ET ASSOCIES

Pierre Marty

Frédéric Bitbol